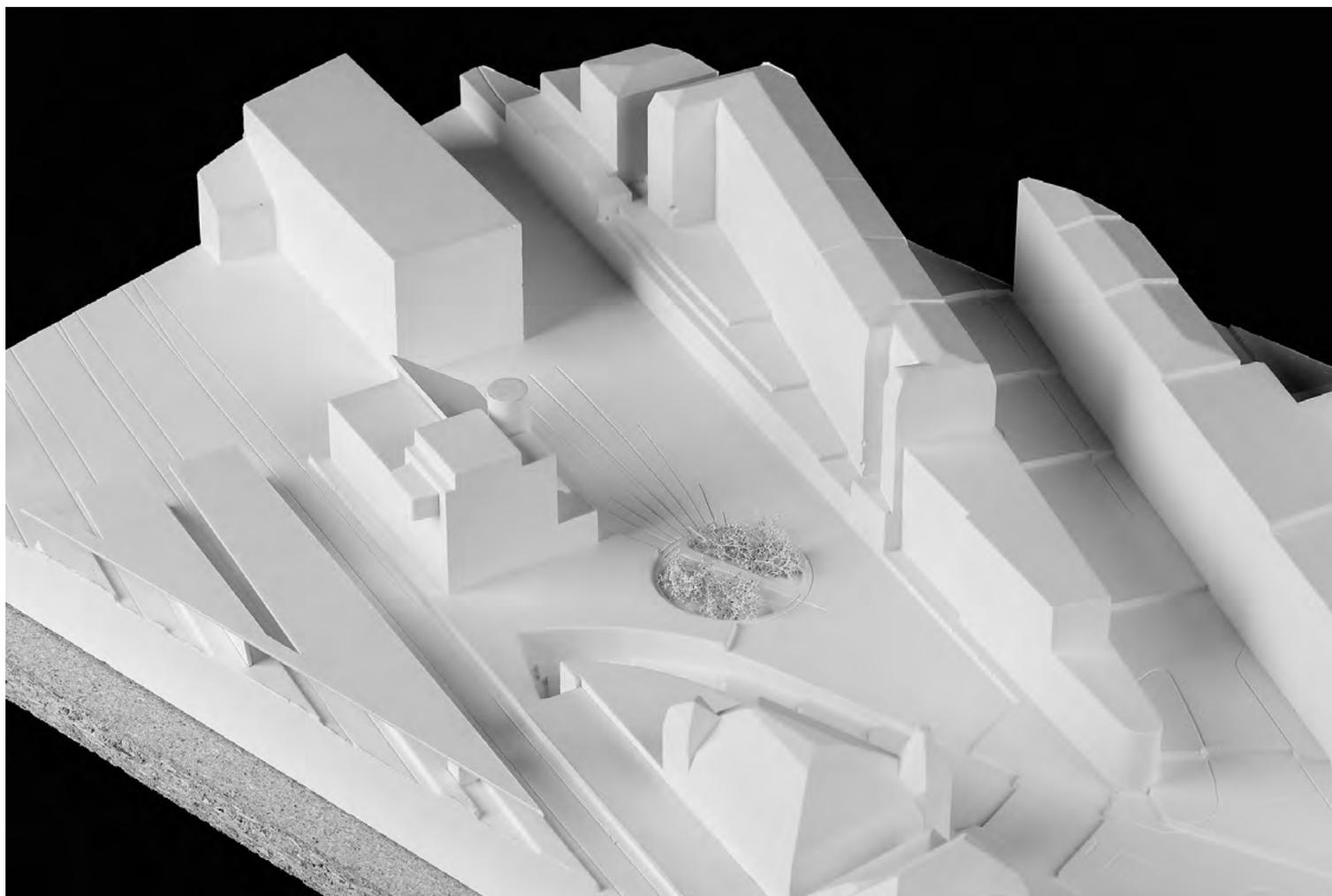


RAPPORT DE JURY
CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne

Place de la Gare – Lausanne



Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne

PLACE DE LA GARE – LAUSANNE

CONCOURS D'IDÉES

EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

RAPPORT DE JURY

NOVEMBRE 2021

1.	PRÉAMBULE	03
2.	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours	04
2.2	Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	04
2.3	Prescriptions officielles	04
2.4	Composition du jury	05
2.5	Calendrier du concours	05
3.	CAHIER DES CHARGES	
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	06
3.2	Situation	07
3.3	Programme	10
4.	JUGEMENT	
4.1	Contrôle de conformité	12
4.2	Projets	12
4.3	Délibérations du jury	13
4.4	Rapport des spécialistes	13
4.5	Premier tour d'examen	13
4.6	Deuxième tour d'examen	13
4.7	Tour de repêchage	14
4.8	Délibération et classement des projets	14
4.9	Prix et mentions	14
4.10	Recommandation du jury	14
4.11	Levée de l'anonymat	14
5.	APPROBATION	15
6.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	17
7.	CLASSEMENT	
	Projet lauréat, premier rang, premier prix	25
	Deuxième rang, deuxième prix	29
	Troisième rang, troisième prix	33
	Projets indemnisés	37
8.	PROJETS NON PRIMÉS	53
9.	LISTE DES PARTICIPANTS	88

1. Préambule

« Dessine-moi une entrée pour Plateforme 10 » est la demande qui a été faite. Quarante architectes ont répondu à la méthode utilisée ici, celle du concours d'idées d'architecture en procédure ouverte. Un formidable outil pour esquisser les plus belles constructions, les plus beaux quartiers, les plus belles places, les plus belles villes.

Le concours d'idée est un lieu d'exploration. Il apporte une grande diversité de réponses, riche de pistes de projets à venir, multiples dans les solutions proposées. Le jury, composé de seize professionnels des domaines de l'architecture, des musées et de l'urbanisme, de la culture, ainsi que les directrices et directeurs de musées, représentant et autorité de la Ville de Lausanne et des CFF, s'est appuyé de plus sur l'expertise de spécialistes et du conservateur cantonal des monuments et sites. Une somme de compétences et d'expériences au service du projet.

Le jury a retenu trois projets primés, et quatre autres indemnisés, lors de riches débats, d'échanges d'idées et de points de vue. Qu'ils en soient ici tous remerciés et félicités, les mentionnés et tous les participants.

Le jury a surtout retenu, unanime et enchanté, « Kenny » de l'architecte Ruben Valdez, la meilleure réponse à la demande posée. Une entrée entre patrimoine et modernité, un phare pour Plateforme 10, un Poste directeur !

OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DU JURY

Un terrain à l'abandon au centre de la capitale vaudoise, de la métropole lémanique. Hier utilisé par le domaine ferroviaire, aujourd'hui quartier affecté à la culture, ouvert à tous. On y lira une invitation à la promenade et à la découverte. Une utopie hier, une réalité aujourd'hui. Et c'est parfait ainsi.

Un nouveau musée cantonal de la photographie, un nouveau musée cantonal du design et des arts appliqués contemporains, un musée cantonal des Beaux-Arts, une boîte, deux boîtes, trois boîtes. C'est fait, boîtes, pétales peints.

À l'image d'une tige de fleur à 3 pétales, au pied, à l'entrée, maintenant un phare. Phare, signal, tige. Le tableau est complet. Réuni, soudé, merveilleusement composé, entre art et architecture se dessinent places bordées de charme houblon, jardins botaniques, jardins chromatiques et circulaires bancs, circulaire plaque tournante, pour un tourbillon d'émotions.

Au centre des préoccupations de ce nouveau quartier de ville, il y a l'espace public. Au centre des préoccupations de cette nouvelle entrée, faire rencontrer les publics. D'une pierre deux coups, CQFD. Bravo « Kenny » !

Seront amenés prochainement d'autres architectes, à dessiner le phare, l'esplanade.

Vive le concours d'architecture ! Merci !

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la DGIP organise une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours d'idées à un degré en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit.

Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le présent concours d'idées en procédure ouverte est anonyme. Les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) seront publiés dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site internet www.simap.ch

2.2 Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Etat de Vaud
DGIP – DAI (Direction de l'architecture et l'ingénierie)
place de la Riponne 10
1014 Lausanne

ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

M+B Zurbuchen-Henz Sàrl
Architectes EFP SIA FAS
chemin de Maillefer 19
1018 Lausanne

SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Une entrée pour Plateforme 10
p.α.
M^e Gabriel Cottier
Etude PHC Notaires
place Benjamin-Constant 2
1002 Lausanne

2.3 Prescriptions officielles

Le présent concours se réfère aux prescriptions officielles suivantes :

PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entrée en vigueur le 21.06.1999.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

- Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence du 06.10.1995 ;
- Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- Loi sur le marché intérieur (LMI) du 6.10.1995 ;
- norme SIA 500 portant sur les constructions sans obstacles ;
- normes suisses SN 640 603a et 640 605a portant sur le parage, la géométrie et l'aménagement, édition VSS 1982 ;
- norme suisse 640 635 portant sur les places de rebroussement, édition VSS 1977 ;
- normes, règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) portant sur la construction, la sécurité parasismique, les installations et équipements ;
- Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Ltr) du 13.03.1964 et ses ordonnances d'application, en particulier l'OLT3 et l'OLT4 ;
- autres normes professionnellement reconnues ;
- ordonnance sur les chemins de fers et ses directives d'exécution.

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994 et 15.03.2001 et ses directives d'exécution ;
- normes, directives, conditions et recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI).

PRESCRIPTIONS CANTONALES

- Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 (état : 01.07.2012) et son Règlement d'application (RLMP-VD) du 07 juillet 2004 ;
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 04 décembre 1985 (état : 2010) et son Règlement d'application (RLATC) du 19 septembre 1986 ;
- Loi vaudoise sur l'énergie du 16.05.2006 (LVLEne) ;
- directives énergétiques des bâtiments et constructions du canton de Vaud du 07.06.2017 ;
- législation cantonale sur la lutte contre les incendies et les éléments naturels du 18.11.1977.

2.4 Composition du jury

PRÉSIDENT

M. Olivier Steimer

VICE-PRÉSIDENTS

M. Fabrizio Barozzi – ARCHITECTE MCBA

M. Manuel Aires Mateus – ARCHITECTE ELMU

MEMBRES PROFESSIONNELS

Mme Nicole Christe – ARCHITECTE VILLE DE LAUSANNE

Mme Christiane von Roten – ARCHITECTE, PRÉSIDENTE SIA VD

Mme Ariane Widmer Pham – ARCHITECTE,

VICE PRÉSIDENTE FONDATION P10

Mme Charlotte Truwant – ARCHITECTE, TRUWANT+ RODET

M. Philippe Pont – DIRECTEUR GÉNÉRAL DGIP

M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE CANTONAL DGIP

M. Craig Verzzone – ARCHITECTE PAYSAGISTE, VWA

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

M. Grégoire Junod – SYNDIC VILLE DE LAUSANNE

M. Olivier Audemars – PRÉSIDENT FONDATION P10

M. Patrick Gyger – DIRECTEUR PLATEFORME 10

Mme Nicole Minder – CHEFFE DE SERVICE SERAC

M. Philippe Bischof – DIRECTEUR FONDATION PRO HELVETIA

M. Yves Jacot – CHEF DÉVELOPPEMENT GARE, CFF IMMOBILIER

SUPLÉANTS PROFESSIONNELS

M. Carlos Viladoms – ARCHITECTE FHV

Mme Yanick Aeby – SERVICE DE L'URBANISME, VILLE DE LAUSANNE

M. Olivier Andreotti – ARCHITECTE, ADJ. ARCHITECTE CANTONAL DAI-DGIP

SUPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

Mme Tatyana Franck – DIRECTRICE EL

Mme Chantal Prod'hom – DIRECTRICE MU

M. Bernard Fibicher – DIRECTEUR MCBA

Mme Astrid Dinger – CHEFFE DES PROJETS LAUSANNE,

CFF INFRASTRUCTURE

M. Bernard Decrauzat – PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION

DE PLATEFORME 10

SPÉCIALISTES CONSEILS

M. Maurice Lovisa – CONSERVATEUR CANTONAL DGIP

M. Thierry Chanard – ARCHITECTE-URBANISTE, GEA VALLOTTON-CHANARD

M. Grégory Coderey – CHEF DE PROJET, CFF INFRASTRUCTURE

M. Gérald Mabboux – CHEF DE PROJET, CFF IMMOBILIER

M. Yves Noirjean – DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DGTL

M. Bernard Zurbuchen – ARCHITECTE, M+B ZURBUCHEN-HENZ

ORGANISATION

M. Lucas Godat – ARCHITECTE, CHEF DE PROJET DAI-DGIP

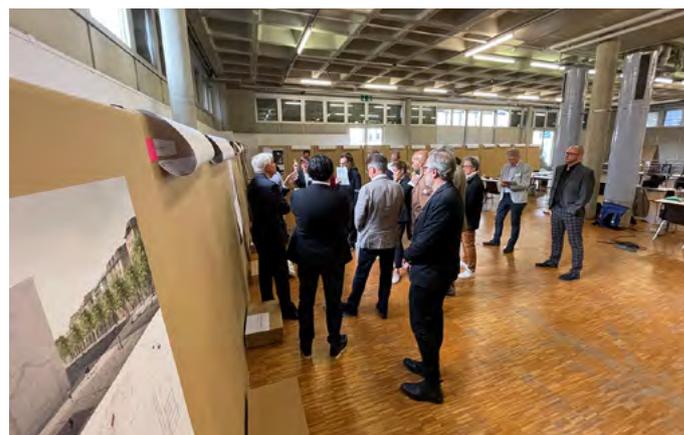
M. Bernard Zurbuchen – ARCHITECTE, M+B ZURBUCHEN-HENZ

M^e Gabriel Cottier – ÉTUDE PHC NOTAIRES

2.5 Calendrier du concours

CONCOURS D'IDÉES

Lancement du concours	30.04.2021
Délai pour l'envoi des questions	21.05.2021
Réponses du jury aux questions	04.06.2021
Rendu des projets	03.09.2021
Rendu des maquettes	15.09.2021
Jugement	fin septembre 2021
Présentation lauréat	12.10.2021
Affichage des projets	16 – 28.11.2021
Remise des prix et vernissage	26.11.2021



3. Cahier des charges

3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

3.1.1 Objectifs du concours

Planète terre, Lausanne, site de Plateforme 10, ancien domaine ferroviaire de la gare CFF, à l'ouest. Un ancien désert à l'abandon au centre de la capitale vaudoise, de la métropole lémanique. Hier utilisé par le domaine ferroviaire, aujourd'hui terrain affecté à la culture, ouvert à tous. On y lira une invitation à la promenade et à la découverte. Il est légalisé par un plan d'affectation sous le nom de code (d'astéroïde) PAC 332. Hier une utopie architecturale, aujourd'hui une réalité. Et c'est parfait ainsi.

Le nouveau MCBA est le premier des bâtiments qui s'y est installé. Une grande belle architecture intégrée, une boîte aux beaux-arts, simple et dépouillée. Une transition entre le passé et le futur, subtile architecture portant les traces du lieu. Œuvre des architectes Barozzi-Veiga. Complété d'arcades en devenir d'une occupation récréative publique.

S'il te plait, dessine-moi deux musées était la question posée aux concurrents du concours d'architecture et d'ingénierie pour le musée de la photographie et du design. La demande a été faite en mai 2015 aux concurrents, tous des voyageurs et explorateurs de la planète. Ils devaient dessiner une boîte photographique (musée de l'Elysée) et une boîte des objets du design et des arts contemporains (mudac). Non pas des œuvres qui ne conviendraient pas mais des caisses contenant des œuvres. La très plastique construction, qui s'inaugurera en novembre 2021, de Manuel et Francisco Aires Mateus a remporté les faveurs du jury.

A l'image de la tige d'une fleur à 3 pétales, un lieu aux multiples activités mutualisées pour 3 musées, une entrée pour plateforme 10 est maintenant la question posée, à l'ouest de la gare, à l'est des musées. La méthode utilisée est celle du concours d'idée certifié, un formidable bien culturel pour dessiner les plus beaux immeubles, les plus beaux quartiers, les plus belles villes, les plus belles places, les plus belles portes d'entrées. Le jury aura à choisir la plus belle idée.

Au centre des préoccupations des 3 nouveaux espaces programmatiques (boîtes), il y a l'exposition, l'accueil, la rencontre. Au centre des préoccupations de la ville, de ce morceau de territoire occupé par une plaque tournante et un Poste directeur, il y a un environnement harmonieux. D'une pierre deux coups, les architectes et le jury y remédieront. Lieu de culture et lieu de vie, dessine-moi une entrée pour Plateforme 10 est la question!

Au final, cela sera bien plus que 3 architectures, 3 belles fleurs, mais bien un quartier de la culture. Un total de 30000m² d'expositions, d'espaces de services et de stockage. Soit une immense surface, l'équivalent d'une piste d'atterrissage de 3 kilomètres de long par 10 m de large. Un lieu ouvert au public, un lieu de rencontre, encore unique. Un quartier de ville, ville où logeront

toutes formes de créations. Un terrain d'explorations multiples vers de nouveaux horizons. D'ores et déjà exceptionnel.

Piloté par la DGIP, Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine, accompagné par le SERAC, Service des affaires culturelles, et la fondation Plateforme 10, la construction de ces 3 boîtes, financées à 50% par le canton, 40% par des partenaires tiers et 10% par la Ville de Lausanne, s'ouvriront en été 2022. La mutation du secteur de la gare CFF, elle ne sera quant à elle pas finie. L'inauguration de la nouvelle place de la gare est prévue pour 2027, la fin des travaux de transformation et de rénovation de la gare CFF elle est prévue en 2030. La porte d'entrée de Plateforme 10 sera alors inaugurée, réalisée telle que projetée auparavant.

Un brin échaudé par le temps qui passe, nous retiendrons que « c'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante (Antoine de St-Exupéry, *Le petit prince*, 1943) ».

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL

3.1.2 Expression du besoin

Le site de Plateforme 10 a connu plusieurs vies. Au XX^e siècle, il est passé d'un espace agricole – un vignoble – à un environnement industriel, abritant des halles destinées aux locomotives des CFF. Depuis quelques années, cet emplacement connaît une nouvelle mue, perdant ses atours ferroviaires pour adopter un positionnement de quartier des arts. Cette transformation est progressive : après le Musée cantonal des beaux-arts et quatorze arcades en 2019 et 2020, c'est au tour de deux autres musées, l'Elysée et le mudac, d'ouvrir leurs portes en 2022, accompagnés de nouveaux lieux de convivialité : cafés, restaurants, jardins, chemins destinés à la mobilité douce.

Demeurent sur le site quelques témoins de ce passé industriel, un pont tournant destiné à manœuvrer les trains et le Poste directeur, un bâtiment datant du début des années 1960 et encore en activité aujourd'hui. C'est autour de ces deux éléments iconiques que va se dessiner la suite du programme culturel de Plateforme 10, ce projet ambitieux du canton de Vaud, au cœur de sa capitale et à la hauteur de son positionnement national et international en termes de culture et d'innovation.

Cette extension doit venir compléter le pôle muséal qui concerne essentiellement les arts plastiques et visuels sous l'angle patrimonial, y compris contemporain. Dès lors, il s'agit d'imaginer « une entrée pour Plateforme 10 » comme un marqueur visuel qui indique le site depuis la gare et son lien avec le domaine culturel, en invitant le public à entrer dans le périmètre. Il convient également de concevoir des espaces différents des lieux muséaux, qui les enrichissent par les projets complémentaires qui peuvent y être proposés.

Ces nouveaux espaces doivent pouvoir servir tout à la fois à accueillir des artistes en activité, à accroître la convivialité du site, à être propices aux événements, aux conférences, aux rencontres et aux débats d'idées, à montrer du spectacle vivant, à faire office de Kunsthalle, à s'adapter aux nouvelles formes de pratiques artistiques contemporaines, à être en prise avec l'actualité, à accueillir

des chercheurs et étudiants des Hautes Ecoles dans différents domaines artistiques et culturels, à tester des dispositifs innovants, à favoriser les partenariats et les synergies transdisciplinaires, à expérimenter un nouveau rapport aux publics – à tous les publics, y compris les plus jeunes et les plus éloignés de la culture –, bref à créer du lien entre ceux qui font l'art et ceux qui le vivent.

La forme que peuvent prendre ces nouveaux espaces peut inclure des ateliers, des salles d'exposition, une « boîte noire » pour les spectacles et les conférences, ainsi que quelques espaces de travail. Toutefois, tandis que les musées sont précisément définis par leurs missions patrimoniales et scientifiques qui conditionnent leurs accès, leurs conditions climatiques, etc, cette « porte d'entrée » se doit d'être la plus ouverte possible, renforçant le sentiment que la culture est accessible à tous. Son intérieur est d'une grande modularité: la souplesse et une vision dynamique des espaces doit être privilégiée sur une cristallisation de ceux-ci, et les changements de configuration aisés sont souhaitables et bienvenus.

Ce projet porté par l'Etat de Vaud en tant que maître de l'ouvrage sera développé dans le cadre d'un partenariat public-privé. Son programme culturel s'inscrit dans la complémentarité de celui des musées cantonaux de la Fondation Plateforme 10 rattachée au DFJC, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

PATRICK GYGER
DIRECTEUR DE PLATEFORME 10

3.2 Situation

Un nouveau lieu de culture nommé pôle muséal dans une première phase puis rebaptisé Plateforme 10 a vu le jour à l'automne 2019 au cœur de la Ville de Lausanne, capitale vaudoise et olympique.

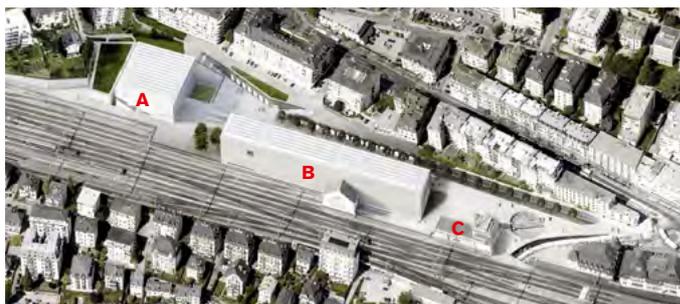
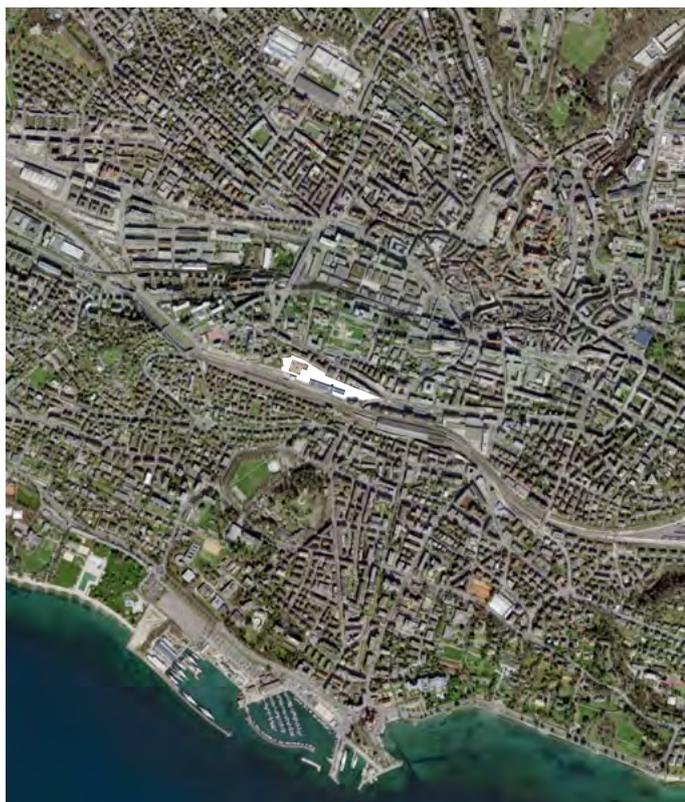
A l'horizon 2021 – 2022, le site de Plateforme 10 rassemblera trois musées: le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Musée de l'Elysée et le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (ELMU) ainsi qu'un programme complémentaire dans les arcades (restaurants, boutiques, etc.), créant par là un nouveau « Quartier des arts ».

Ce regroupement de différentes facettes de la culture – beaux-arts, photographie, arts appliqués et design – créera des passerelles entre patrimoine et collections, recherche et formation. Il contribuera également, dans son programme complémentaire, à donner une visibilité à d'autres institutions culturelles.

A proximité immédiate de la gare de Lausanne, Plateforme 10 s'étend sur un seul site d'une superficie de 27 250 m², entre la place de la Gare, l'avenue Louis-Ruchonnet et l'avenue Marc-Dufour.

Un tel projet culturel et urbanistique appelle un usage efficace des infrastructures entre ses musées, ses partenaires culturels, son programme complémentaire et ses espaces publics. Le même degré de coordination est attendu pour l'animation du site et son occupation par des événements culturels et artistiques, pour le déploiement d'une offre de restauration et pour la réalisation d'espaces de détente.

A la fin du projet de « Transformation de la Gare de Lausanne », soit courant 2031, la reconstruction d'un bâtiment existant, l'actuel Poste directeur des Chemins de fer fédéraux (CFF), complétera le site.



- A Musée Elysée et mudac
- B MCBA
- C le Poste directeur CFF

3.2.1 Périmètre

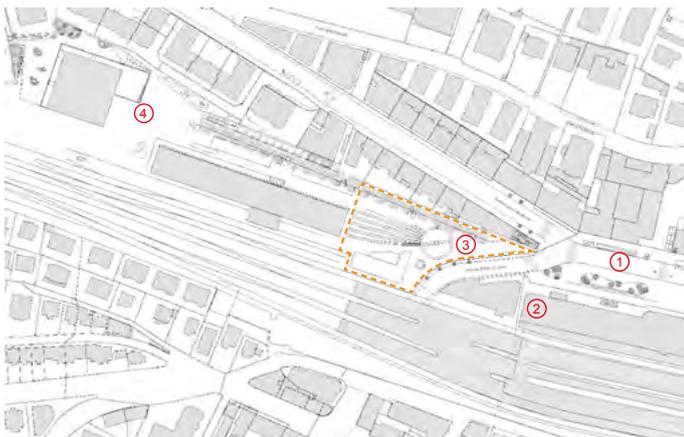
ENTRÉE EST DU SITE DE PLATEFORME 10

Plateforme 10 ambitionne d'être plus qu'un quartier des arts, il a l'intention de s'ancrer comme un lieu de vie important de la capitale vaudoise. Le site veut non seulement devenir un emplacement de haute qualité culturelle, mais également un nouvel espace offert à la population.

Au-delà de l'esplanade des musées (4) la partie située à l'est du site qui comprend le Poste directeur, le raccord à la place de la Gare et à l'avenue William-Fraisse (3) est un point névralgique.

Elle représente la porte d'entrée principale de cet espace public, et par conséquent de l'ensemble de Plateforme 10.

Cette porte d'entrée est en relation directe avec deux autres projets de grande envergure : la nouvelle place de la Gare conduit par la Ville de Lausanne (1) et celui de la nouvelle gare piloté par les CFF (2).



- 1 Une nouvelle place de la Gare 2030
- 2 Une nouvelle gare 2030
- 3 Une nouvelle porte d'entrée 2030
- 4 Esplanade des musées

- Périmètre du projet (hors limite du PAC 332 (S = 913 m²))
- Limite PAC 332
- - - Périmètre de réflexion
- - - Périmètre de construction
- Zone 1
- Zone 2
- Ascenseur monte-charge
- Périmètre inconstructible, propriété des CFF

PLAN DES ZONES

Le secteur 3, périmètre du concours est divisé en deux parties aux réglementations bien distinctes :

- la zone 1 située sur le plan d'affectation cantonal (PAC) ;
- la zone 2 située sur la parcelle 5080 appartenant aux CFF.

La surface comprise dans le périmètre du PAC (zone 1) est de 3690 m², celle située sur la parcelle 5080 (zone 2) des CFF abritant entre autre le Poste directeur fait 1671 m².

Dans la partie hachurée de la zone 2, aucune construction ou plantation n'est envisageable. Cette surface autour du monte-charge doit rester accessible aux véhicules d'entretien des voies et du tunnel à câbles, et l'accès au quai n° 1 doit pouvoir être garantie.

Cette surface d'environ 360 m² est et restera propriété des CFF dans le futur (Inaccessibilité légale de la parcelle ferroviaire – OFT).

En sous-sol, la zone 1 peut largement être exploitée sur 1 ou 2 niveaux. Des connexions avec la nouvelle gare ou avec l'avenue William-Fraisse peuvent être envisagées. Cette zone est en revanche majoritairement inconstructible en surface.

La zone 2 est caractérisée par deux niveaux de sous-sol qui doivent être préservés car ils contiennent les installations de chauffage à distance et une partie des installations de froid à distance de la gare, des monoblocs de production de froid en toiture qui devront être replacés sur le site, et une antenne de téléphonie liée à la sécurité ferroviaire qui devra être repositionnée. Cette relocalisation devra être faite en prêtant une attention accrue aux recommandations de l'Ordonnance sur les rayonnements non ionisants. Par ailleurs, toutes les installations devront être accessibles en véhicules notamment pour l'entretien d'urgence. De plus, le puits d'accès au tunnel de câbles à l'est du bâtiment occupe la partie restante du sous-sol.



niveau place de la Gare



niveau sous-sol

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

La surface du secteur 3 regroupant la zone 1 et la zone 2, s'étend sur une surface totale de 5361 m².

Au nord du périmètre de construction se trouve la rue Louis Ruchonnet. Le bâtiment de tête sis au n° 1, sera totalement transformé par les CFF.

L'allée d'arbres située au nord du périmètre doit être maintenue.

Au sud, le secteur donne sur quai n° 1 de la gare de Lausanne, au contact direct des voies CFF sur lesquelles circulent quotidiennement de nombreux trains de voyageurs et de marchandises.

A l'est, la limite de construction est en relation avec l'avenue William-Fraisse et la nouvelle place de la gare.

A l'ouest du périmètre, se situent le musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et le nouveau musée Elysée – mudac, articulés par l'esplanade des musées et traversés par la liaison mobilité douce qui relie Marc Dufour à la place de la Gare.



- Périmètre du projet (hors limite du PAC 332 (S = 913 m²))
- Limite PAC 332
- Périmètre de réflexion
- Zone d'étude
- Poste directeur CFF

CONTRAINTES

Le périmètre du concours (zone 1 et zone 2) étant à proximité des voies CFF, une partie du site est dans le périmètre de consultation OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs). Les recommandations suivantes sont à prendre en compte dans le développement du projet architectural.



- Zone de 0 – 10 m
Aucune mesure n'est possible.
- Zone de 10 – 20 m
Bâtiment avec des mesures constructives adaptées.
Façade opaque lourde (béton armé).
Pas d'ouvertures en façade.
- Zone de 20 – 45 m
Bâtiment avec des mesures constructives adaptées.
Si des ouvertures sont projetées, il faut éviter de les placer sur les faces exposées, parallèles ou perpendiculaires, aux voies CFF (vitrage non ouvrant).
Matériaux de façade peu combustibles (éviter pvc, bois).
- Zone de 45 – 55 m
Façades lourdes.
Pas d'autres mesures constructives particulières à prendre, mais zone sensible en cas d'explosion sur le domaine ferroviaire.
Au-delà de 55 m aucune mesure spécifique.

POSTE DIRECTEUR

À la fin du projet de « Transformation de la Gare de Lausanne », soit courant 2031, les CFF mettront le bâtiment du Poste directeur à disposition de l'Etat de Vaud. Ce bâtiment contient des équipements ferroviaires en cours d'obsolescence, et qui disparaîtront une fois les bâtiments Plateforme 10 entièrement réalisés.

La zone 2, dans sa partie hors-sol, sera libérée et désaffectée. Les infrastructures en sous-sol ainsi que leurs accès seront conservées pour les besoins CFF. En toiture les aérorefroidisseurs et l'antenne de téléphonie desservant la gare devront être repositionnés dans le périmètre du projet.

Dès lors, le maître de l'ouvrage se pose la question de la conservation ou non de ce bâtiment qui pourrait recevoir le nouveau programme prévu.

Il est demandé aux concurrents de réfléchir à une solution qui « réunirait les conditions nécessaires permettant la réduction de l'impact visuel du Poste directeur, voire la démolition du bâtiment ».

Toute proposition doit se tenir au minimum à 5 m de distance du bâtiment MCBA.

3.3 Programme

CONSTRUCTION

Ce projet porté par l'Etat de Vaud en tant que maître de l'ouvrage sera développé dans le cadre d'un partenariat public-privé. Son programme culturel s'inscrira dans la complémentarité de celui des musées cantonaux de la Fondation Plateforme 10 rattachée au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Programme (surfaces maximales)

SU = 4170 m² maximum

SPd = 6120 m² maximum

Les surfaces du programme annoncées constituent un maximum.

Les concurrents sont libres d'inscrire dans leur proposition moins de surface pour le bien et la qualité du projet.

Le maître de l'ouvrage s'attend donc à recevoir des projets dont la surface demandée est inférieure à 6120 m² SPd.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Surface aménageable demandée de 1500 m².

Toute plantation en pleine terre doit pouvoir se développer sur 3 m minimum de profondeur. La continuité des arbres indiquée au nord du périmètre de construction est souhaitée par le maître de l'ouvrage et sa surface de plantation peut être déduite de la surface demandée.

RÉPARTITIONS DES SURFACES PROGRAMMATIQUES

1.	PROGRAMME	SURFACE MAXIMALE (SPd)
1.1	Espaces culturels, d'expositions, d'événements et de performances (SU 2450 m ²)	3720 m ²
1.2	Exposition temporaire (SU 270 m ²)	400 m ²
1.3	Espace passerelle culturelle (SU 60 m ²)	80 m ²
1.4	Conférence (SU 350 m ²)	500 m ²
1.5	Salle polyvalente (165 m ²)	190 m ²
1.6	Administration (SU 500 m ²)	710 m ²
1.7	Bureaux direction P10 (SU 40 m ²)	50 m ²
1.8	Services (SU 230 m ²)	350 m ²
1.9	4 ateliers d'artistes de 30 m ² (SU 105 m ²)	120 m ²
	Total SPd (maximum)	6120 m ²
2.	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	
2.1	Espaces extérieurs, arborisations, végétalisation, fontaine	1500 m ² sur l'ensemble du site
2.2	Deux-roues légers	100 places
2.3	Mobilier urbain (bancs, etc.)	libre appréciation

3.3.1 Durabilité

La mise en œuvre des principes du développement durable se caractérise par la recherche d'un équilibre entre les ambitions sociales, environnementales et économiques.

Penser à long terme, tisser un lien pour garantir une approche globale, responsabiliser les acteurs du projet pour faire émerger un juste équilibre constituent un fil rouge pour la construction durable.

L'objectif de cette philosophie est :

- de traiter de manière transversale l'ensemble des thématiques composant la durabilité, qu'elles soient évaluables de manière qualitative ou quantitative ;
- d'analyser les conséquences du projet avec une approche de cycle de vie : concevoir maintenant en intégrant les implications à long terme.

CYCLE DE VIE D'UN PROJET EN 5 ÉTAPES

(extrait site Sméo)

LA GENÈSE

Assurer de solides fondamentaux et dans la logique d'anticipation, identifier les éventuelles difficultés que pourrait rencontrer le projet. (Équilibre du point de vue sociodémographique, risques naturels, etc).

LA MATÉRIALISATION

Analyser les impacts socio-économiques et environnementaux relatifs à l'acte de construire, rénover ou transformer. (Densité raisonnée, concept constructif, matériaux sollicités pour réduire l'impact environnemental de la construction).

L'UTILISATION

Optimiser l'exploitation des bâtiments et le cadre de vie des utilisateurs. (Sécurité, confort et qualité de vie des occupants).

L'ENTRETIEN

Maintenir la substance construite et ses installations techniques pour garantir la durabilité du bâtiment, le confort et le bien-être des occupants. (Éléments de construction démontables, recyclables ou valorisables).

LA DÉCONSTRUCTION

Favoriser la déconstruction à contrario d'une démolition, afin que les générations futures puissent tirer profit du patrimoine légué par leurs prédécesseurs. (Alternative aux matériaux composites et indissociables, etc).

4. Jugement

4.1 Contrôle de conformité

Les projets ont été réceptionnés par le notaire M^e Cottier à Lausanne. Le contrôle technique des projets a été effectué par M^e Cottier et par le bureau M+B Zurbuchen-Henz Architectes.

L'analyse de M^e Cottier a porté sur les points suivants :

RESPECT DES CONDITIONS DE RENDU (ANONYMAT ET DÉLAIS)

- Tous les projets respectent l'anonymat.
- Les projets n° 1 à 40 ont été réceptionnés dans les délais, conformément au cahier des charges, le vendredi 03.09.2021 avant 16h00.
- Le projet n° 41 MONTJOIE est arrivé hors délais, durant la matinée du lundi 06.09.2021, par courrier recommandé.

L'analyse du bureau M+B Zurbuchen-Henz Architectes a porté sur les points suivants :

CONFORMITÉ DES DOCUMENTS REMIS

Le contrôle de conformité a été réalisé entre le 3 septembre et le 9 septembre 2021. De manière générale, les projets n° 1 à 40 sont complets et sont recevables.

EXAMEN PRÉALABLE

L'examen préalable des 40 projets a été réalisé entre le 9 septembre et le 21 septembre 2021. L'organisateur a procédé notamment au contrôle du respect des périmètres, des limites de constructions, des zones OPAM et des surfaces du programme.

RESPECT DES PÉRIMÈTRES ET LIMITE DES CONSTRUCTIONS

- Les projets n° 24, 26, 38 et 40 modifient l'existant ou construisent sur la zone inconstructible appartenant aux CFF.

RESPECT DES ZONES OPAM (LIÉES À LA DISTANCE AUX VOIES FERRÉES)

- Les projets n° 2, 12, 20, 21, 26, 27, 32, 36, 39 et 40 ne respectent pas les zones ordonnées par l'OPAM.

RESPECT DES SURFACES SPD (SURFACE DE PLANCHER DÉTERMINANTE)

DU PROGRAMME DU CONCOURS D'IDÉES

Le concours d'idée ayant le but de revoir et déterminer les réels besoins en termes de surfaces et programme, les surfaces demandées étaient un maximum de SPD.

- Tous les projets respectent les surfaces du concours d'idées, sauf le projet n° 32, qui ne respecte pas les surfaces demandées. C'est un projet de jardin uniquement, et donc il ne contient pas de programme avec 0m² de SPD.
- Les projets n° 5, 19, 24 et 27 dépassent le SPD maximum fixé du programme.

- Les projets n° 4, 6, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 26, 28, 30, 32, 33, 36, 38 et 40 ont des surfaces SPD bien inférieures à celles demandées dans le programme.

Tous les projets passent l'examen préalable.

4.2 Projets

40 projets ont été remis dans les conditions prescrites par les règlements du concours. 1 projet a été remis hors délais.

Les projets ont été réceptionnés et numérotés (par ordre d'arrivée) de 1 à 41 par le secrétariat du concours :

N°	DEVISE
1	Le Parapluie
2	FORUM
3	SPOLIA
4	The Exhibitionist
5	(1128) Astrid
6	UBIK
7	APOLLON
8	FOURMILIÈRE
9	PERCEFOREST
10	Plaque tournante
11	QUAI DES ARTS
12	LA PORTE DES TROIS TEMPS EN CHEVAUDAZ
13	ULTRAMARINE
14	Equilibre
15	BILLBOARD AND BLACKBOX
16	Cenotes
17	ENCYCLIE
18	ORANGE MÉCANIQUE
19	INTERFACE SYNTHÉTIQUE
20	ORANGE
21	Espace 360
22	KENNY
23	THEATRE OF DREAMS
24	DIMISIO
25	EUREKA
26	Girafe
27	A NEW LIFE
28	Tioumen
29	Les possibilités d'une île
30	FESTIVAL PLAZA
31	ligne & point
32	HOMO BOTANICUS
33	46610
34	De l'ombre à la lumière
35	DRYADES
36	YIPPEE KI YAY
37	D-COLLAGES
38	PLAN SÉQUENCE
39	CAVEA
40	ORGAN2/ASLP
41	MONTJOIE

4.3 Délibérations du jury

SESSIONS DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2021

M. Craig Verzone, membre professionnel et M. Philippe Bischof, membre non professionnel sont excusés pour les 2 journées de jury. Conformément aux règles, ils sont remplacés par la suppléante professionnelle Mme Yanick Aëby et la suppléante non professionnelle Mme Chantal Prod'hom pour l'ensemble des délibérations.

Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142.

Acceptation des projets au jugement selon art. 18.2 SIA 142

Le jury est informé du projet n° 41 MONTJOIE arrivé hors délais. Il décide à l'unanimité de l'exclure du jugement. Ce projet est retiré de la salle, sans que le jury en ait pris connaissance.

Les 40 autres projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges. Le procès-verbal relatif figure dans le cahier remis à chaque membre du jury. Les projets n° 1 à 40 sont acceptés au jugement.

Exclusion des prix selon art. 19.1 b) SIA 142

Le jury admet les projets n° 1 à 40 à la répartition des prix.

Méthode d'appréciation

Le jury prend ensuite connaissance des projets.

Les critères (sans ordre hiérarchique) énoncés dans le programme sont rappelés, soit :

- qualités urbanistiques :
qualité et clarté du concept d'implantation ;
- qualité d'intégration au contexte :
rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;
- qualités fonctionnelles :
pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes ;
- qualité architecturale ;
- qualités des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et de la végétalisation proposée ;
- faisabilité du projet au regard des règlements de construction en vigueur (PAC, PGA,) des recommandations OPAM et des contraintes CFF ;
- complémentarité avec l'ensemble de Plateforme 10.

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires.

4.4 Rapport des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises des projets est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et à leur analyse.

4.5 Premier tour d'examen

Après discussions et prise de connaissance plus en profondeur de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1^{er} tour éliminatoire, et décide d'éliminer les 17 projets suivants, soit avec une trop grande densité du bâti, soit une trop grande variation par rapport au programme demandé :

N°	DEWISE
1	Le Parapluie
3	SPOLIA
4	The Exhibitionist
9	PERCEFOREST
12	LA PORTE DES TROIS TEMPS EN CHEVAUDAZ
16	Cenotes
19	INTERFACE SYNTHÉTIQUE
21	Espace 360
23	THEATRE OF DREAMS
24	DIMISIO
26	Girafe
27	A NEW LIFE
28	Tioumen
32	HOMO BOTANICUS
33	46610
36	YIPPEE KI YAY
37	D-COLLAGES

4.6 Deuxième tour d'examen

Le jury procède à une lecture plus complète des 23 projets qui n'ont pas été écartés au premier tour et procède à un 2^e tour éliminatoire en éliminant les 16 projets suivants, soit pour un dépassement du gabarit imposé, soit une trop grande importance des nouvelles constructions qui va être en concurrence avec les musées existants, soit une trop importante emprise au sol des constructions et du sous-sol, ou encore un système d'accès trop complexe et en désaccord avec le concept d'une entrée pour Plateforme 10.

N°	DEWISE
5	(1128) Astrid
6	UBIK
7	APOLLON
8	FOURMILIÈRE
10	Plaque tournante
11	QUAI DES ARTS
13	ULTRAMARINE
14	Equilibre
17	ENCYCLIE

20	ORANGE
30	FESTIVAL PLAZA
31	ligne & point
34	De l'ombre à la lumière
35	DRYADES
38	PLAN SÉQUENCE
39	CAVEA

Une discussion approfondie se tient devant chacun des projets restant en lice, le jury décide ensuite de retenir 7 projets suivants :

N°	DEVISE
2	FORUM
15	BILLBOARD AND BLACKBOARD
18	ORANGE MÉCANIQUE
22	KENNY
25	Eureka
29	Les possibilités d'une île
40	ORGAN2/ASLP

4.7 Tour de repêchage

Après discussions, le jury repasse en revue tous les projets et décide de ne pas repêcher de projets.

4.8 Délibération et classement des projets

Les délibérations autour des projets retenus pour la dernière session donnent lieu à de riches débats, basés sur les critères de jugements énoncés dans le cahier des charges. Leurs qualités et défauts sont mis en perspective avec les objectifs des différents partenaires de cette opération dans le but de choisir *in fine*, une proposition commune forte et qualitative.

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison, la confrontation successive des projets conduisent le jury à décider ainsi du résultat suivant :

CLASSEMENT DÉFINITIF

N°	DEVISE	RANG
22	KENNY	1 ^{er} rang
18	ORANGE MÉCANIQUE	2 ^e rang
40	ORGAN2/ASLP	3 ^e rang
2	FORUM	indemnité
25	Eureka	indemnité
15	BILLBOARD AND BLACKBOARD	indemnité
29	Les possibilités d'une île	indemnité

4.9 Prix et mention

La somme globale des prix du présent concours s'élève à CHF 155 000.- HT, que le jury décide de répartir comme suit :

N°	DEVISE	RANG	MONTANT
22	KENNY	1 ^{er} rang	50 000.- HT
18	ORANGE MÉCANIQUE	2 ^e rang	35 000.- HT
40	ORGAN2/ASLP	3 ^e rang	30 000.- HT
2	FORUM	indemnité	10 000.- HT
25	Eureka	indemnité	10 000.- HT
15	BILLBOARD AND BLACKBOARD	indemnité	10 000.- HT
29	Les possibilités d'une île	indemnité	10 000.- HT

4.10 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'utiliser les résultats du projet n° 22 KENNY comme référence pour développer et affiner un programme pour l'organisation d'un concours de projet ultérieur.

4.11 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, M^e Cottier et le président du jury procèdent, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents.

Fin de la session de jury.

5. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.

OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DU JURY

FABRIZIO BAROZZI
VICE-PRÉSIDENT
ARCHITECTE, MCBA

MANUEL AIRES MATEUS
VICE-PRÉSIDENT
ARCHITECTE, ELMU

NICOLE CHRISTE
ARCHITECTE, VILLE DE LAUSANNE

CHRISTIANE VON ROTEN
ARCHITECTE, PRÉSIDENTE SIA VD

ARIANE WIDMER PHAM
ARCHITECTE,
VICE-PRÉSIDENTE FONDATION P10

CHARLOTTE TRUWANT
ARCHITECTE, TRUWANT+RODET

PHILIPPE PONT
DIRECTEUR GÉNÉRAL, DGIP

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL, DGIP

CRAIG VERZONE
ARCHITECTE PAYSAGISTE VWA

GRÉGOIRE JUNOD
SYNDIC VILLE DE LAUSANNE

OLIVIER AUDEMARS
PRÉSIDENT FONDATION P10

PATRICK GYGER
DIRECTEUR PLATEFORME 10

NICOLE MINDER
CHEFFE DE SERVICE SERAC

PHILIPPE BISCHOF
DIRECTEUR FONDATION PRO HELVETIA

YVES JACOT
CHEF DÉVELOPPEMENT GARE,
CFF IMMOBILIER

6. Levée de l'anonymat



01. LE PARAPLUIE p.55
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN



02. FORUM p.37
APOLINARIO SOARES SÄRL LAUSANNE



03. SPOLIA p.56
ANDREA FIORONI LAUSANNE



04. THE EXHIBITIONIST p.57
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÄRL LAUSANNE



05. (1128) Astrid p.58
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÄRL PARIS /FR



06. UBIQ p.59
OMBUDFILMS SÄRL NEUCHÂTEL



07. APPOLON p.60
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
LR ARCHITECTES LAUSANNE



08. FOURMIÈRE p.61
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÄRL DELÉMONT



09. PERCEFOREST p.62
MARINE DE DARDEL GENÈVE



10. PLAQUE TOURNANTE
MAURO MALISIA MURALTO

p.63



11. QUAI DES ARTS
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE

p.64



12. LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE

p.65



13. ULTRAMARINE
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT MSC ETH ZURICH

p.66



14. ÉQUILIBRE
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR

p.67



15. BILLBOARD AND BLACKBOX
DÜRIG AG ZURICH

p.41



16. CENOTES
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE

p.68



17. ENCYCLIE
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR

p.69



18. ORANGE MÉCANIQUE
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE
ARCHITECTES PARIS /FR

p.29



19. INTERFACE SYNTHÉTIQUE p.70
STUDIO DAVID KLEMMER ZÜRICH



20. ORANGE p.71
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZÜRICH



21. ESPACE 360 p.72
STUDIO SML SÄRL LAUSANNE



22. KENNY p.25
RUBEN VALDEZ LAUSANNE



23. THEATRE OF DREAMS p.73
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN ZÜRICH



24. DIMISIO p.74
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE LAUSANNE



25. EUREKA p.45
STUDIOPEZ SÄRL BÂLE



26. GIRAFE p.75
TAMA 3D SÄRL LIGNEROLLE



27. A NEW LIFE p.76
ELARLAB PARIS /FR



28. TIOUMEN
COCI STUDIO SÀRL LAUSANNE

p.77



29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE
PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE

p.49



30. FESTIVAL PLAZA
SAAS SÀRL CAROUGE
JONAS LOLAND BERGEN /NO

p.78



31. LIGNE & POINT
URBANITÉ(S) GENÈVE

p.79



32. HOMO BOTANICUS
ASSOCIATI SÀRL CAROUGE

p.80



33. 46610
CAROLE LUZON FRIBOURG

p.81



34. DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL GENÈVE

p.82



35. DRYADES
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE

p.83



36. YIPPEE KI YAY
DETRITUS LAUSANNE

p.84



37. D-COLLAGES
ARK. ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

p.85



38. PLAN SÉQUENCE
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO

p.86



39. CAVEA
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO

p.87



40. ORGAN2/ASLP
ONUR ÖZMAN GMBH ZÜRICH

p.33

7. Classement

22. KENNY	1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX 50 000.- HT	02. FORUM	INDEMNITÉ 10 000.- HT
RUBEN VALDEZ LAUSANNE		APOLINARIO SOARES SÀRL LAUSANNE	
18. ORANGE MÉCANIQUE	2^E RANG / 2^E PRIX 35 000.- HT	15. BILLBOARD AND BLACKBOX	INDEMNITÉ 10 000.- HT
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE ARCHITECTES PARIS /FR		DÜRIG AG ZURICH	
40. ORGAN2/ASLP	3^E RANG / 3^E PRIX 30 000.- HT	25. EUREKA	INDEMNITÉ 10 000.- HT
ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH		STUDIOPEZ SÀRL BÂLE	
		29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE	INDEMNITÉ 10 000.- HT
		PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE	

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

22. KENNY



22. KENNY

Le projet propose par un geste unique et simple de confirmer le site en tant qu'espace d'entrée à Plateforme 10. Il complète et agrandit le Poste directeur en rapportant au nord de ce dernier un volume d'accueil par une toiture inclinée. Il contient l'entrée principale et unique permettant de se rendre à la fois dans la partie souterraine (espaces d'exposition), et dans les étages du Poste directeur où se trouvent les éléments du programme, bureaux, salles de conférence ou encore ateliers d'artistes. Tous les éléments historiques, la plaque tournante et les traces des voies CFF qui distribuaient l'ancien atelier d'entretien sont conservés.

Cette nouvelle structure d'accueil, nommée par l'auteur du projet « atrium » est largement éclairée et vitrée au rez-de-chaussée. Elle contient un escalier circulaire émergeant qui distribue les éléments du programme, du sous-sol jusqu'à l'étage supérieur du Poste directeur.

Elle marque ainsi la nouvelle esplanade en indiquant la direction des musées tout en donnant par ce trait de lumière une échelle au site dans un rapport précis avec les autres bâtiments, le MCBA à l'ouest, les bâtiments de l'avenue Louis-Ruchonnet au nord et la place de la Gare à l'est.

Le prolongement de l'allée d'arbres existants accompagne le visiteur sur l'entier du site et la végétalisation de l'emprise de la plaque tournante – reconvertie en patio – sont salués dans l'environnement minéral du lieu. La poursuite de ces principes, conjointe à la future arborisation de l'esplanade des musées qui sera développée parallèlement permettra d'offrir des espaces verts variés et appréciables dans l'environnement urbain.

Le sous-sol, modeste par sa surface mais de grande hauteur est éclairé par le puits de lumière créé au droit de la plaque tournante. Polyvalent, il permet de multiplier les activités (expositions, concerts, performances, interventions, conférences, événements, etc).

La proposition n'offre pas la totalité des surfaces demandées au concours, mais, au vu de la qualité de l'espace public, de la force visuelle de l'intervention, le jury admet qu'il sera important pour la suite du travail de requestionner la quantité des surfaces. Le projet reste encore très discret sur les aménagements extérieurs, mais le peu d'occupation du sous-sol permet d'entrevoir de larges possibilités d'interventions à l'avenir en « pleine terre ».

Le jury apprécie le fait que cette intervention « simple » sur le site, n'entre pas en compétition avec les autres bâtiments, ni par sa taille, ni par son contenu, mais contribue simplement à l'unité de l'ensemble, sans chercher à se distinguer en tant que troisième bâtiment en concurrence avec les musées.

Bien que constatant également que la rénovation du Poste directeur devrait être développée, il salue la pertinence de l'intervention, sa modestie, et recommande de prendre cette démarche comme guide, à la fois pour revisiter le programme, valider l'échelle des constructions, et confirmer la capacité du site à recevoir des éléments nouveaux en respectant l'objectif visé, à savoir une entrée pour Plateforme 10.

KENNY
Une entrée pour Plateforme 10 - Lausanne

IMPACT RÉDUIT

Le projet se profile dans des conditions et des qualités existantes du site par une série d'actions concises d'adaptation et d'intégration, aboutissant à une place d'entrée, un jardin et un nouvel espace d'exposition.

LA PLACE D'ENTRÉE

Malgré ses qualités existantes, son encadrement et sa proximité avec le gare, l'entrée de Plateforme 10 reste actuellement peu active et peu attractive.
En partant du principe de réaliser le bâtiment du Poste Directeur, l'actuel projet propose de déplacer son entrée sur la façade nord au moyen d'un nouvel atrium qui adosse la place, créant ainsi une continuité entre l'ensemble de la gare (place de la gare et le bâtiment) et espace ouvert de plate 10. Le lieu d'entrée du nouvel espace d'exposition se fait par le fossé allongé du poste directeur, la seule ouverture est conservée presque intacte et utilisée comme point d'entrée d'un jardin qui double hauteur comme un balcon. Ce jardin apporte de la lumière naturelle à un espace d'exposition souterrain tout en assurant un accès de nature et de couleur pour la place d'entrée.



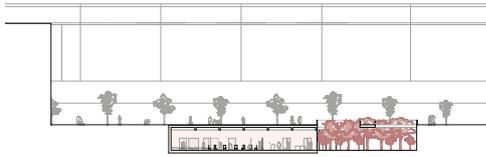
LE POSTE DIRECTEUR

Le projet propose de réaliser le Poste Directeur en étendant les surfaces par un atrium et un volume de transit et de nouvelles circulations verticales. Le grand atrium transmet les offices directs et espace multifonctionnel, qui peut accueillir une grande variété d'activités telles que des rencontres, des "talks table", séminaires ou des ateliers thématiques.

Pour l'atrium, les espaces d'exposition sont divisés en trois zones principales : un espace pour les expositions temporaires situé au sud-ouest et qui fonctionne en synergie avec l'atrium, tout en restant facilement accessible ; les espaces d'exposition permanente situés le long de la face du Poste Directeur où, grâce à la reconfiguration du bâtiment, une variété d'espaces adaptés à tous les modes des espaces à double hauteur sont créés : des espaces pour des projections, des espaces adaptés individuellement et des terrasses couvertes de la même hauteur. Sur le 2ème sous-sol, une grande salle à double hauteur peut être utilisée pour des performances, des conférences ou des expositions avec des plates de grande envergure. Cette pièce est éclairée par la place qui a été créé sous la place souterraine.

D'autre part, les artistes et le personnel administratif disposent d'un espace dédié, obtenu par des projets rénovés dans le corps longitudinal du Poste Directeur ainsi que des toitures et services adjoints.

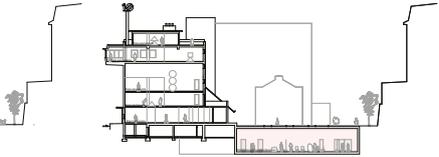
Par une série d'interventions ponctuelles et précises, les relations spatiales du site sont reconfigurées, créant non seulement un espace d'exposition et d'accompagnement, mais également une place d'entrée pour Plateforme 10.



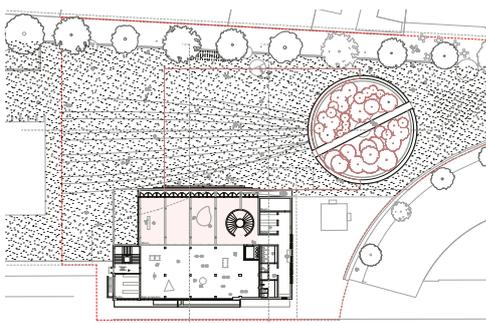
Coupé AA



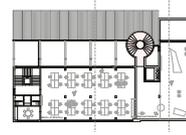
Coupé BB



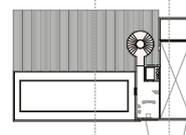
Coupé CC



Rue de Chaux-de-Fonds



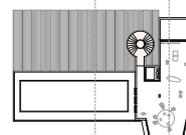
2ème étage



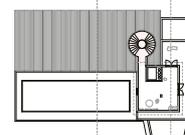
3ème étage



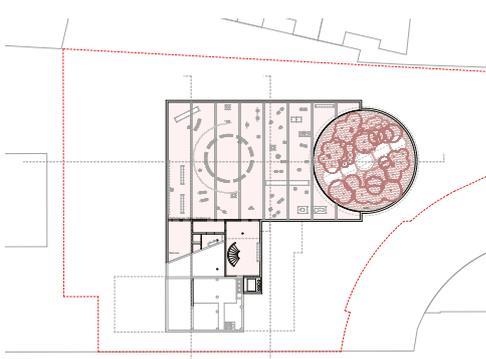
1ère étage



4ème étage



5ème étage



Sous-sol



ARCHITECTES
PAUL VINCENT
ET ANTHONY BENARROCHE
ARCHITECTES

ADRESSE
RUE LESAGE 11
75020 PARIS /FR

PROJETS PRIMÉS / 29

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

18. ORANGE MÉCANIQUE



18. ORANGE MÉCANIQUE

La proposition remplace le Poste directeur par une structure métallique de quatre niveaux dans laquelle viennent s'insérer divers éléments du programme. L'administration se place dans les deux premiers niveaux, les ateliers pour artistes au troisième et finalement une toiture se voue en terrasse que les auteurs appellent « place publique » et qui offre une très belle vue sur la Savoie et le lac. L'expression de cette tour semble transparente et aérienne laissant supposer un élément très léger. La tour elle-même est implantée sur une légère surélévation, marquant ainsi un lieu d'attente et de rencontre pour l'entrée au Plateforme 10.

Le solde du programme est situé en sous-sol sur deux niveaux, sous les traces conservées des voies qui conduisaient à l'ancien dépôt. Ces deux niveaux sont éclairés par le vide creusé à l'emplacement de la plaque tournante, dans laquelle se situe également l'escalier principal menant à ces deux niveaux souterrains.

Si le jury salue la légèreté de la tour, il se demande toutefois si cette transparence exprimée dans le dessin pourrait bel et bien être réalisée, et si la hauteur proposée respecte la hauteur limite demandée, celle du MCBA. Il reconnaît également l'intérêt de proposer une structure « vide » permettant d'y insérer des éléments de programme selon les besoins à venir.

L'intervention dans le sous-sol propose de grands espaces polyvalents sur deux niveaux, flanqués sur leur petit côté d'éléments de service nécessaires (wc, escalier, ascenseur, etc). Les auteurs suggèrent qu'il est possible d'y implanter toute sorte d'éléments de programme, comme des salles d'exposition, des salles de conférence ou de séminaire. L'accès principal à ces espaces se fait par la trace de la plaque tournante, largement creusée et occupée par un escalier généreux et un ascenseur. La mémoire du « pont » de la plaque tournante est reprise en proposant une passerelle permettant de franchir horizontalement le vide proposé.

Le jury se demande si une végétalisation de ce vide ne serait pas bienvenue dans un environnement déjà très peu végétalisé, et s'il ne serait pas opportun également de profiter de ce vide pour éclairer naturellement les espaces du sous-sol.

Le jury reconnaît dans la famille des partis qui détruisent le Poste directeur actuel que c'est une proposition élégante et légère qui remplit son rôle de signe pour une entrée à Plateforme 10, sans concurrencer les bâtiments des musées proprement dits.

une entrée pour Plateforme 10
GRANDE MÉCANIQUE



Lausanne, 16009, le train en provenance de Genève approche de la gare. Il défile et on ne peut longer qu'à l'usage la place des Musées. Les passagers peuvent observer une étrange structure à la silhouette affirmée. Elle rappelle certaines constructions métalliques appartenant au monde ferroviaire, pourtant un tel attentif remarque la minimalité noble de l'édifice, echo aux musées voisins.

A travers la structure, on perçoit de manière cinématique jusqu'au métier, et en levant les yeux, jusqu'aux façades domestiques des immeubles de l'avenue Laisa-Ruchonnet.

Cette installation oscille entre aménagement utilitaire et construction habitée, déjà sa présence s'intègre.

Les passagers quittent le train. En sortant de la gare, ils se placent naturellement dans une perspective offrant un enchaînement de volumes simples et cohérents, formés par le nouveau centre culturel, le MCB et le Musée de l'Élysée / MEDIA.

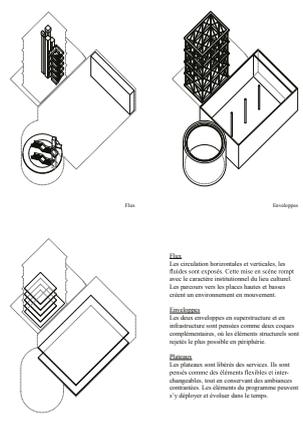
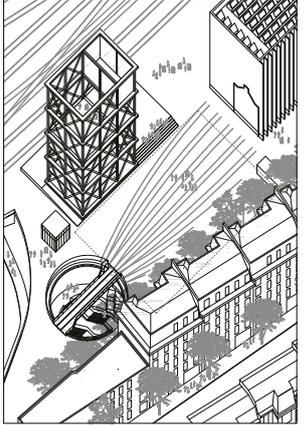
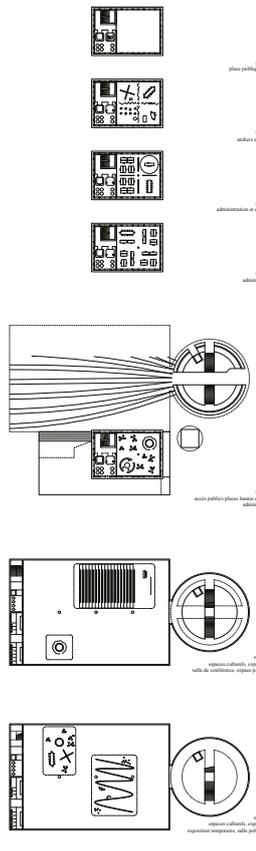
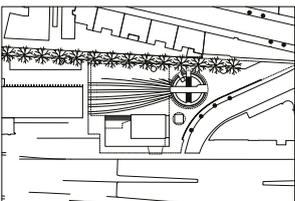
Sur la place, le cadrage offert par la structure de béton teinté d'un bleu léger et le volume en briques glisse au rideau des façades, faisant partager le paysage ferroviaire et urbain à la mise en scène de la place des Musées.

La place se développe sur 3 niveaux : d'abord le niveau du sol, dont les qualités sont amplifiées par l'ouverture sur le paysage. La place haute, lieu de repos ou d'oisiveté, au-dessus de la structure, offre un point de vue panoramique inédit. Enfin, la place basse se déploie sous la plateforme tournante. C'est une place musicale, circulaire à ciel ouvert qui permet l'accès aux plateaux souterrains où se déploient les programmes culturels.

Les passagers, devenus visiteurs, empruntent les circulations-parcours pour accéder aux espaces ouverts - les places - et aux espaces fermés - les plateaux. La mise en scène des déplacements horizontaux et verticaux définit un ensemble superstructure-infrastructure complémentaire, vivant et toujours en mouvement.

Le travail d'équivalence inscrit le nouveau centre culturel dans un paysage cohérent. Les différents éléments de programme s'organisent naturellement selon leurs propres besoins sur des plateaux aux qualités contrastées : éclairés naturellement et ouverts sur le paysage en surface, vus et modulables à souhait en sous-sol.

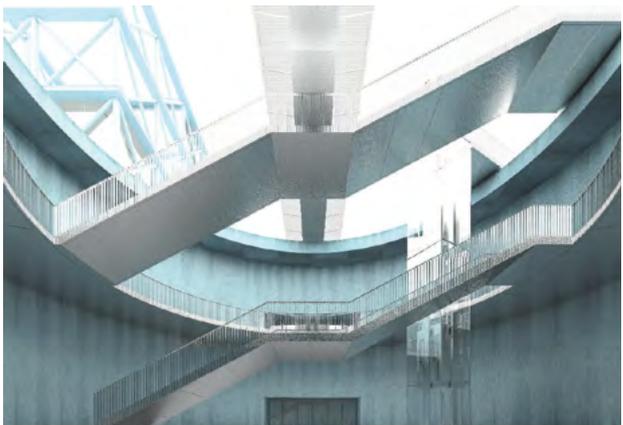
Le caractère flexible et appropriable confère pérennité à cette mécanique. Ce cadre libre mais précis répond aux problématiques posées en organisant une respiration structurelle et interprétable pour l'entrée de Plateforme 10.



Plan
Les circulations horizontales et verticales, les flux sont espacés. Cette mise en scène répond au caractère cinématographique du lieu culturel. Les passages vers les places basses et hautes créent un environnement en mouvement.

Elevations
Les deux développés en superposition et en infériorité sont perçus comme deux espaces complémentaires, où les éléments structurels sont vus le plus possible en périphérie.

Section
Les plateaux sont libérés des services. Ils sont perçus comme des éléments flexibles et assez changeants, tout en conservant des ambiances constantes. Les éléments de programme peuvent s'y déployer et évoluer dans le temps.



TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

40. ORGAN2/ASLP



Les auteurs du projet proposent de considérer le projet comme un chantier permanent autour du Poste directeur existant, s'inscrivant ainsi comme une œuvre d'art elle-même en devenir et en mutation perpétuelle. Ils argumentent également que, puisqu'il s'agit d'un chantier, on peut s'affranchir de tous les règlements en vigueur concernant les distances aux limites et autres contraintes constructives. Ainsi ils proposent d'emballer au fur et à mesure des besoins, le bâtiment du Poste directeur avec des éléments de type échafaudages, où pourraient venir s'intégrer les différents éléments de programme souhaités.

On pourrait lire l'ensemble comme une sorte de grille entourant le Poste directeur, à laquelle on enlèverait des éléments en créant ainsi des parcours, des terrasses ou des lieux de rencontre et de déambulation. Cette grille serait tantôt ouverte à l'air libre et tantôt emballée avec les éléments translucides laissant apparaître en filigrane des personnages ou des activités sans cesse en mouvement.

Aucune intervention n'est prévue en sous-sol, aussi bien sous la place que dans le Poste directeur dont le sous-sol reste dédié à des installations techniques.

Seule la plaque tournante est végétalisée alors que le pont est conservé et permet aux visiteurs de « traverser » ce nouveau jardin.

Le jury salue cette idée de faire de ce nouveau projet une sorte d'œuvre d'art en constante mutation, ainsi que la possibilité de créer dans cette structure des espaces extérieurs de qualité. Si ce concept de « work in progress » est très séduisant, il convient tout de même de prendre en compte certaines contraintes techniques, telles que les problèmes climatiques à l'intérieur des espaces, ou encore les mesures de sécurité à prendre puisqu'il s'agit d'un lieu ouvert au public. Il craint que ces contraintes n'alourdissent le projet et surtout nuise au concept très séduisant exprimé dans le rendu présent.

Par ailleurs, le jury salue la volonté de ne pas intervenir sous la place, limitant certainement les possibilités mais en permettant de préserver un sol perméable et illustrant de manière claire que le programme définitif devrait certainement être réévalué lors d'un développement futur.

GRANZ / HSLP
Une entrée pour Plateforme 10, Louvain



Plan Nive 1:5000
Toussaint Coor-Sollec



Action vs. Niveau
Céline Rogier / Collette Aboukhar



Sculpture de Sculptation
Céline Rogier

IL N'Y A RIEN DE PLUS PERMANENT QUE LE TEMPORAIRE

Le projet d'entrée de la ligne T10 de Louvain fait partie d'un processus de rénovation et de transformation qui commence la date prévue du chantier mais qui s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2016 pour terminer, car le chantier est ici l'infrastructure elle-même. Il s'agit d'un nouveau point de convergence de la culture du fait.

Contrairement aux bâtiments des musées d'art contemporain, ce ne sont ni les matériaux ni les formes qui sont en jeu. Ici, ce sont les matériaux, les formes, les couleurs et les textures, en continu. Le travail est construit en fonction du fait.

UN CHANTIER, OUVERT AU PUBLIC

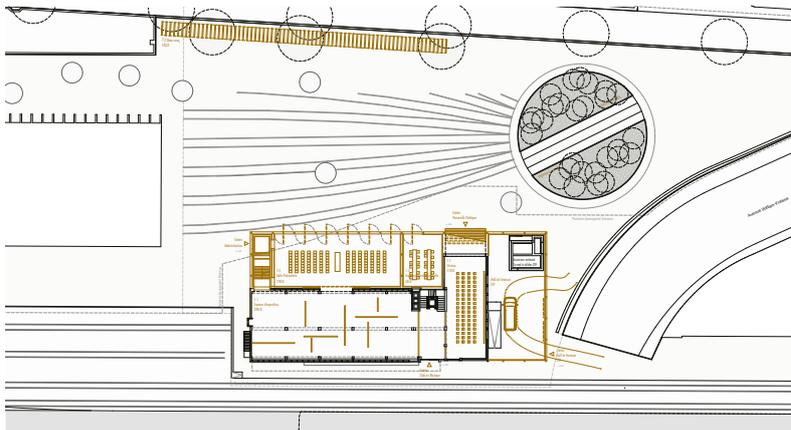
Le bâtiment existant et l'architecture du chantier forment ensemble la nouvelle structure, ouverte, qui se compose d'éléments d'architecture réguliers et flexibles. Chaque élément est construit, et les règlements de construction, les transformations sont en constante évolution. Il n'y a donc pas nécessairement de respecter les distances à la limite. En Suisse, il n'y a pas de règle officielle qui définit la limite d'un chantier, le processus devient permanent.

La structure est une sorte de cube formé de boîtes qui se démontent, comme si les boîtes représentaient respectivement le travail en cours, le chantier, la circulation et le public. Ce sont les espaces publics de circulation, avec des escaliers extérieurs et des terrasses, aménageant des espaces individuels. Car une de circulation est ouverte au public 24 heures sur 24 et offre diverses configurations spatiales pour un programme diversifié. Les différents espaces existants de Point Directeur permettent des utilisations multiples, le grand hall accueille un grand nombre de boîtes de chantier et sert de lieu de travail pour différents types de performances. L'entrée des boîtes de chantier se situe au cœur de l'ensemble. Le son et de la lumière sont les éléments de base de la structure. Les boîtes de chantier existantes, du Point Directeur sont supprimées pour permettre une utilisation flexible.

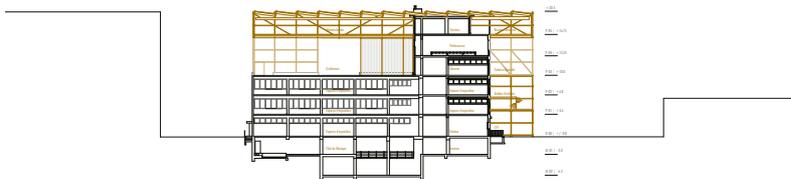
CONSTRUCTION

Le bâtiment du Point Directeur est robuste, stable et structuralement performant. Cependant, il ne présente donc aucune flexibilité d'un point de vue technique. Cependant, le Point Directeur est basé sur une trame régulière (2,5m x 3,5m x 3,5m) et complété par des éléments diagonaux simples qui travaillent l'architecture en un seul et même mouvement.

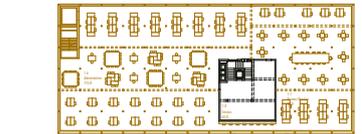
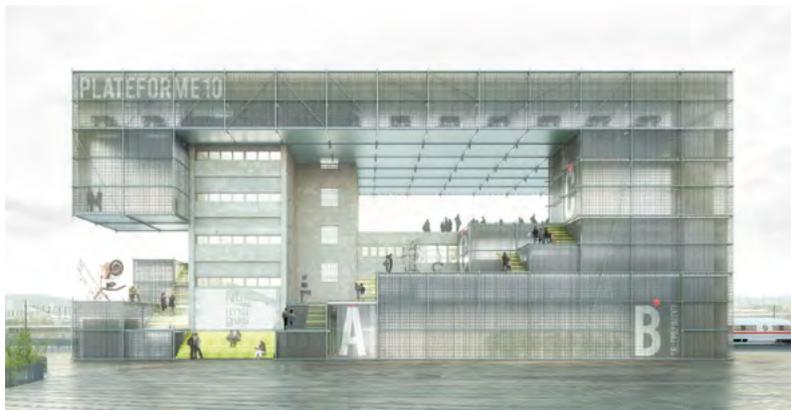
Le contrôle des boîtes de chantier est assuré par une structure régulière (2,5m x 3,5m x 3,5m) et complété par des éléments diagonaux simples qui travaillent l'architecture en un seul et même mouvement. Il en résulte un concept structural innovant et riche qui, malgré l'acier ou le béton, génère une atmosphère à découvrir par les visiteurs. Les espaces techniques sont situés au-dessus et au-dessous de la structure régulière. Les lignes techniques verticales se trouvent dans le bâtiment existant et sont distribuées horizontalement au-dessus de la structure régulière. La conception de la tour de surveillance existante est corrigée tout sur le plan technique et technique. La structure régulière de ce bâtiment permanent offre une énorme flexibilité d'utilisation.



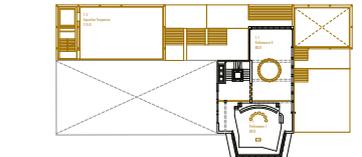
Plan Etage 1:200



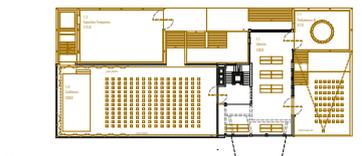
coupe 1:200



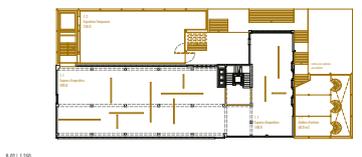
F.01 | 1:200



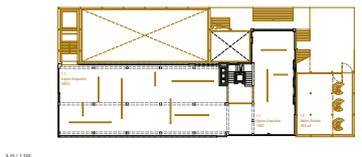
F.04 | 1:200



F.05 | 1:200



F.02 | 1:200



F.03 | 1:200



F.06 | 1:200



PROJET INDEMNISÉ

02. FORUM



02. FORUM

Le projet propose le remplacement du Poste directeur par une construction très légère avec une structure ponctuelle qui permet toutes sortes d'appropriations en cherchant à exprimer une transparence et une flexibilité totale.

L'implantation de ce bâtiment se situe malheureusement au-delà des limites imposées par l'OPAM et nécessiterait pour le moins de s'éloigner des voies CFF et de faire une façade sud très opaque et lourde, ce qui entre en contradiction avec les intentions des auteurs.

Un sous-sol sur deux niveaux situés sous l'ancienne zone de distribution des locomotives, est implanté sous les anciennes traces des voies CFF qui ne sont par ailleurs pas conservées comme traces historiques. Le niveau supérieur de ce sous-sol est éclairé par un plafond entièrement constitué de plots de verre et dont la faisabilité est sérieusement remise en cause par le jury.

Si le niveau supérieur est déclaré comme espace d'exposition, les auteurs restent muets sur l'affectation du deuxième sous-sol.

Le jury se demande si cette affectation « muséale » est bien pertinente et ne s'inscrit pas comme un troisième musée, ce qui n'est pas souhaité par ailleurs.

La trace de la plaque tournante est remplacée par une pièce d'eau traversée par un pont rappelant le pont actuel et permettant aux visiteurs de le traverser de manière ludique est élégante.

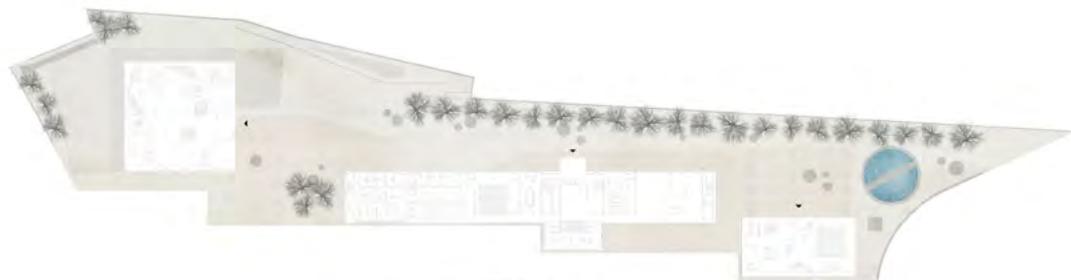
En ce qui concerne la végétalisation, les auteurs restent relativement discrets et suggèrent la plantation de quelques arbres en pleine terre en plus des arbres déjà prévus pour le site.

Les auteurs annoncent avec raison et pertinence que « le programme de demain n'existe probablement pas encore aujourd'hui » et, pour cette raison proposent un projet dont la principale qualité est la flexibilité d'usage en choisissant un système constructif permettant toutes sortes d'appropriations. Ils sont également attentifs à l'environnement et au développement du projet en valorisant la mise en place d'éléments préfabriqués et l'utilisation dans la mesure du possible de béton recyclé.

Le jury se demande toutefois si le bâtiment proposé en surface ne prend pas un statut de « troisième bâtiment » pour Plateforme 10 et non d'élément marquant une entrée pour Plateforme 10 comme souhaité dans l'énoncé du programme. Il émet également de très sérieux doutes sur le sol en pavés de verre, certainement difficile à construire et à entretenir et qui, de plus, supprime la présence des traces des voies CFF souhaitée pour conserver la mémoire du passé de ce site.

Une entrée pour plateforme 10, Lausanne Forum

Ouvert sur la ville, le nouveau *FORUM* est imaginé comme un centre multiculturel à l'architecture simple et fonctionnelle. Pour cela, le bâtiment est composé d'une superposition de plateformes flexibles et très polyvalentes qui favorisent la fluidité ainsi que la modularité des espaces. Le programme de demain n'existe probablement pas encore aujourd'hui, mais le nouveau *FORUM* doit pouvoir s'adapter aux modifications et ainsi fonctionner comme un incubateur social et culturel. Par souci d'économie de moyens et dans une logique de réduction de l'énergie grise, la construction du nouveau bâtiment prévoit l'utilisation majoritaire d'éléments préfabriqués pour l'assemblage de l'ossature structurelle ainsi que l'utilisation de béton recyclé dans le but de rationaliser la mise en œuvre et surtout favoriser la déconstruction pour les générations futures.



Situation Plateforme 10 - 1:500
Une dalle à trois, le cloaque zéro-énergie est conservé et adapté au forage



Elevation Plateforme 10 - 1:500
FORUM ouvert sur la ville, nouveau centre multiculturel pour tous



Coupe transversale - 1:300
Algorithme programmé pour superposition de plateformes



Plan type - 1:300
Plan flexible et facilement modifiable



Section - 1:300
Espaces culturels, expositifs, performance et salle noire au 10ème sous-sol



Une entrée, une place publique, une fontaine, un *FORUM*. Plateforme 10



Vue intérieure du hall d'entrée, l'espace est ouvert et lumineux propices aux échanges



Espace d'exposition au 1er sous-sol devient complémentaire au pôle muséal

PROJET INDEMNISÉ

15. BILLBOARD AND BLACKBOX



15. BILLBOARD AND BLACKBOX

Le projet Billboard and Blackbox, que l'on peut traduire par tableau d'affichage et boîte noire essaie de résumer la problématique du programme en deux entités très claires et précises.

L'une, le Billboard, représentée par un très grand panneau d'affichage légèrement translucide qui se veut à l'échelle de la ville et des musées et qui veut en même temps refléter le passé par la présence « en filigrane » du Poste directeur et le présent par la mise en place d'un élément monumental de signalétique urbaine concernant les activités des musées ou quelques autres animations culturelles à l'échelle de la ville.

L'autre, la Blackbox est quant à elle implantée sous la place publique et propose un espace de grande hauteur qui pourrait se transformer tantôt en espace d'exposition, et tantôt en salle de conférence, etc. Un dispositif d'escalier – ascenseur rapporté contre le Poste directeur donne accès à la Blackbox.

Dans le Poste directeur lui-même se situent les autres éléments du programme, comme des bureaux, des salles d'exposition ou des ateliers.

Le jury salue le peu d'interventions apparentes sur le site, mais regrette néanmoins l'impact dans le terrain de la Blackbox, qui laisse peu de surfaces perméables et qui ne possède aucune possibilité d'éclairage naturel.

La taille du Billboard, conceptuellement compréhensible et dont l'utilisation peut être séduisante, instaure une relation avec les bâtiments alentour difficilement acceptable et surtout, bien qu'étant partiellement translucide, constitue un obstacle de taille pour toute vue sur le lac et la Savoie.

PROJET INDEMNISÉ

25. EUREKA



25. EUREKA

La volonté principale de la proposition repose sur la volonté de reconnaître de manière assumée l'histoire de ce site et notamment son passé industriel destiné à l'entretien des locomotives CFF. Pour cette raison et vue de l'extérieur, l'entrée ne semble pas avoir été modifiée avec le Poste directeur « intact », la trace de la plaque tournante et les anciens rails sur la place devant le MCBA. Les auteurs proposent de réinterpréter le Poste directeur en vidant la partie la plus élevée du bâtiment et en y plaçant l'entrée principale pour le nouvel ensemble. Dès l'entrée, le visiteur se retrouve dans un grand vide sur 5 niveaux, dans lequel se trouve un escalier généreux qui conduit aux espaces situés sous la place d'accès.

À partir de ce foyer impressionnant, on peut également se rendre aux étages du Poste directeur qui comprennent les locaux administratifs, ainsi que divers espaces d'exposition ou d'atelier.

Le rez-de-chaussée contient un espace d'exposition qui peut s'ouvrir largement sur l'extérieur et ainsi prolonger l'exposition sur un parvis, en relation avec la place de Plateforme 10.

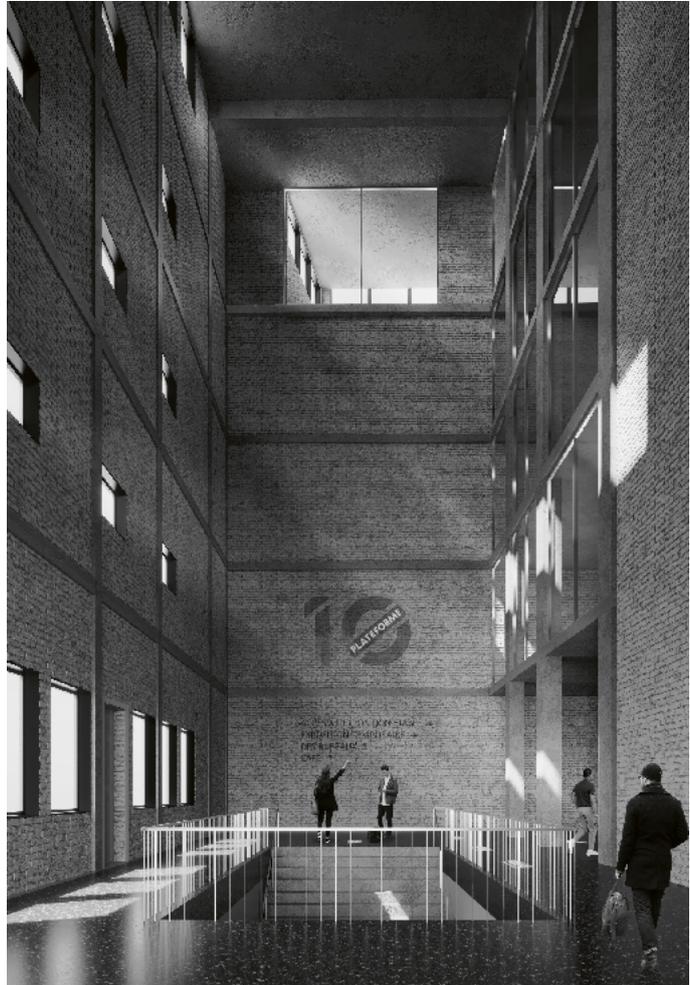
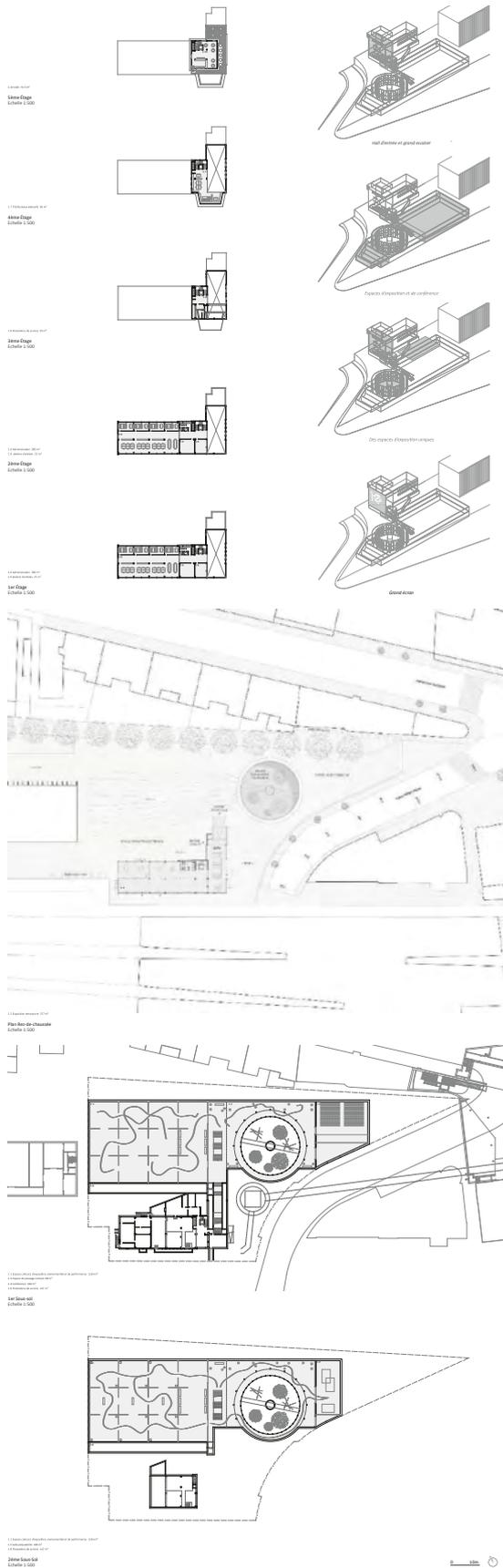
Au dernier étage se situe une cafeteria donnant sur une terrasse, qui offre des vues spectaculaires sur les voies CFF au premier plan, et les Alpes, la Savoie et le Léman au loin.

Le programme du sous-sol, également atteignable par le foyer central, contient deux niveaux destinés à des expositions ou des lieux de création. Ces deux niveaux sont éclairés par un trou localisé à la place de la plaque tournante, au fond duquel sont également plantés des arbres.

Le jury salue la volonté de conserver au maximum l'état existant comme trace d'un passé ferroviaire mais également la place restée disponible pour toute sorte d'activités extérieures à venir. Malheureusement, le prix à payer pour une telle disposition reporte l'essentiel du programme en sous-sol, nécessitant des travaux de terrassement très importants, en ne laissant que très peu de surfaces perméables qui pourraient être végétalisées.

D'autre part, si l'idée de la tour évidée est saluée favorablement, il n'en reste pas moins que cela nécessiterait des travaux très importants dans le Poste directeur actuel aussi bien au niveau du renforcement statique que de la matérialisation de ce vide exprimé dans le projet comme une structure ossature remplie de briques apparentes, ce qui n'est nullement le cas aujourd'hui.

"Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne" Eureka



Contexte

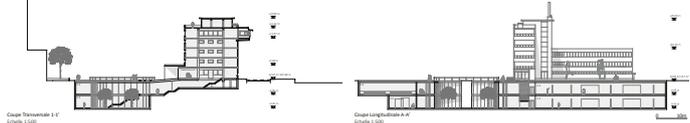
Placé au cœur de la ville de Lausanne, dans un contexte urbain, protégé du côté de la gare principale de la ville, le site est limitrophe avec les chemins de fer qui desservent la gare de Lausanne. Le site est limité par le boulevard de la Gare au nord, le boulevard de la Gare au sud, le boulevard de la Gare à l'est et le boulevard de la Gare à l'ouest. Le site est limité par le boulevard de la Gare au nord, le boulevard de la Gare au sud, le boulevard de la Gare à l'est et le boulevard de la Gare à l'ouest.

Avant-projet

Le projet a été initié en 2010 par la ville de Lausanne. L'objectif principal du projet est de créer un espace public de qualité, qui sert de lien entre la gare et le quartier. Le projet a été initié en 2010 par la ville de Lausanne. L'objectif principal du projet est de créer un espace public de qualité, qui sert de lien entre la gare et le quartier.

Programme

Le programme principal du projet est de créer un espace public de qualité, qui sert de lien entre la gare et le quartier. Le projet a été initié en 2010 par la ville de Lausanne. L'objectif principal du projet est de créer un espace public de qualité, qui sert de lien entre la gare et le quartier.



PROJET INDEMNISÉ

29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE



29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE

La proposition définit la problématique comme la rencontre du monde des arts avec celui de la ville et de l'espace urbain. Elle propose de lire le site comme un manifeste de la culture du bâti en reconnaissant la présence des deux icônes que sont les deux bâtiments des musées reflétant le monde des arts, qui côtoient un bâtiment d'apparence banale, reflétant le quotidien. Pour cela les auteurs conservent intégralement le Poste directeur dans son expression actuelle en lui donnant le rôle de « mémoire du lieu ».

L'intérieur du Poste directeur est quant à lui, totalement réaménagé, offrant un espace public ouvert sur la place, et développé sur une triple hauteur. La partie sud du bâtiment est destinée à l'administration et à divers éléments de programme comme par exemple des bureaux ou des ateliers. Le projet propose également au public une terrasse tout en haut du volume, offrant une vue magnifique sur le lac et les Alpes.

Les auteurs, dans leur logique de ne rien rajouter d'apparent sur le site, proposent de creuser des arcades supplémentaires le long du mur nord. Ceci exige toutefois un accord avec les propriétaires voisins puisque cette partie du terrain n'appartient pas à Plateforme 10.

Dans le même esprit de conservation et de respect du passé, la trace de la plaque tournante des locomotives, est conservée permettant aux visiteurs de traverser une sorte de « canopée » avant de découvrir la place des musées. La profondeur de cet évidement veut illustrer les strates de l'histoire de ce site qui a été dans le temps comblé pour créer les ateliers de locomotives.

Un grand espace souterrain sur deux niveaux est proposé. Sa structure ponctuelle permet d'y organiser toutes sortes d'activités (conférences, réunions, expositions). Ce très grand espace sur deux niveaux est éclairé par le vide créé au droit de la plaque tournante qui elle, est entièrement végétalisée.

Si le jury salue la volonté de conserver le site « tel quel » en donnant l'image d'interventions minimales et de planter de la végétation partout où cela est possible, il rappelle néanmoins que l'impact des travaux dans le sous-sol est très/trop important. Par ailleurs, la création des marches sur l'avenue Fraisse, n'est pas convaincante avec la situation et la vue qu'elle offre (sur le tunnel passant sous les voies de chemin de fer) au détriment de la place des musées.

Une entrée pour Plateforme 10 Les possibilités d'une île



Le terrain en 2010 : le Centre d'Etat nouveau choisi les halles CCF à proximité de la gare de Lausanne pour y installer le futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCA), le choix emblématique de la culture au cœur de la ville et du cœur de la vie des gens de bien.

Le terrain en 2010 : le Centre d'Etat nouveau choisi les halles CCF à proximité de la gare de Lausanne pour y installer le futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCA), le choix emblématique de la culture au cœur de la ville et du cœur de la vie des gens de bien.

Le terrain en 2010 : le Centre d'Etat nouveau choisi les halles CCF à proximité de la gare de Lausanne pour y installer le futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCA), le choix emblématique de la culture au cœur de la ville et du cœur de la vie des gens de bien.

ECOLOGIE DU VIEUX
D'une entrée, un territoire se constitue par une exploration des possibilités d'une architecture sans nouvelles additions, dans laquelle toute intervention ne serait qu'un réajustement, un surajout stratégique des possibilités de cette île, une île qui n'est pas une île, mais une île qui n'est pas une île.

LES MARCHÉS
Une véritable découverte a été faite au regard de la gare de Lausanne et de la ville de Lausanne. Cette reprise du plan topographique existant est une conséquence de la création de Thomas Willam-Fasson qui le traversait du nord au sud. L'élévation continue à occuper consciencieusement dans l'alignement de la masse de bâtiment afin de donner une forme circulaire

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

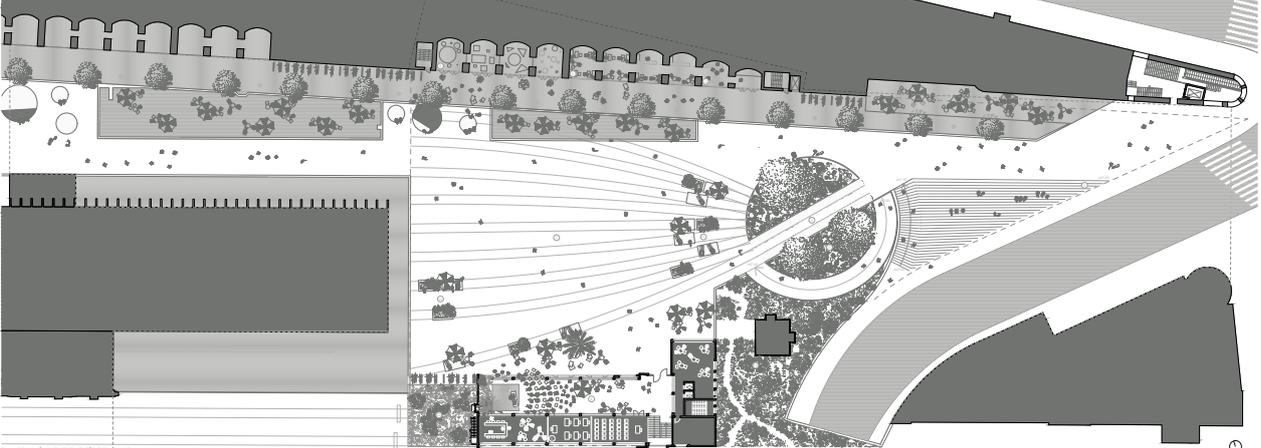
LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.

LE FATO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, l'architecture existante devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, rythmique et technique.



PLAN DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - 1:200

- LES MARCHÉS
- LA PASSERELLE
- LE PARC
- LE POSTE DIRECTEUR
- ESPACE PASSERELLE CULTURELLE
- LE PROMENOIR
- LE PLACE
- ATELIERS D'ARTISTE
- RESTAURANT/CAFÉ
- ESPACE D'ACCUEIL ET DE PERFORMANCE
- MOBILES URBAIN BOULANT
- FILTRE VÉGÉTAL DE PLANTES INDIGÈNES ET PIONNIÈRES
- OPPORTUNITÉS D'ÉVÉNEMENTS ET DE PERFORMANCES
- PROPOSITION TEMPORAIRE
- CONFÉRENCE
- SALLE POLYVALENTE
- OBSCURITÉ

PLAN NV -1 - ALT 442.00 / 5.00m - 1:500

PLAN NV -2 - ALT 437.00 / 10.00m - 1:500

PLAN NV -3 - ALT 432.00 / 15.00m - 1:500

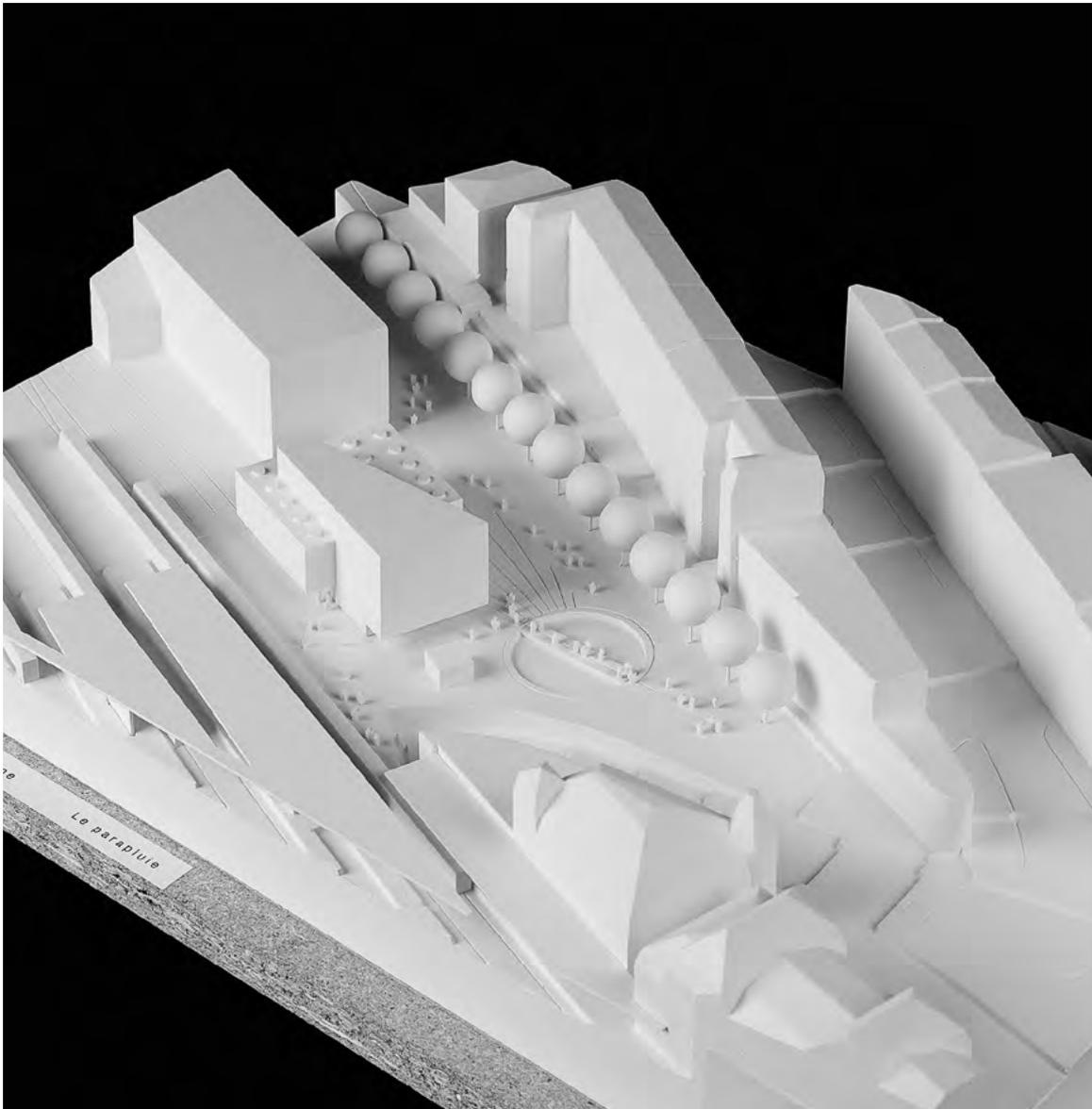
PLAN NV -4 - ALT 427.00 / 20.00m - 1:500

PLAN NV -5 - ALT 422.00 / 25.00m - 1:500



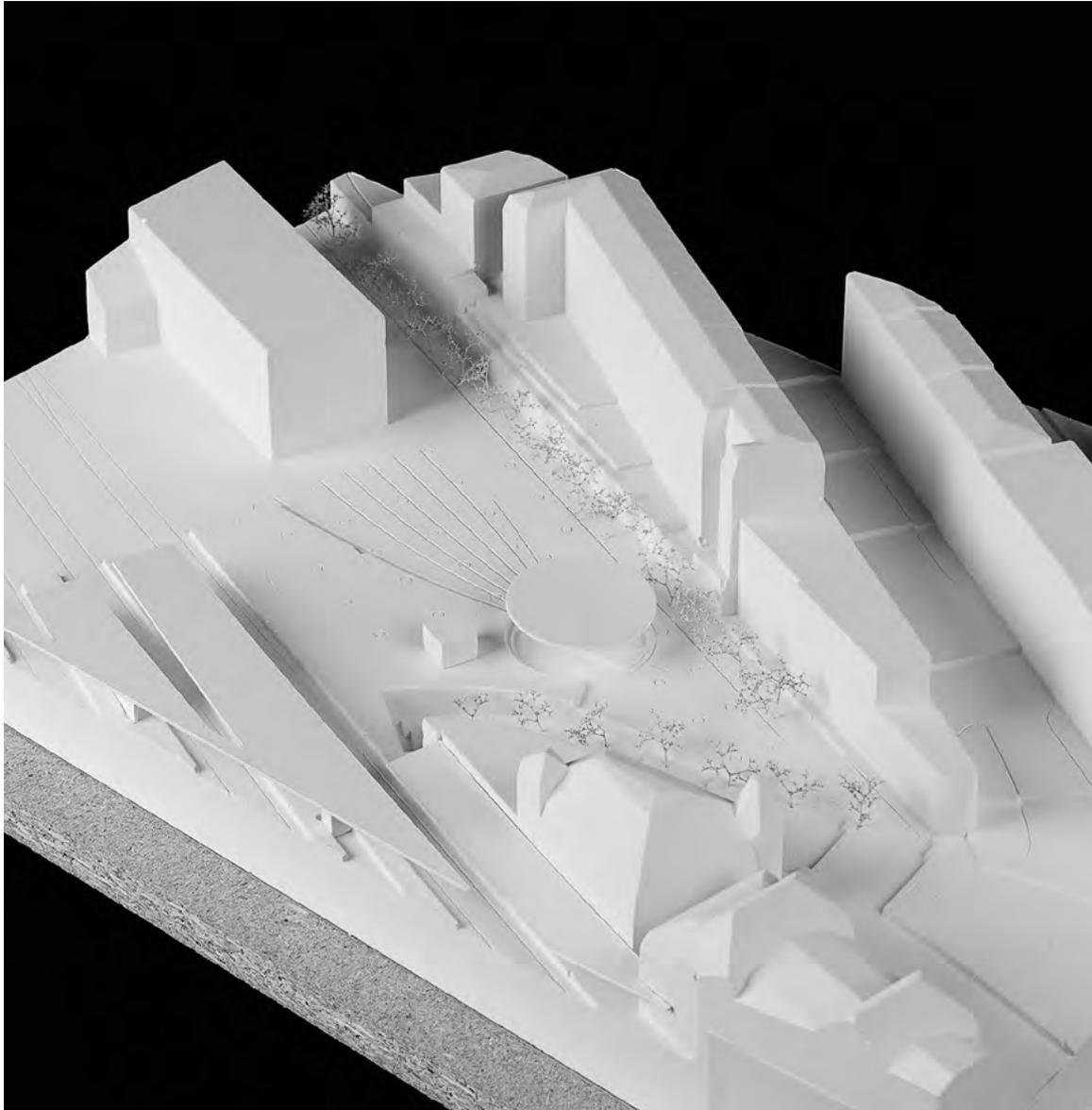
8. Projets non primés

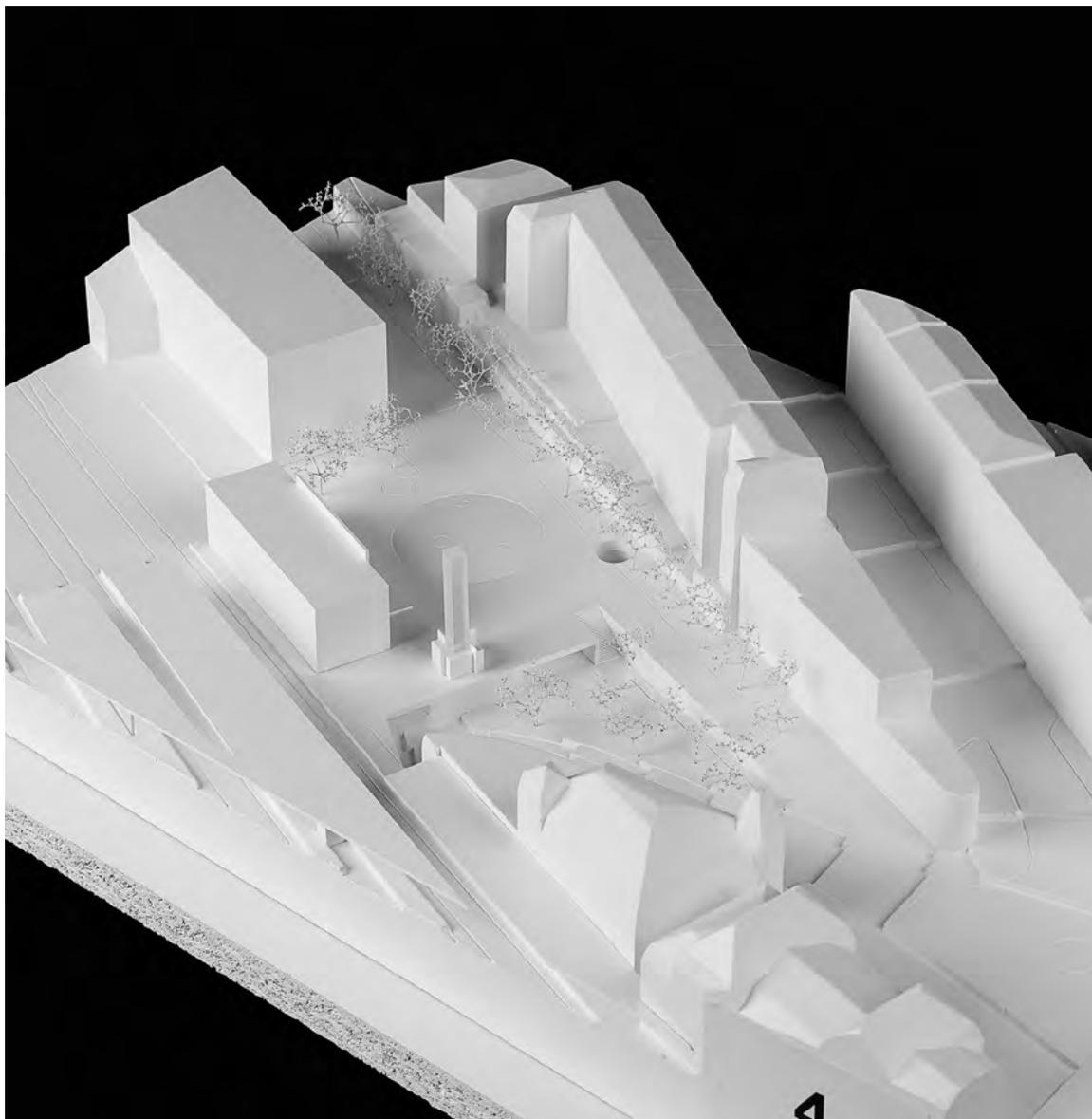
01. **LE PARAPLUIE**
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN
03. **SPOLIA**
ANDREA FIORONI LAUSANNE
04. **THE EXHIBITIONIST**
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÀRL LAUSANNE
05. (1128) **ASTRID**
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL PARIS /FR
06. **UBIK**
OMBUDFILMS SÀRL NEUCHÂTEL
07. **APPOLON**
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
LR ARCHITECTES LAUSANNE
08. **FOURMILIÈRE**
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
09. **PERCEFOREST**
MARINE DE DARDEL GENÈVE
10. **PLAQUE TOURNANTE**
MAURO MALISIA MURALTO
11. **QUAI DES ARTS**
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE
12. **LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ**
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE
13. **ULTRAMARINE**
GUILLAUME GUISAN ARCHITECKT MSC ETH ZÜRICH
14. **ÉQUILIBRE**
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR
16. **CENOTES**
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE
17. **ENCYCLIE**
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR
19. **INTERFACE SYNTHÉTIQUE**
STUDIO DAVID KLEMMER ZÜRICH
20. **ORANGE**
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZÜRICH
21. **ESPACE 360**
STUDIO SML SÀRL LAUSANNE
23. **THEATRE OF DREAMS**
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN ZÜRICH
24. **DIMOSIO**
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE LAUSANNE
26. **GIRAFE**
TAMA 3D SÀRL LIGNEROLLE
27. **A NEW LIFE**
ELARLAB PARIS /FR
28. **TIOUMEN**
COCI STUDIO SÀRL LAUSANNE
30. **FESTIVAL PLAZA**
SAAS SÀRL CAROUGE
JONAS LOLAND BERGEN /NO
31. **LIGNE & POINT**
URBANITÉ(S) GENÈVE
32. **HOMO BOTANICUS**
ASSOCIATI SÀRL CAROUGE
33. **46610**
CAROLE LUZON FRIBOURG
34. **DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE**
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL GENÈVE
35. **DRYADES**
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE
36. **YIPPEE KI YAY**
DETRITUS LAUSANNE
37. **D-COLLAGES**
ARK. ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
38. **PLAN SÉQUENCE**
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO
39. **CAVEA**
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO



03. SPOLIA

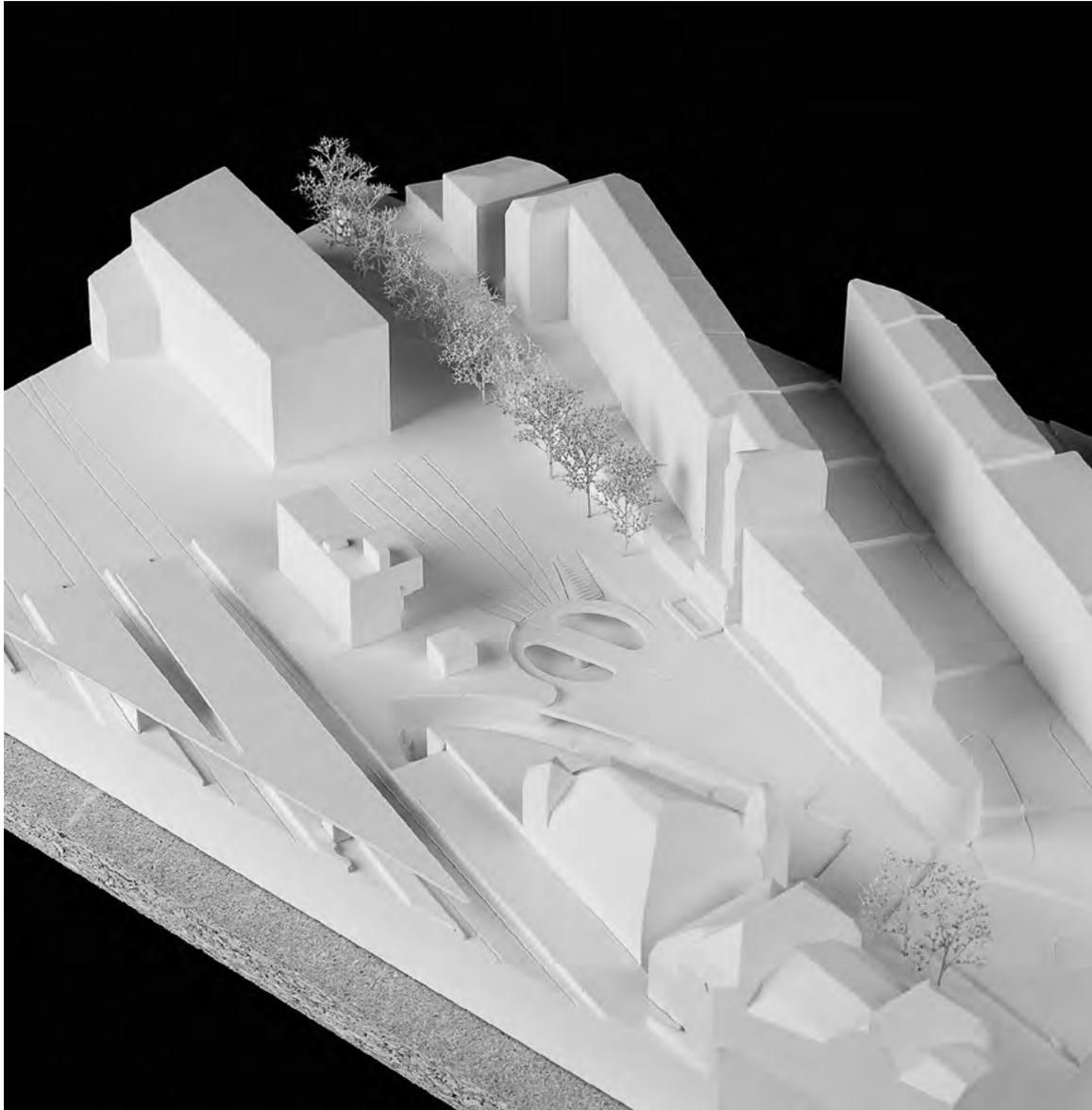
ARCHITECTE
ANDREA FIORONI
AVENUE DES MOUSQUINES 2
1005 LAUSANNE

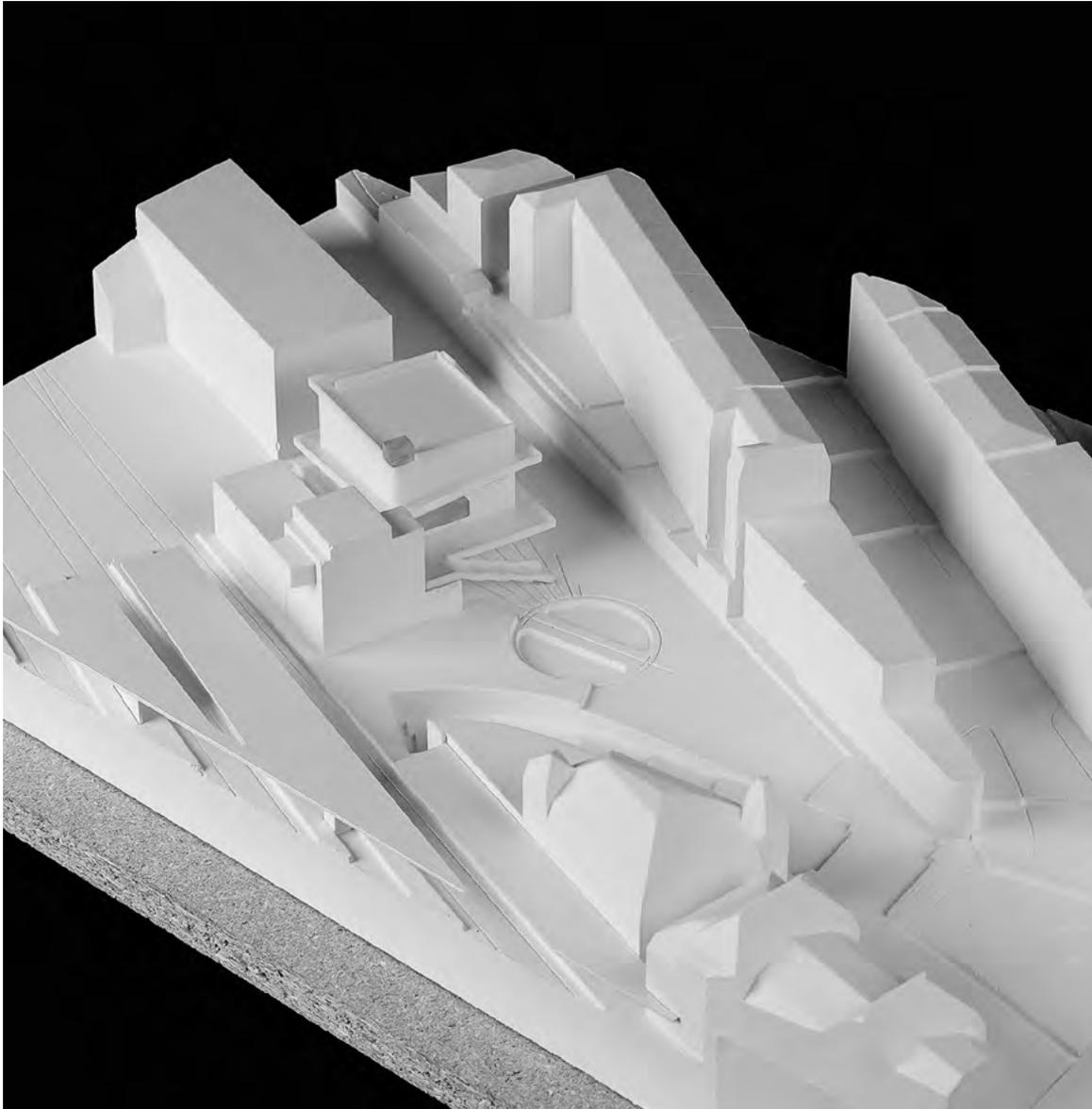




05. (1128) ASTRID

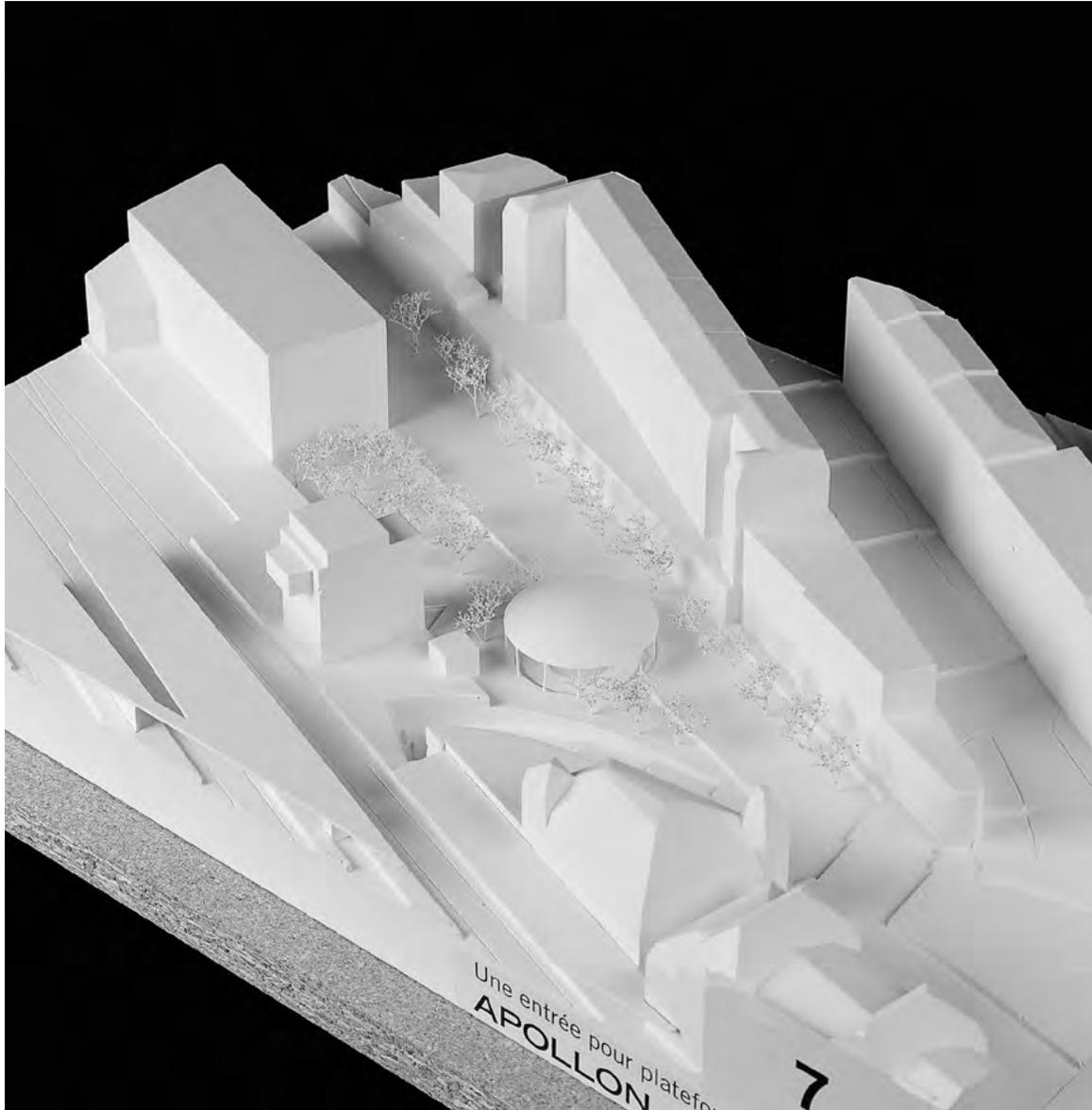
ARCHITECTE
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL
5 RUE BURNOUF
75019 PARIS /FR

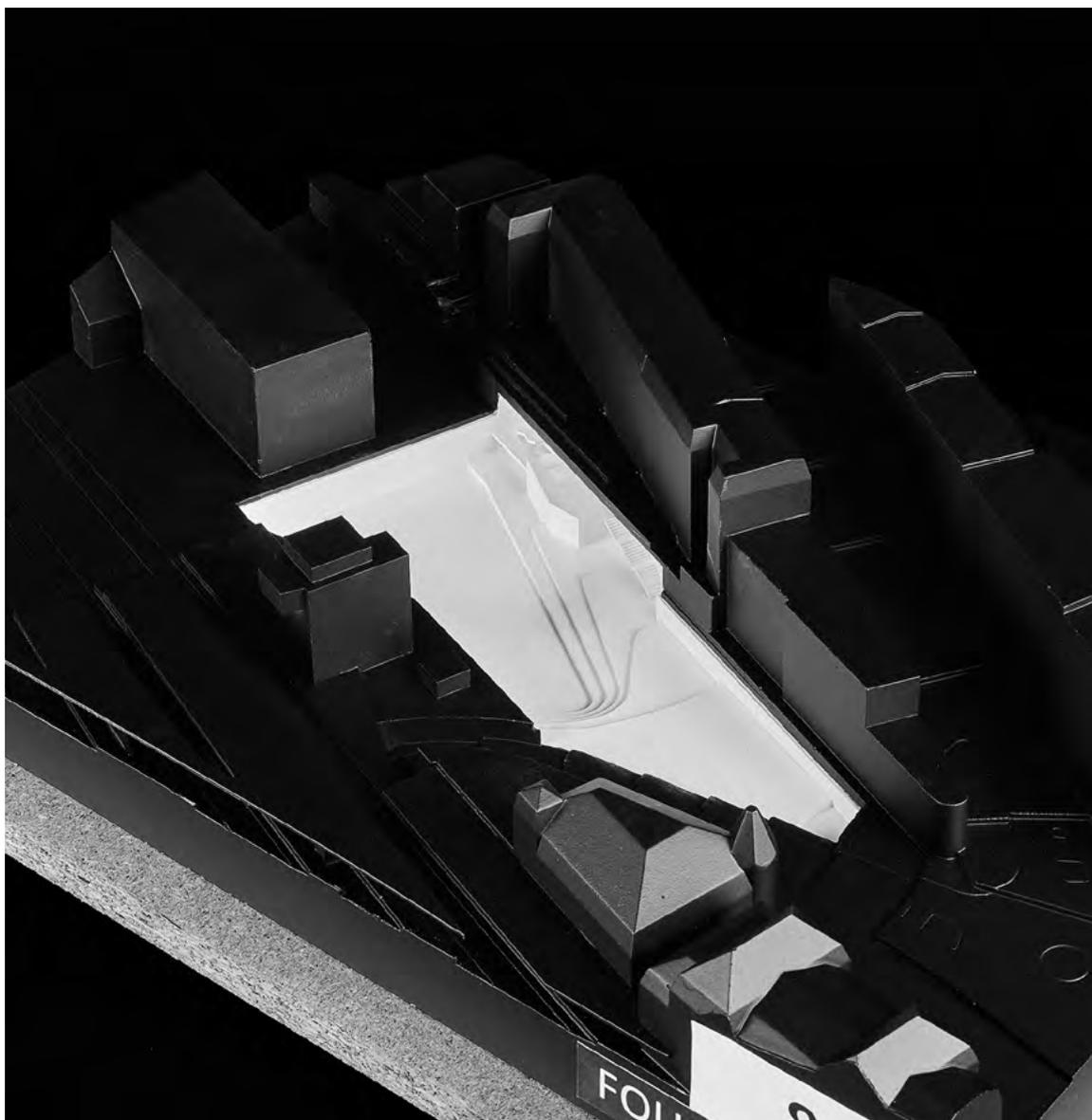




07. APOLLON

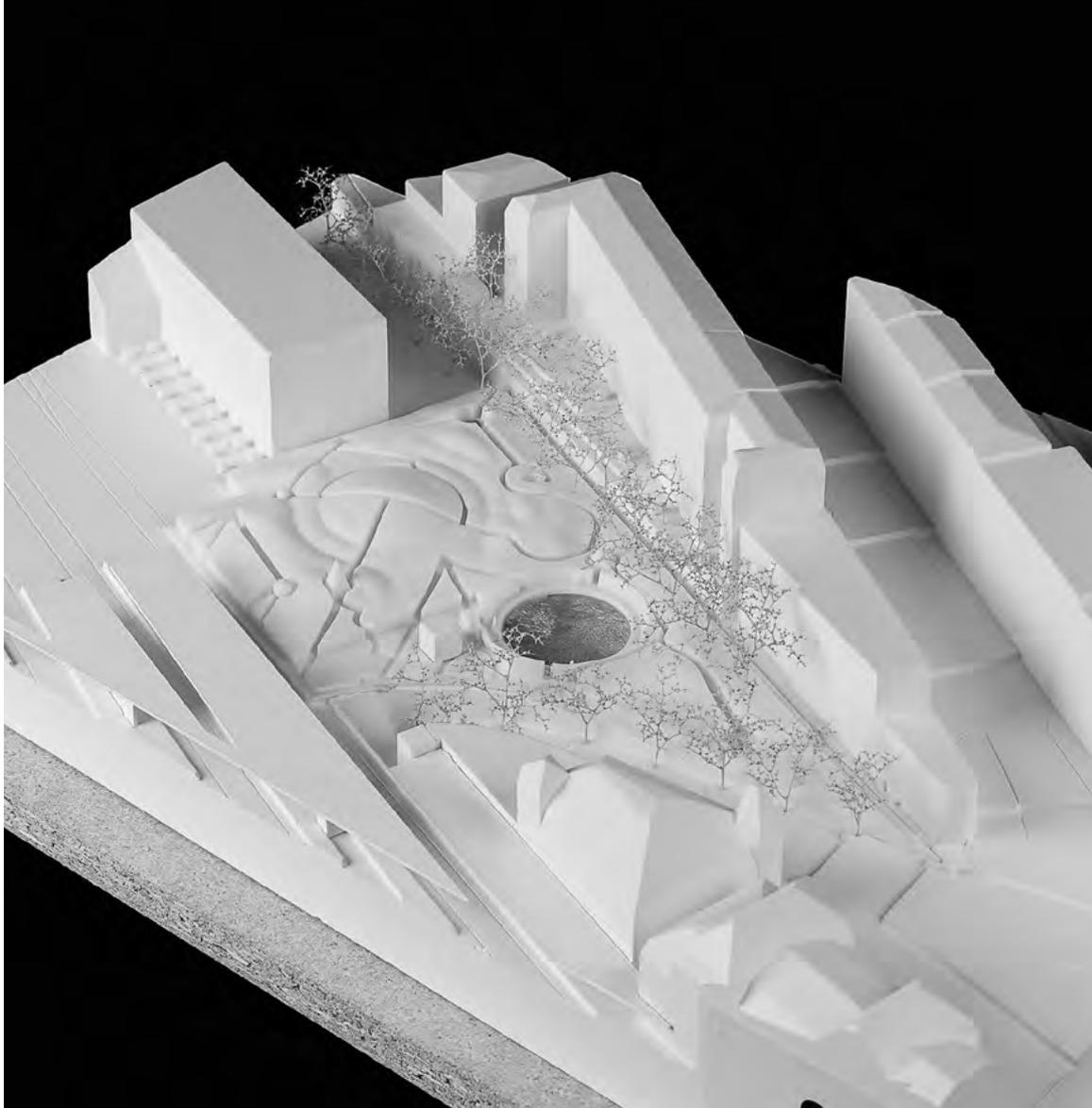
ARCHITECTES
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS
LR ARCHITECTES
RUE DES FONTENAILLES 1
1007 LAUSANNE

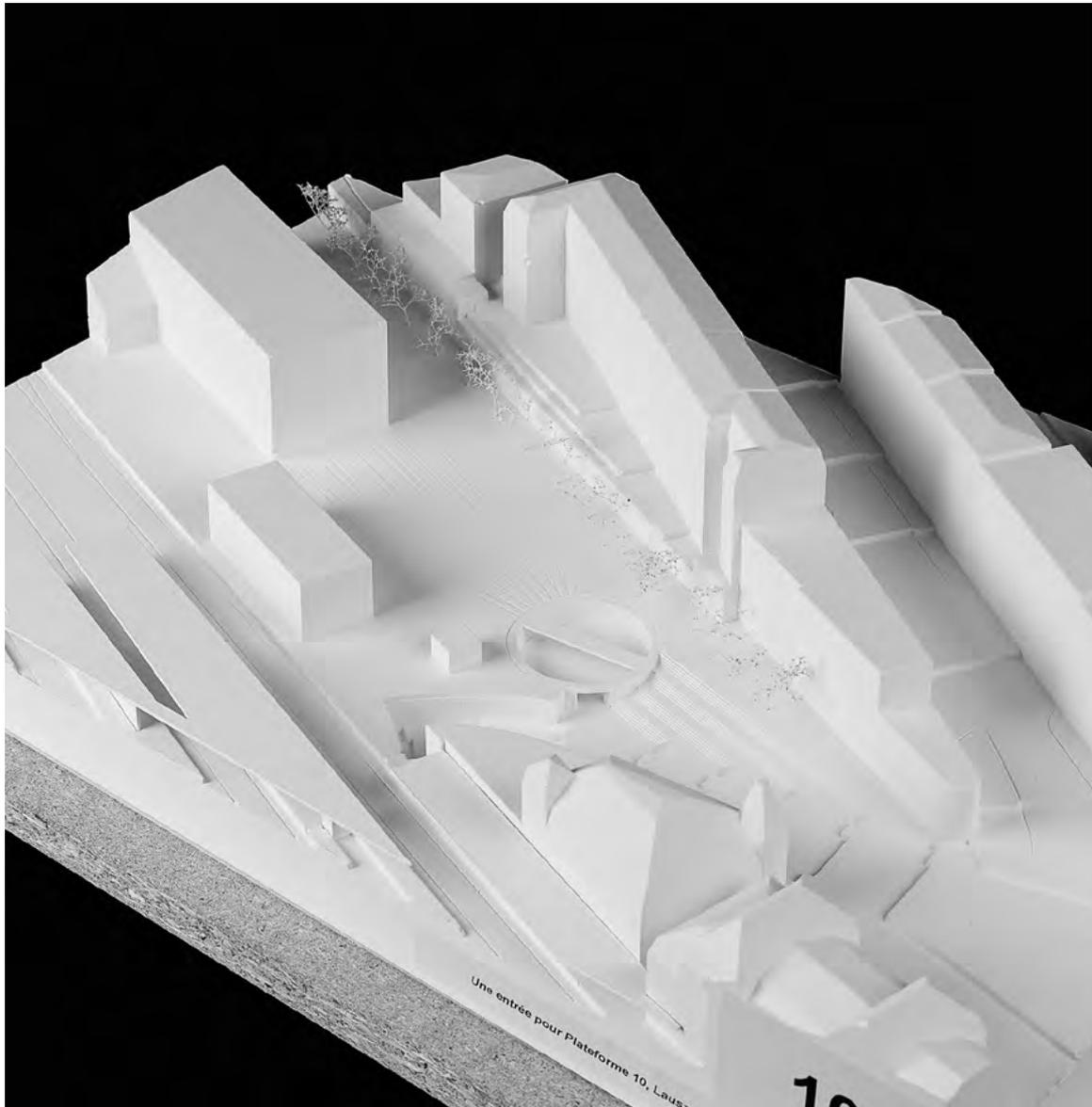




09. PERCEFOREST

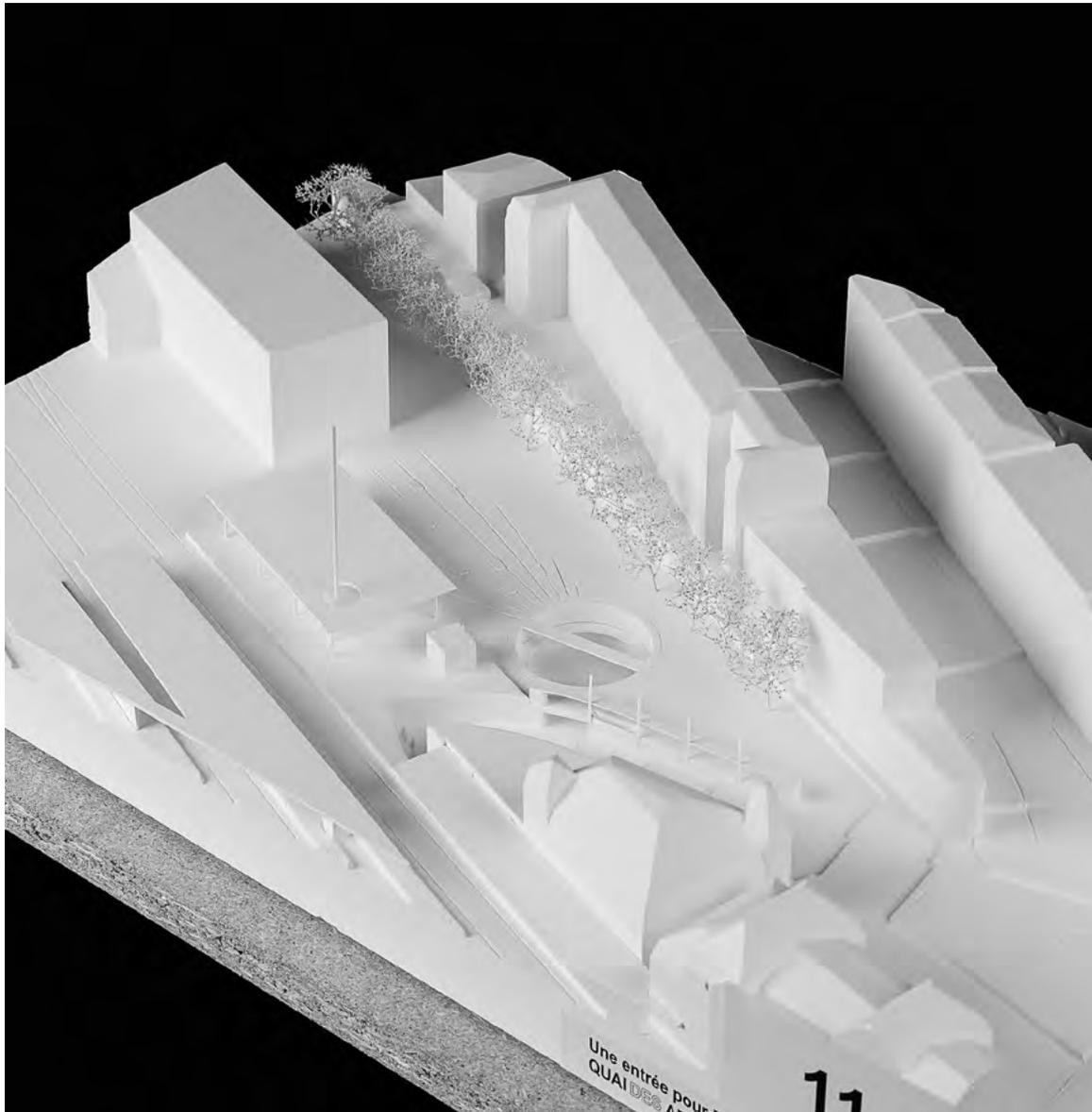
ARCHITECTE
MARINE DE DARDEL
RUE DE VILLEREUSE 18
1207 GENÈVE





11. QUAI DES ARTS

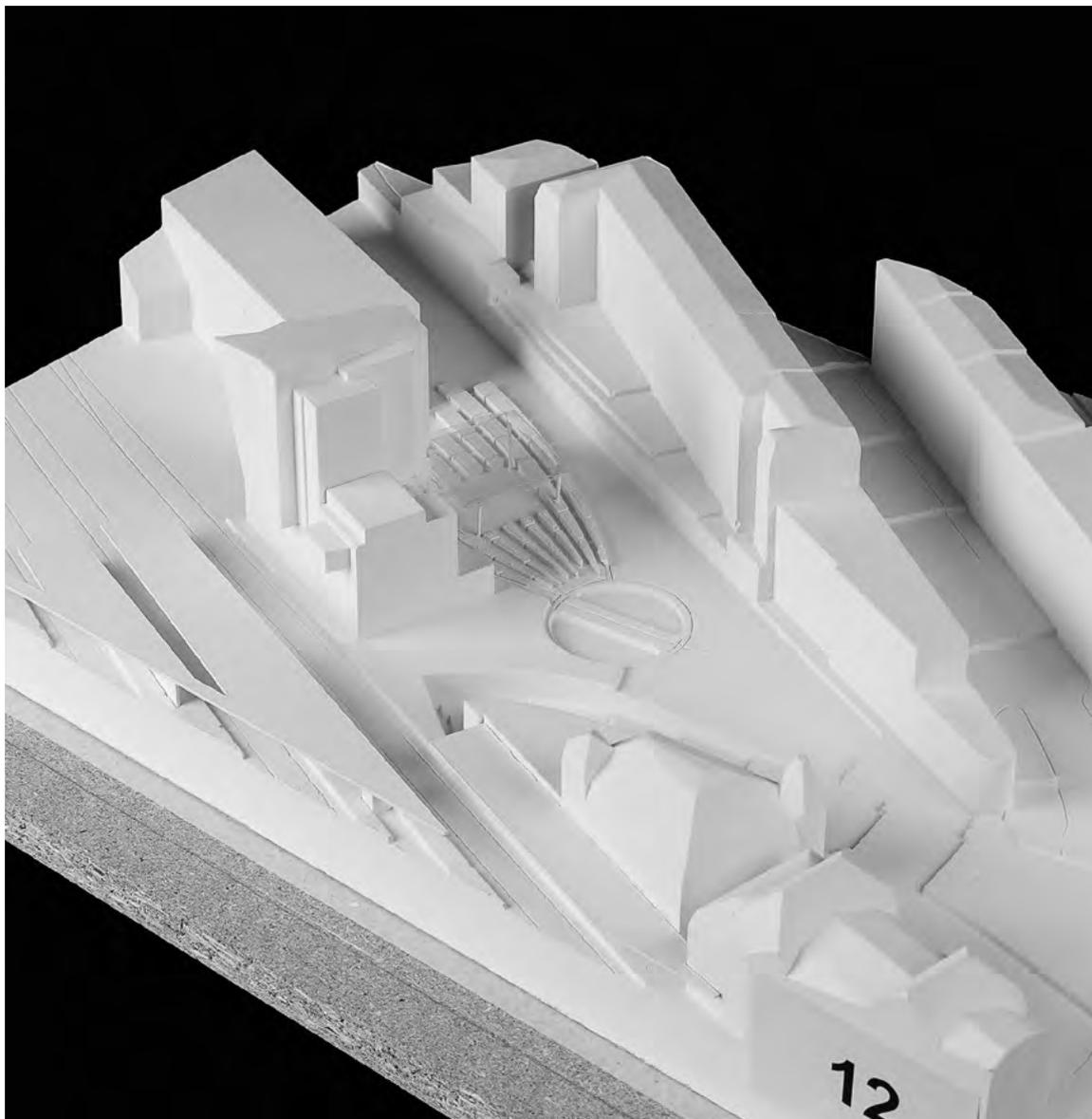
ARCHITECTE
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA
AVENUE DU TEMPLE 55
1012 LAUSANNE



**12. LA PORTE DES 3 TEMPS
EN CHEVAUDAZ**

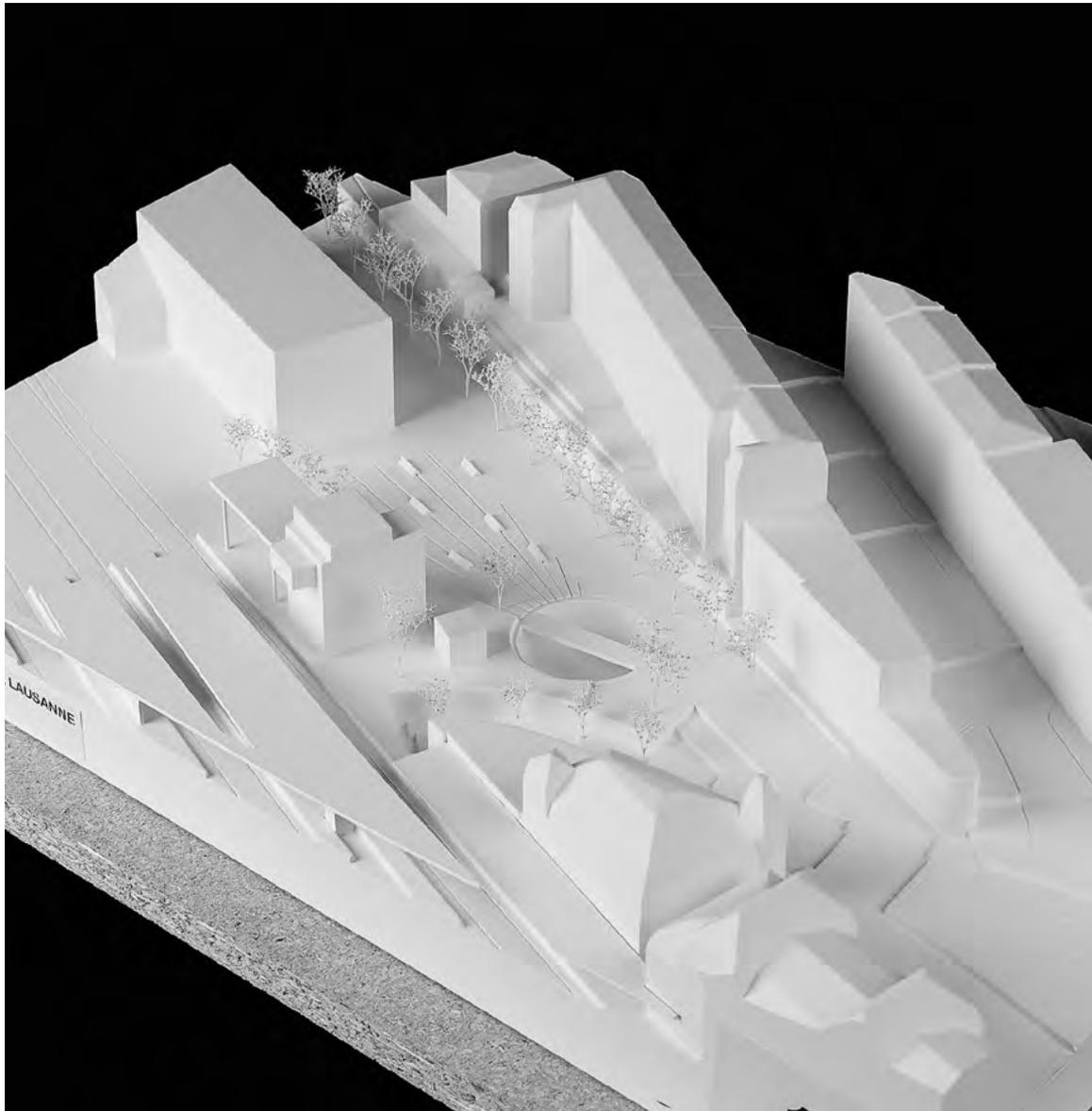
ARCHITECTE
BERNARD CHERIX ARCHITECTE
RUE MARTEREY 52
1004 LAUSANNE

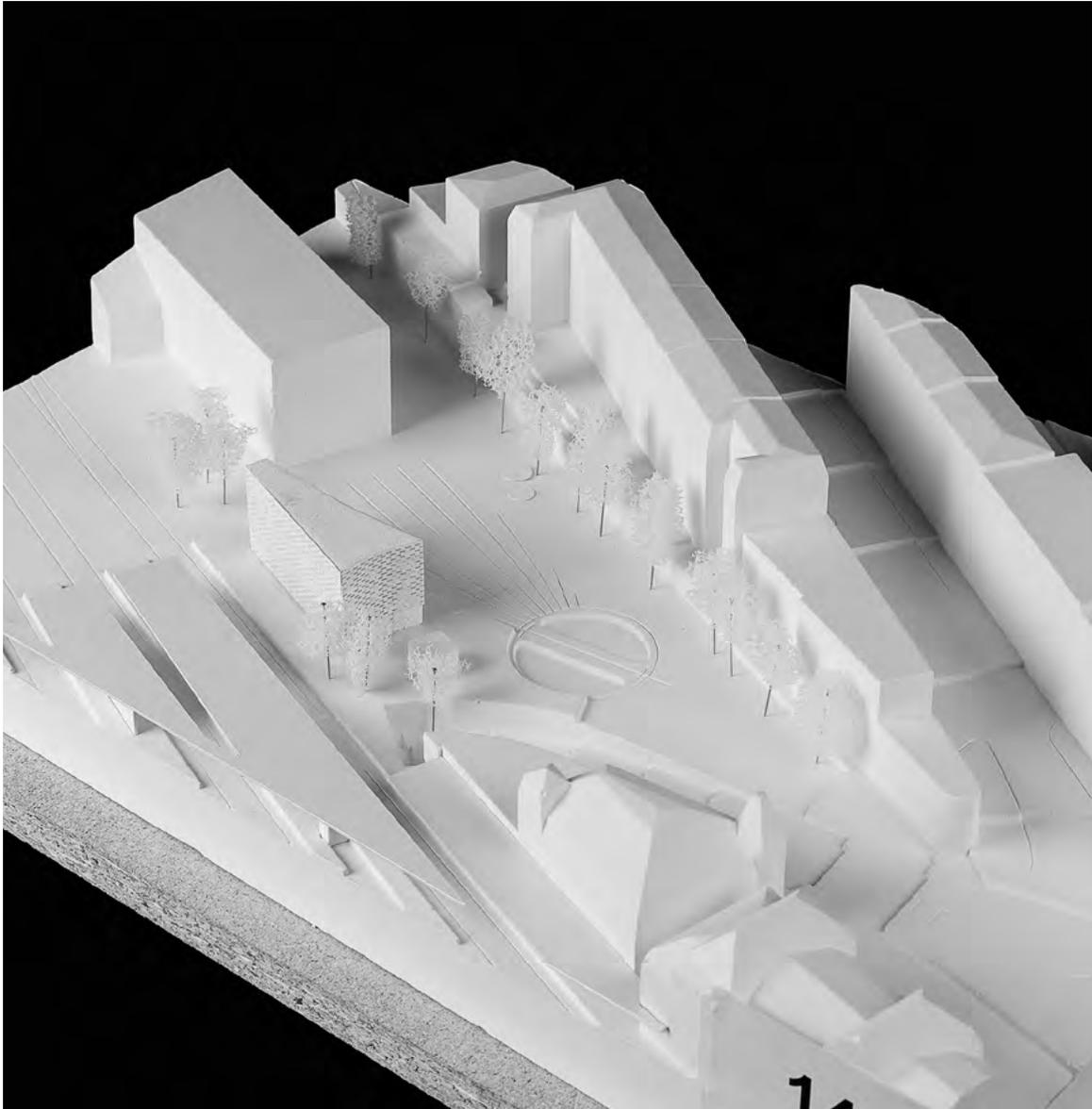
PROJETS NON PRIMÉS / 65



13. ULTRAMARINE

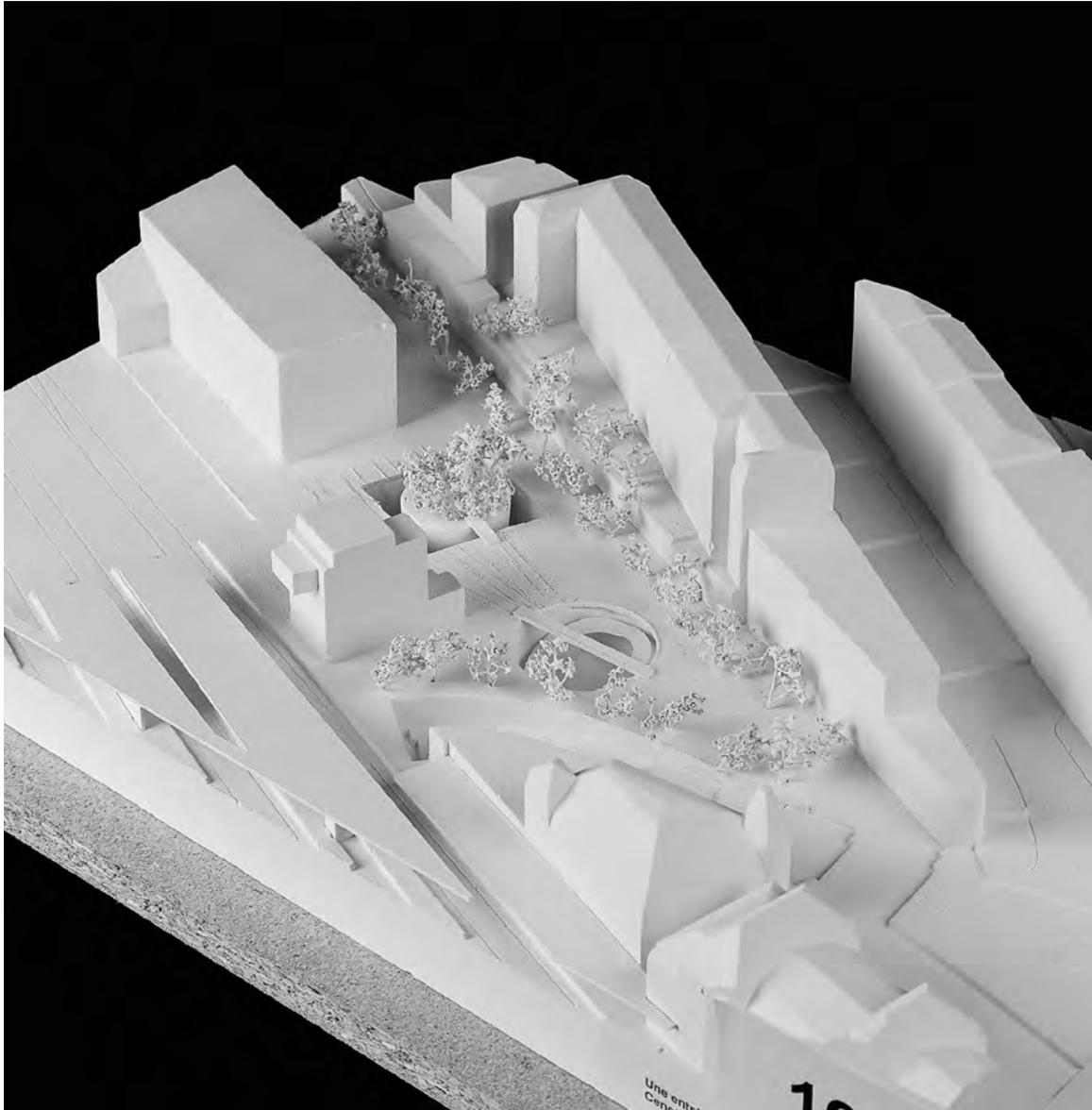
ARCHITECTE
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT
MSC ETH
WESTSTRASSE 173
8003 ZURICH

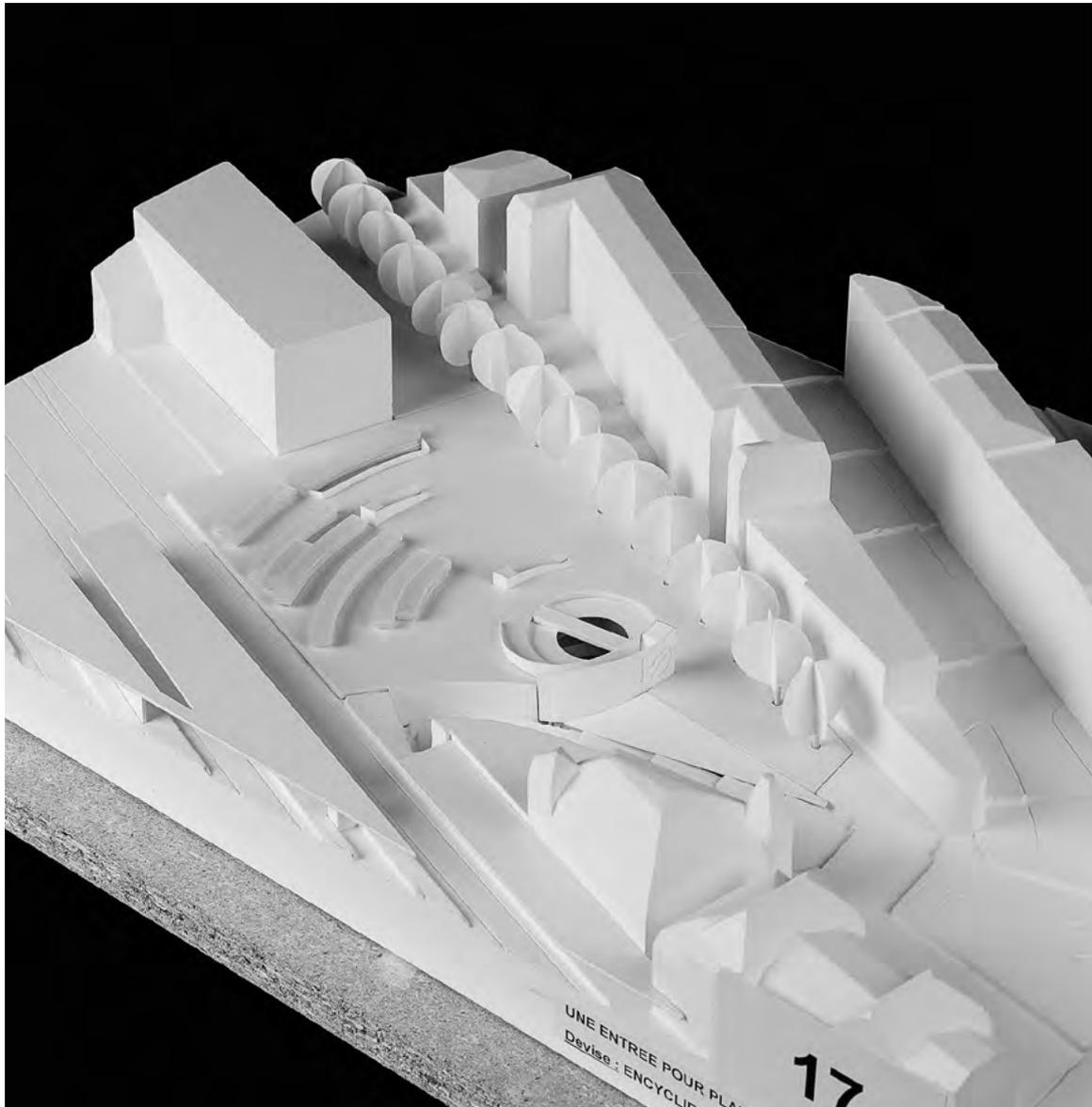




16. CENOTES

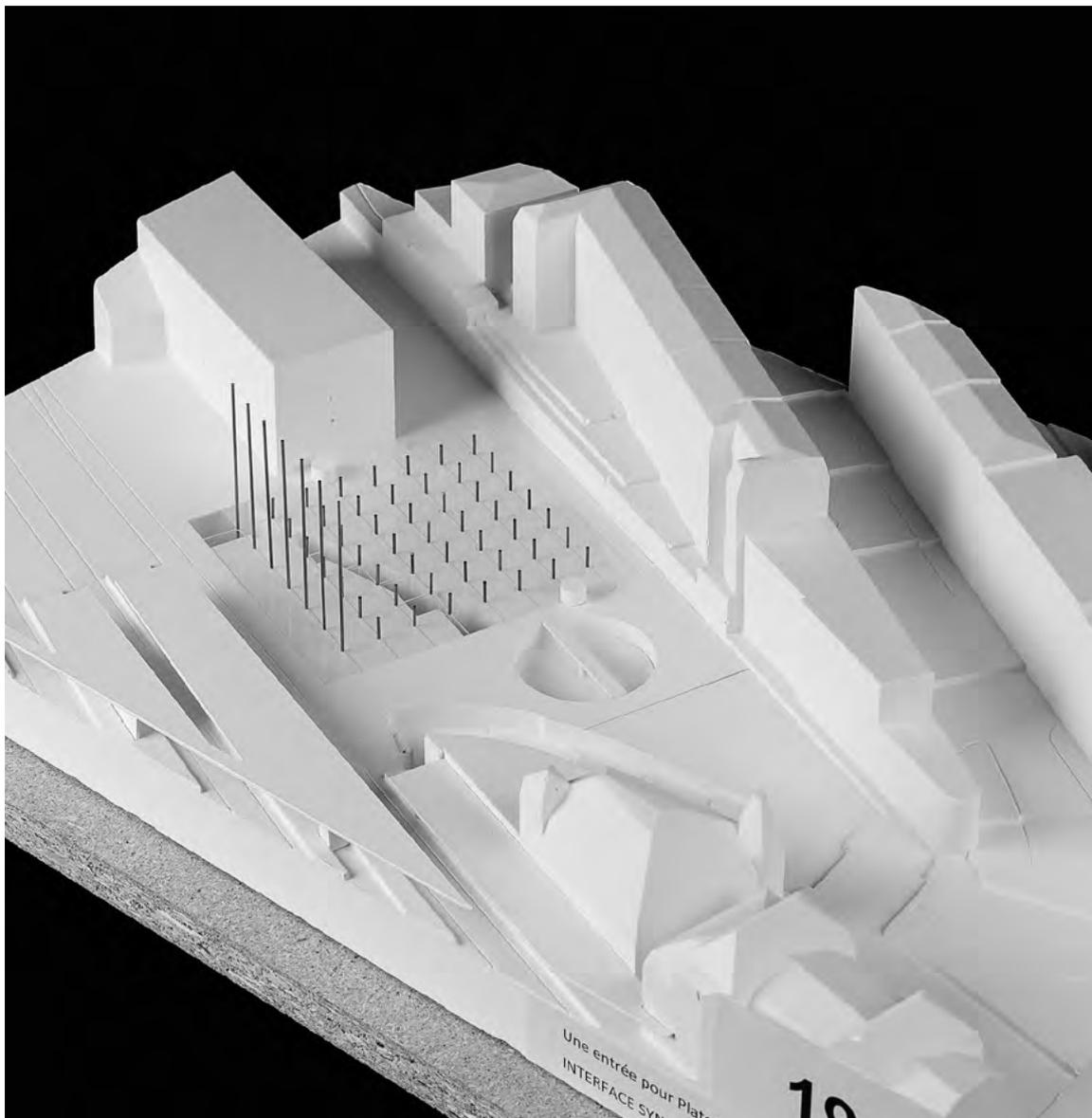
ARCHITECTE
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE
RUE CAROLINE 53
1227 CAROUGE

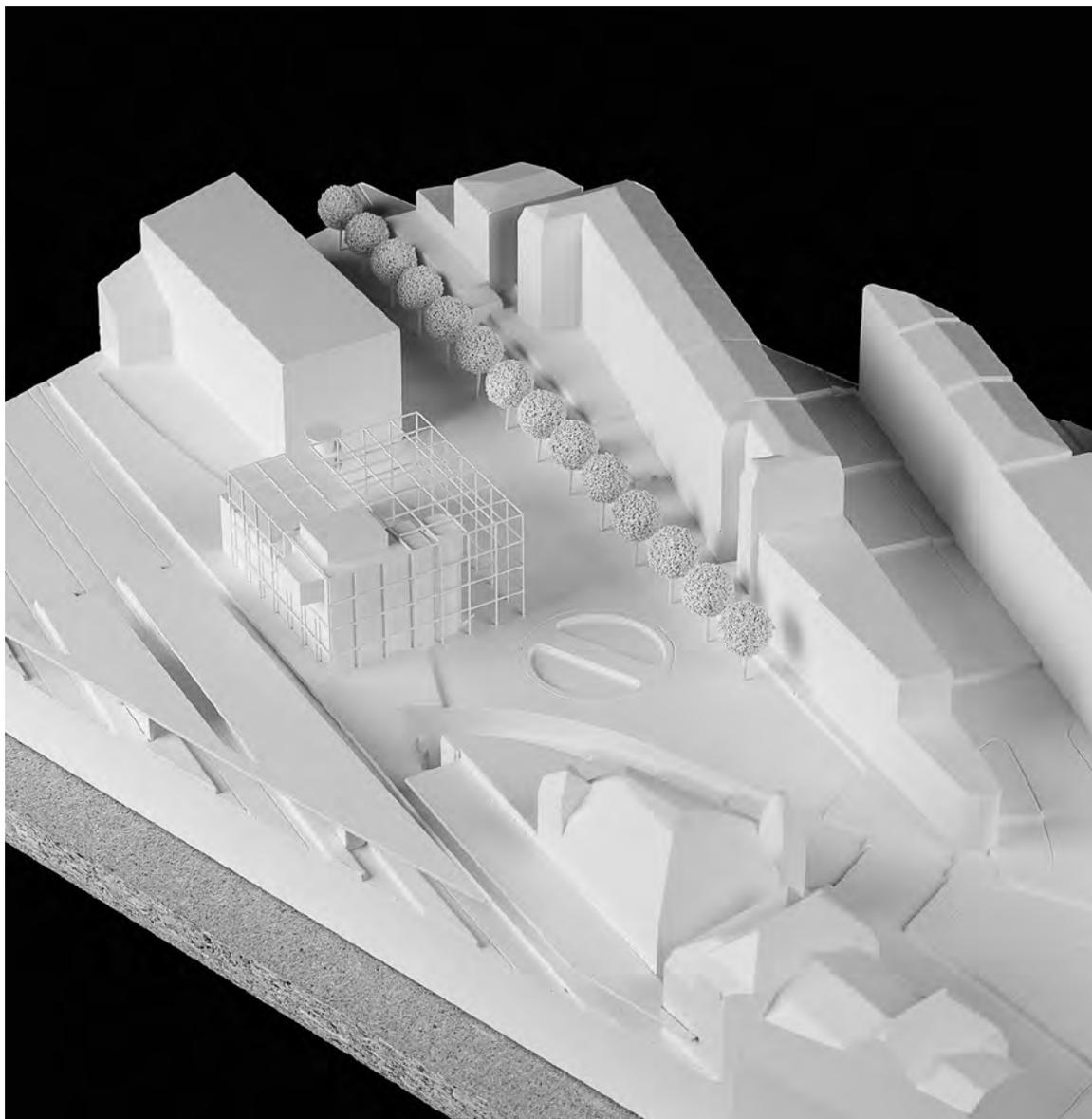




19. INTERFACE
SYNTHÉTIQUE

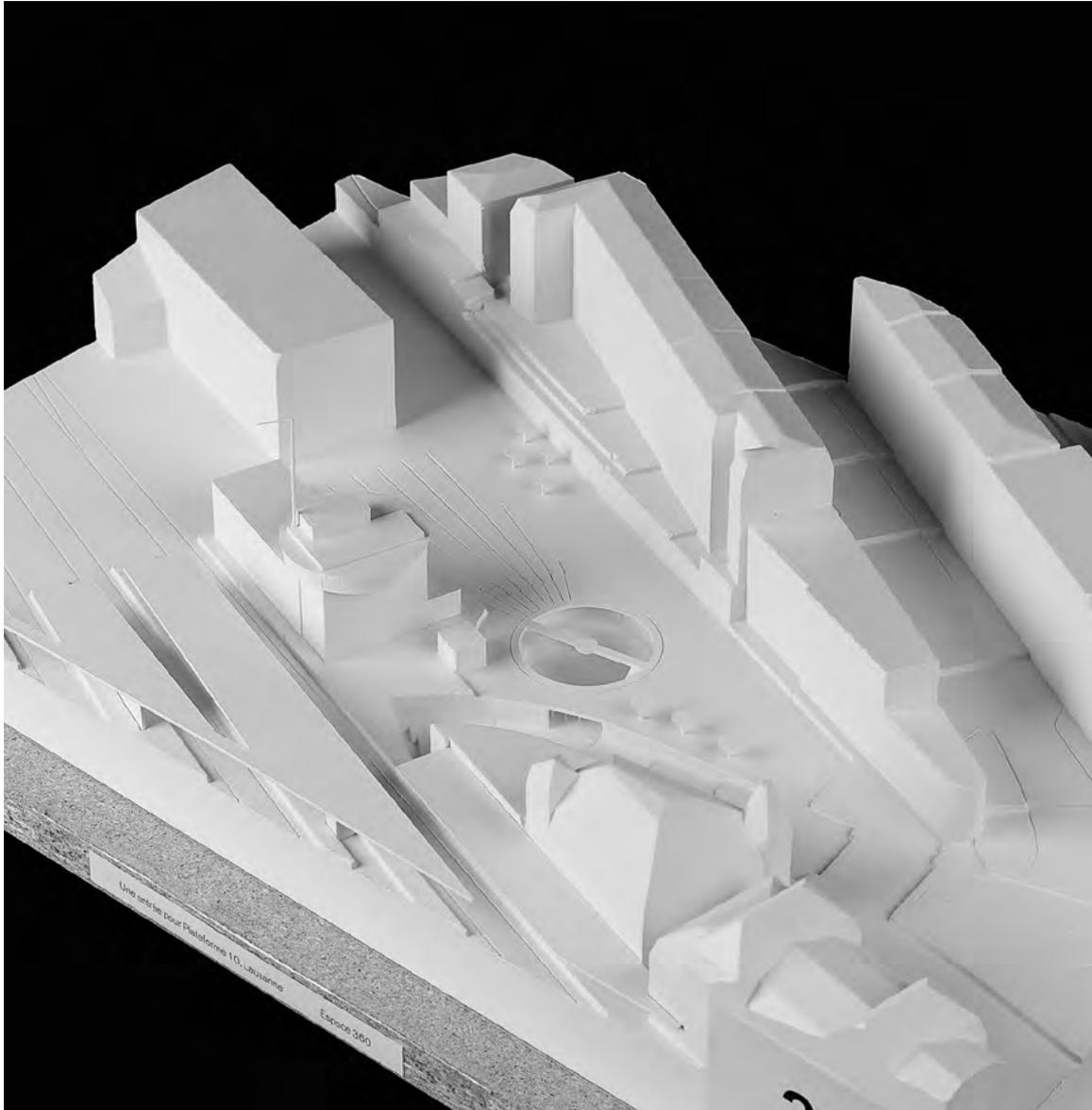
ARCHITECTE
STUDIO DAVID KLEMMER
MERKURSTRASSE 31
8032 ZÜRICH

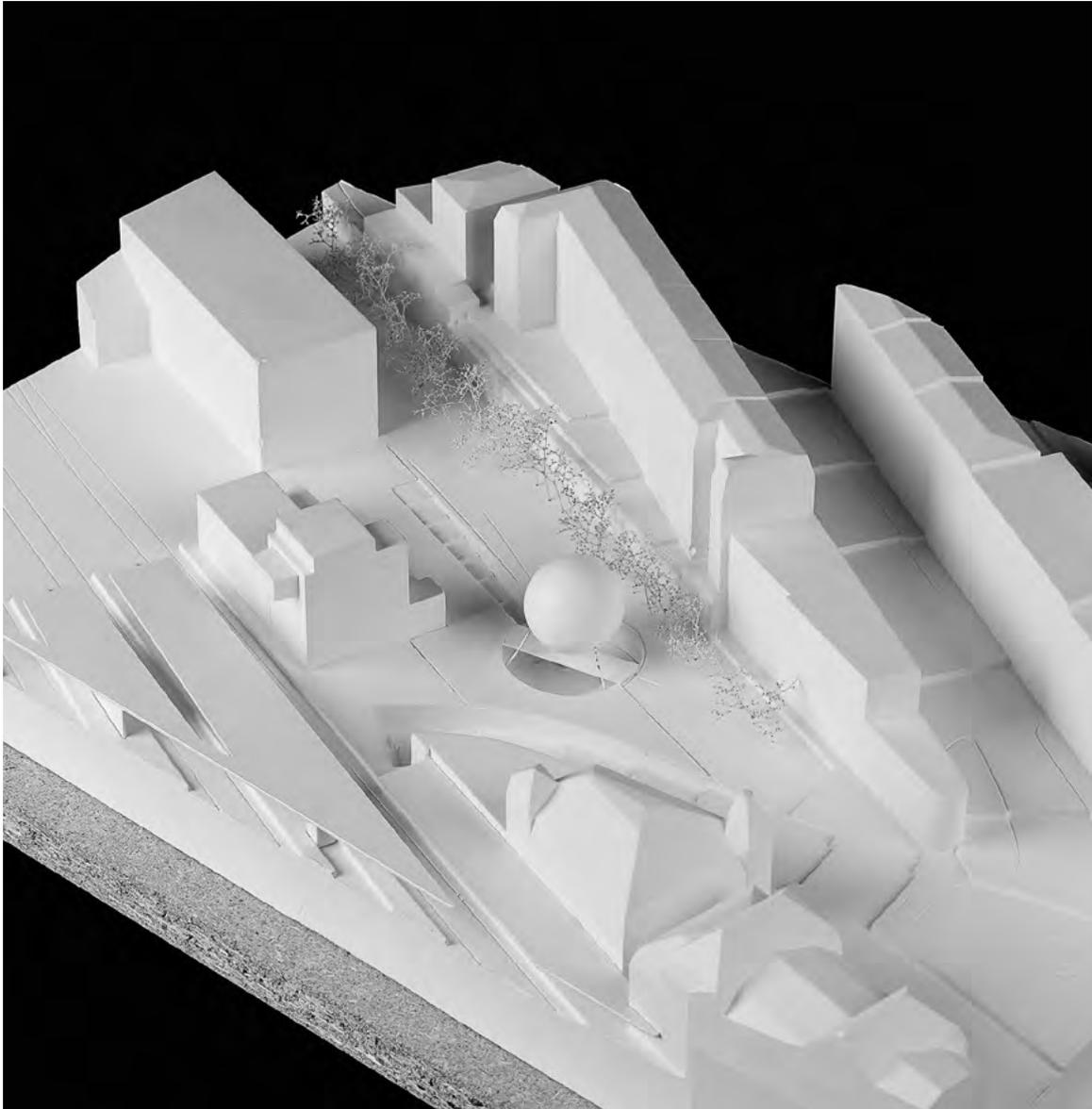




21. ESPACE 360

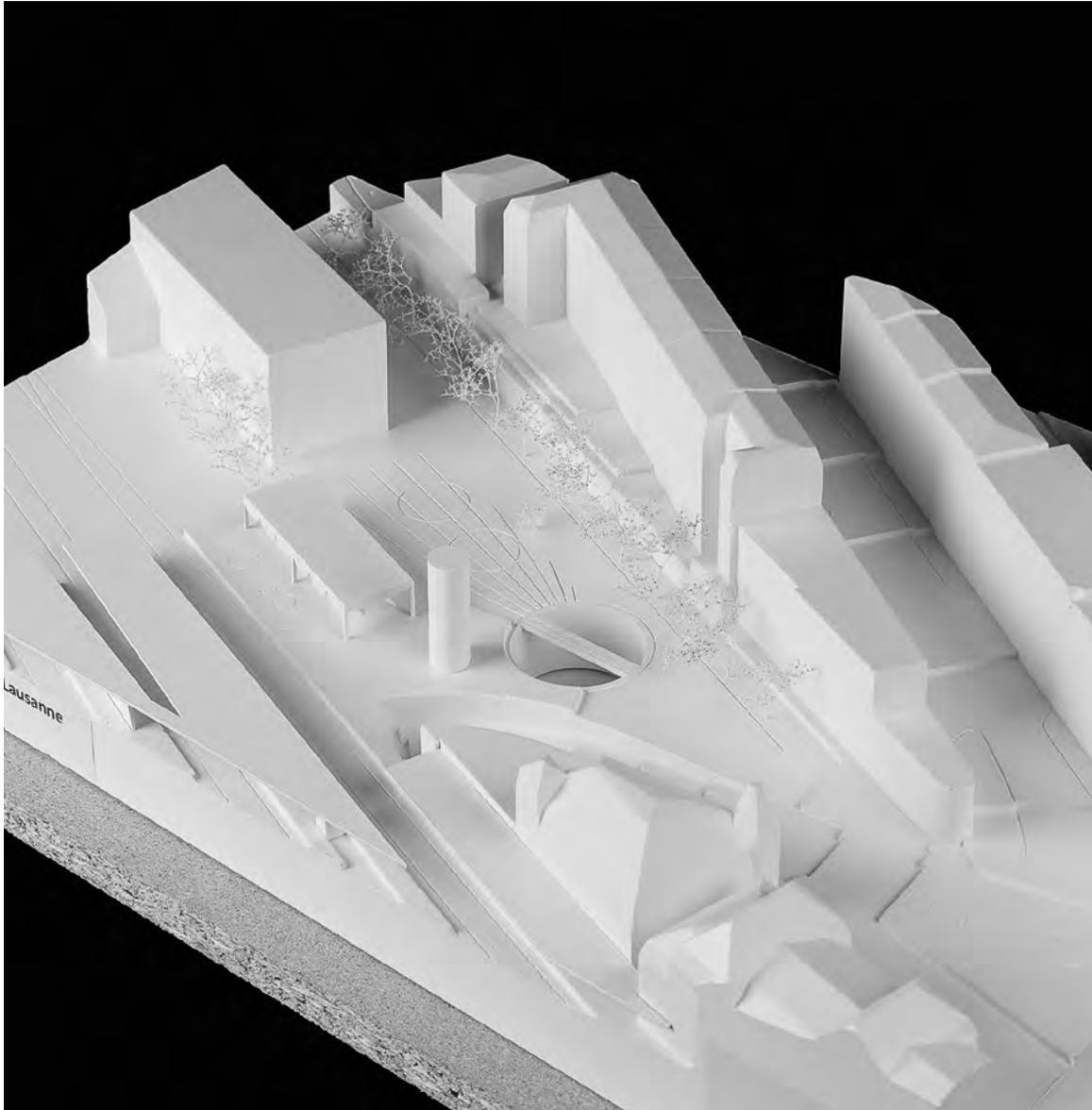
ARCHITECTE
STUDIO SML SÀRL
RUE DU PETIT-CHÊNE 19B
1003 LAUSANNE

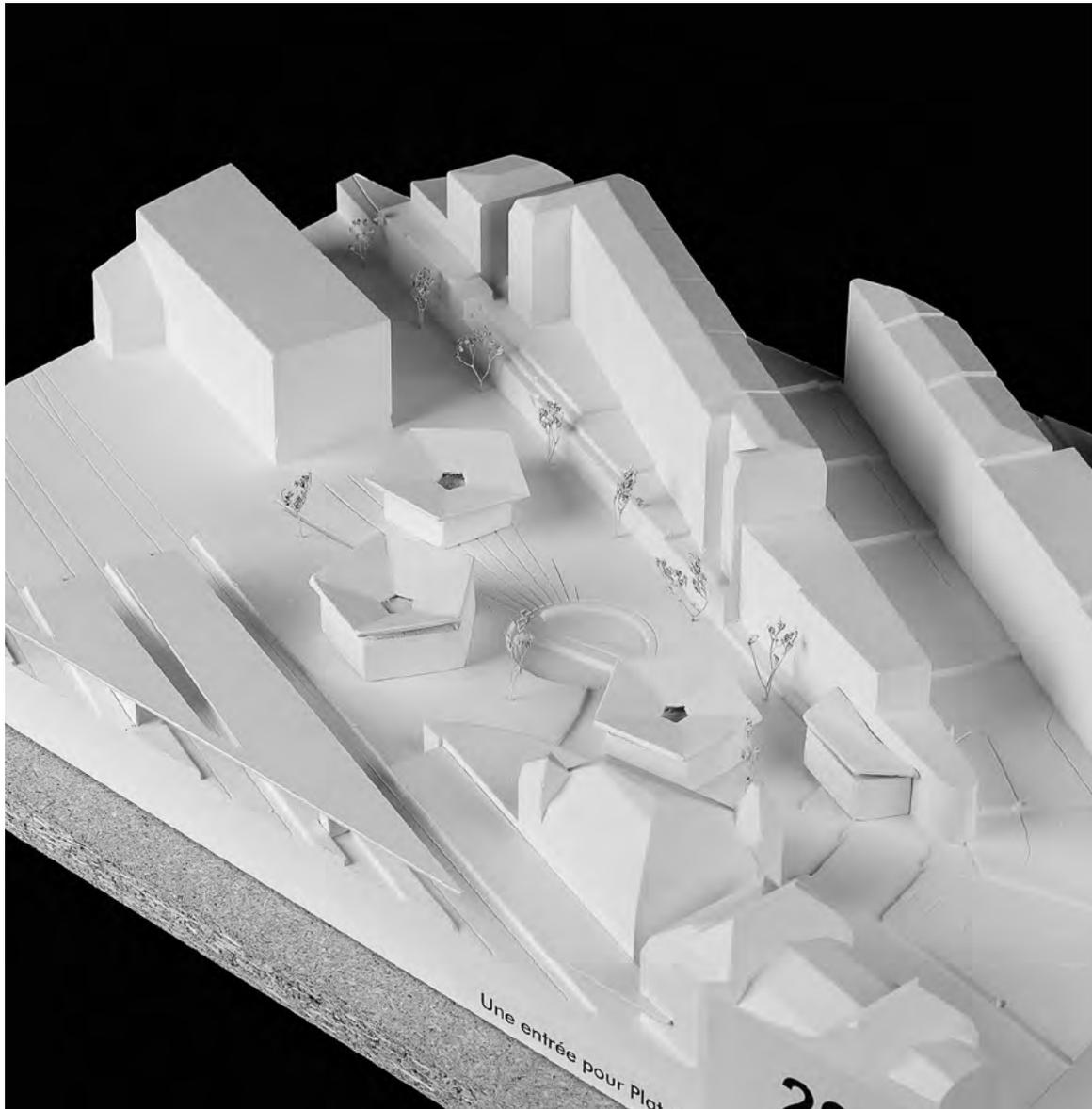




24. DIMISIO

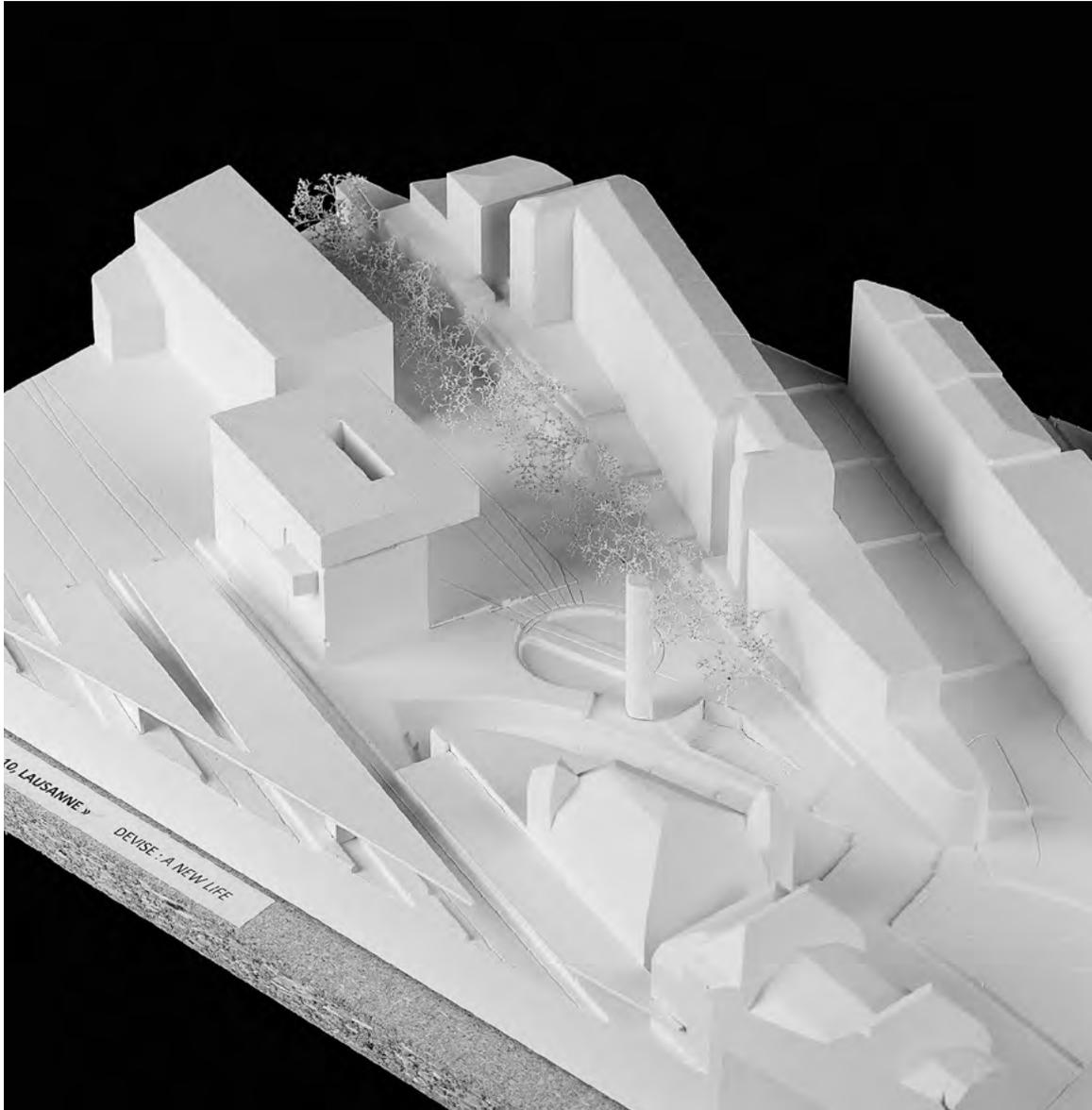
ARCHITECTE
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE
AVENUE DE LA GARE 6
1003 LAUSANNE

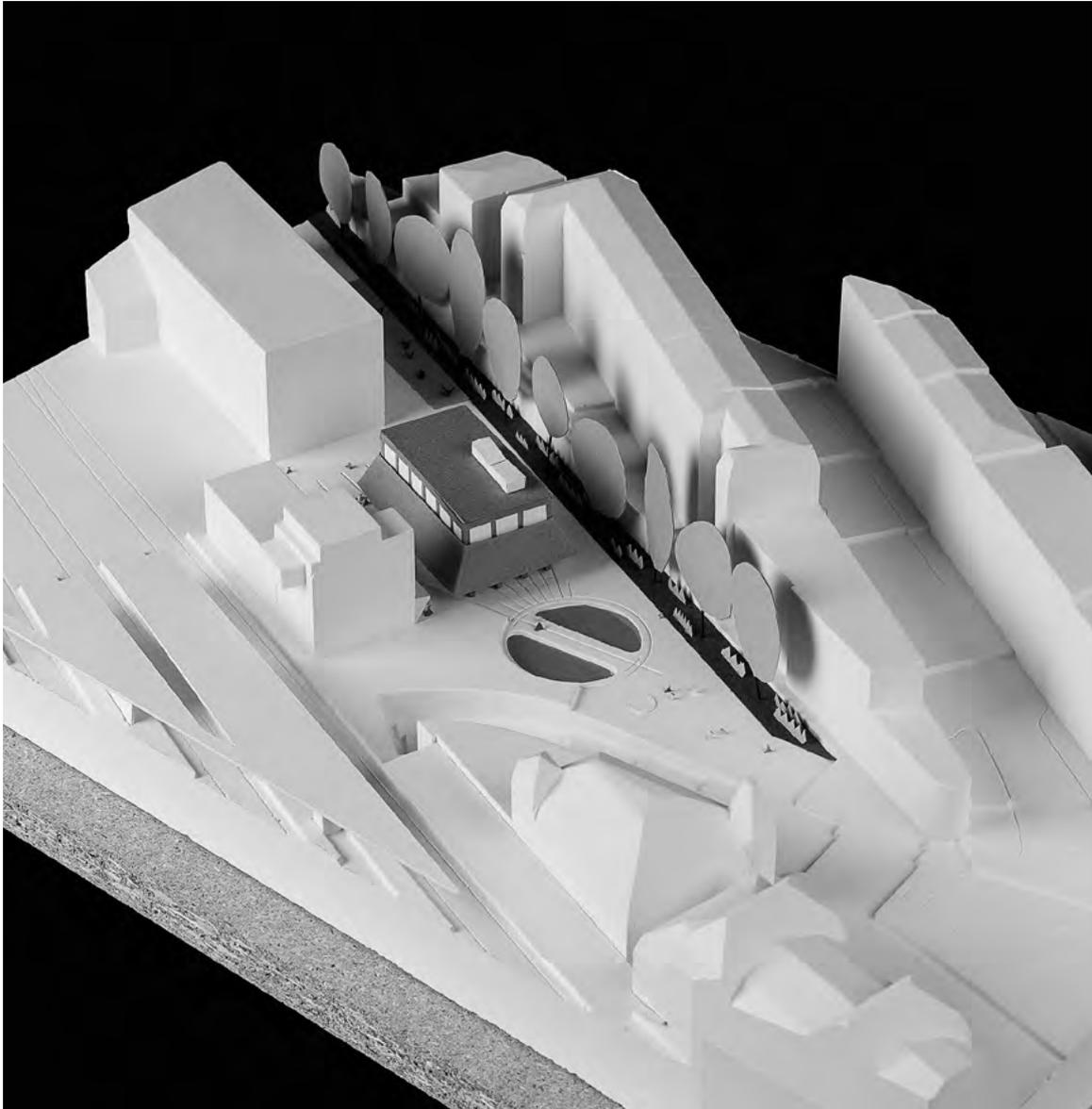




27. A NEW LIFE

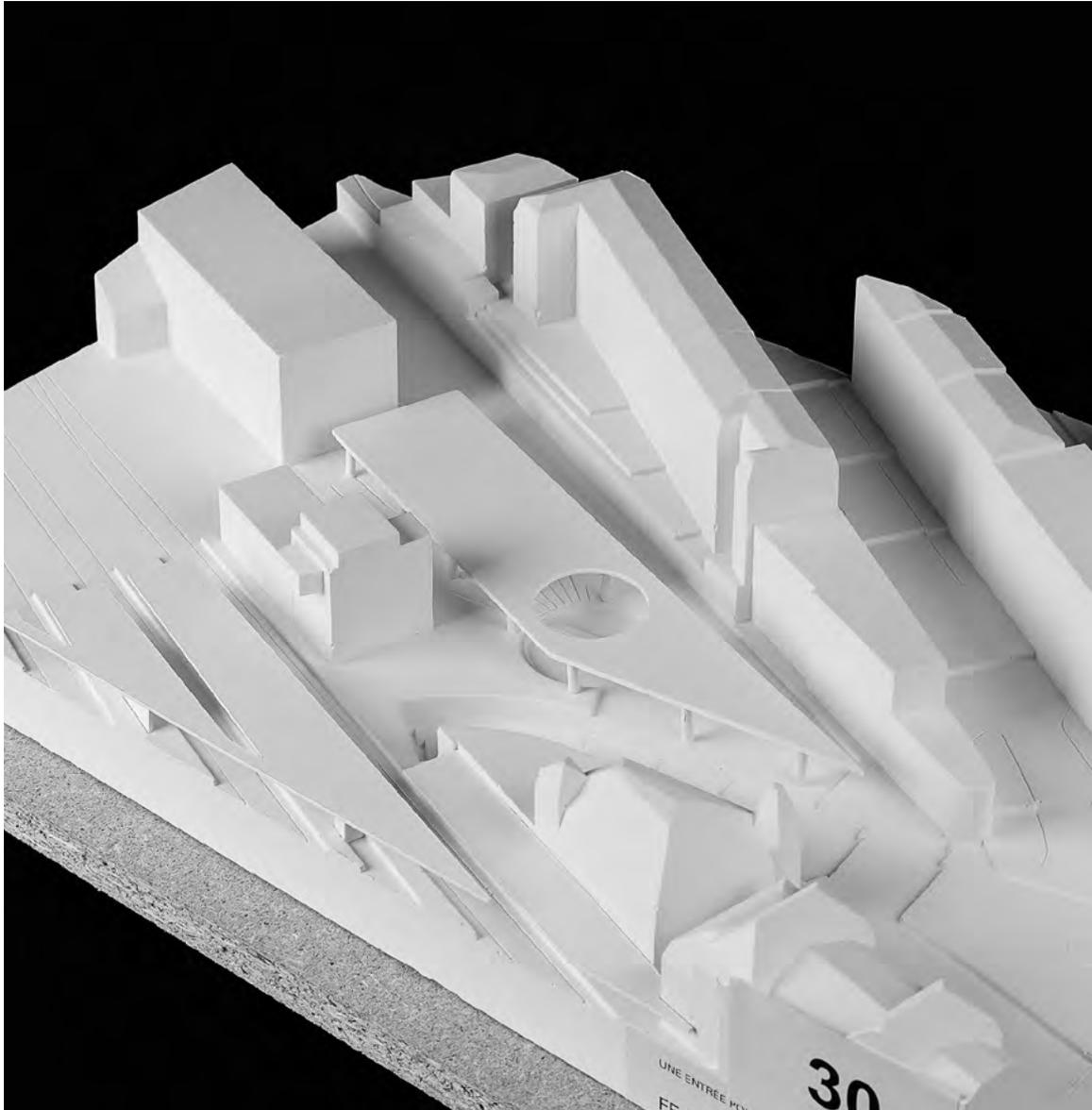
ARCHITECTE
ELARLAB
RUE LAMARCK 55
75018 PARIS /FR

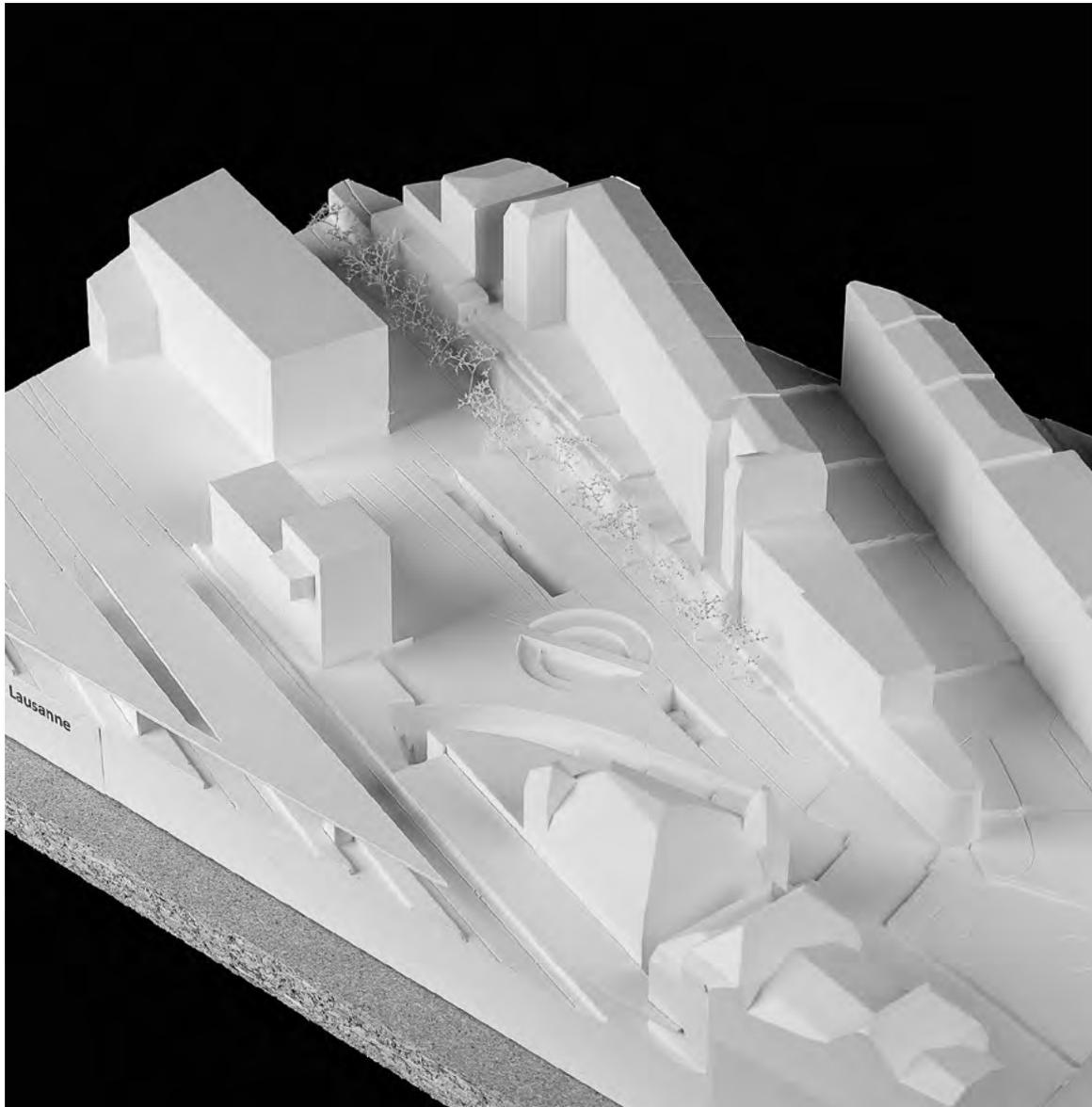




30. FESTIVAL PLAZA

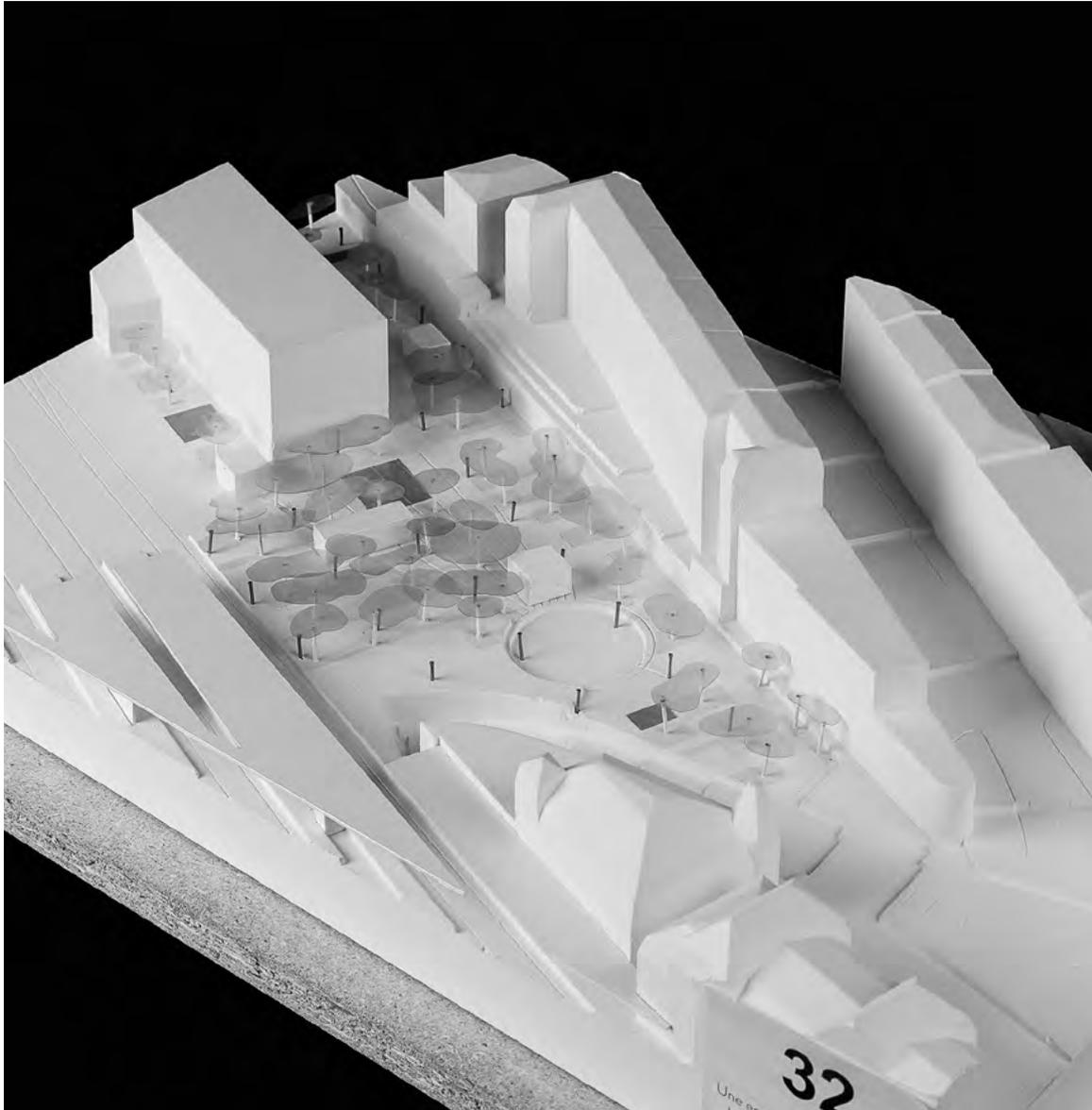
ARCHITECTES
SAAS SÅRL
JONAS LOLAND BERGEN /NO
ROUTE DES JEUNES 43
1227 CAROUGE

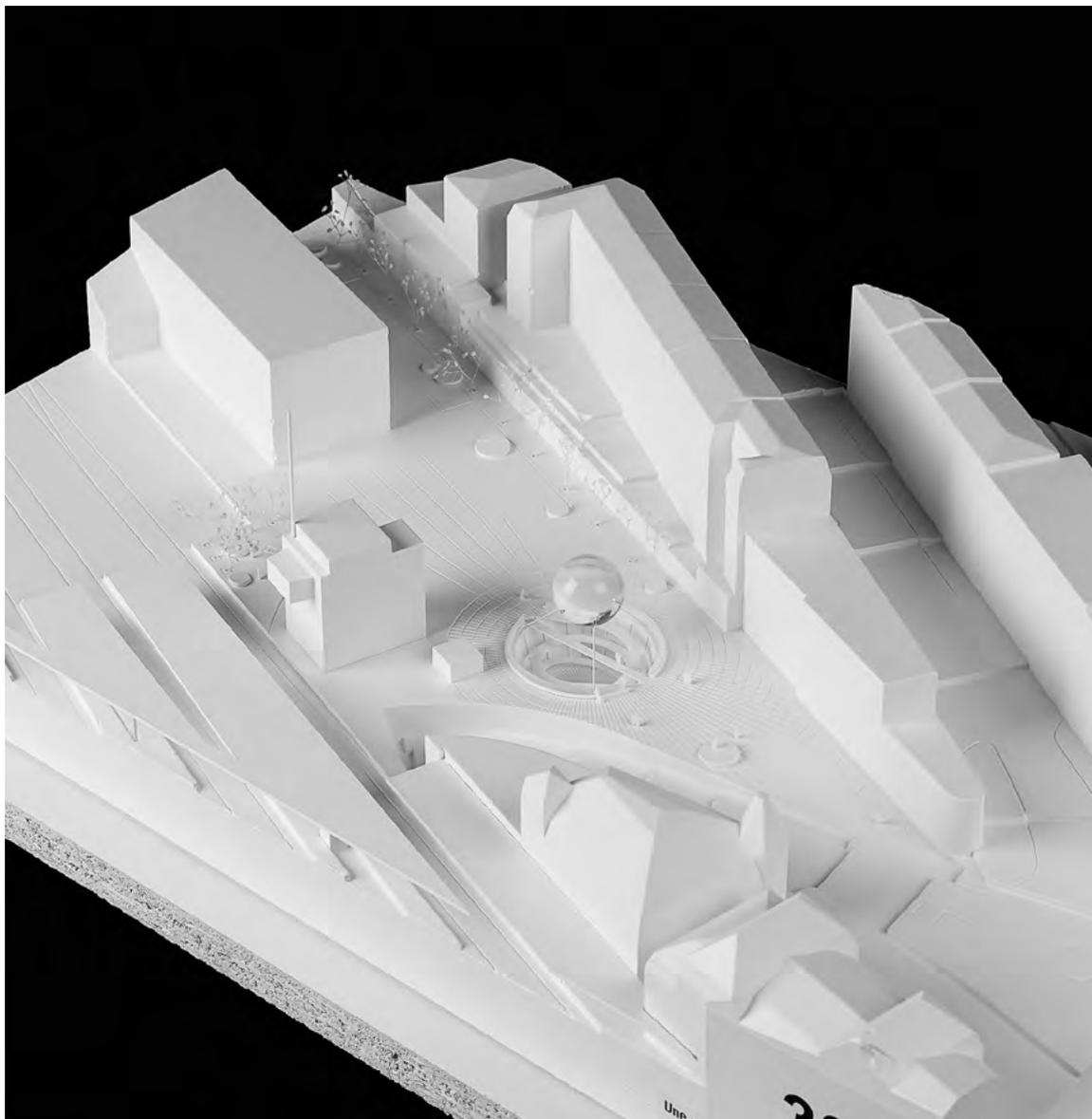




32. HOMO BOTANICUS

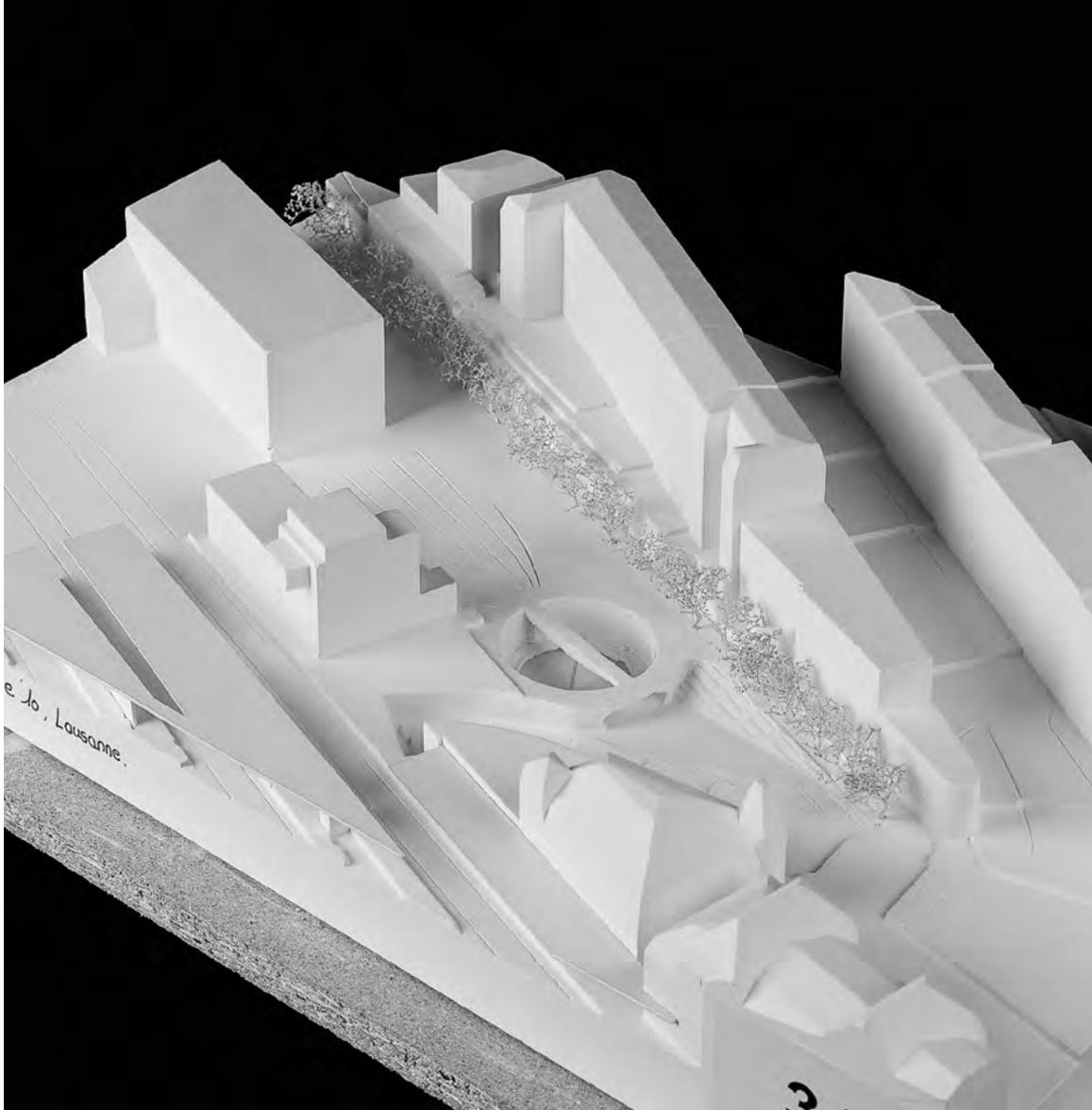
ARCHITECTE
ASSOCIATI SÀRL
RUE SAINT-VICTOR 24
1227 CAROUGE

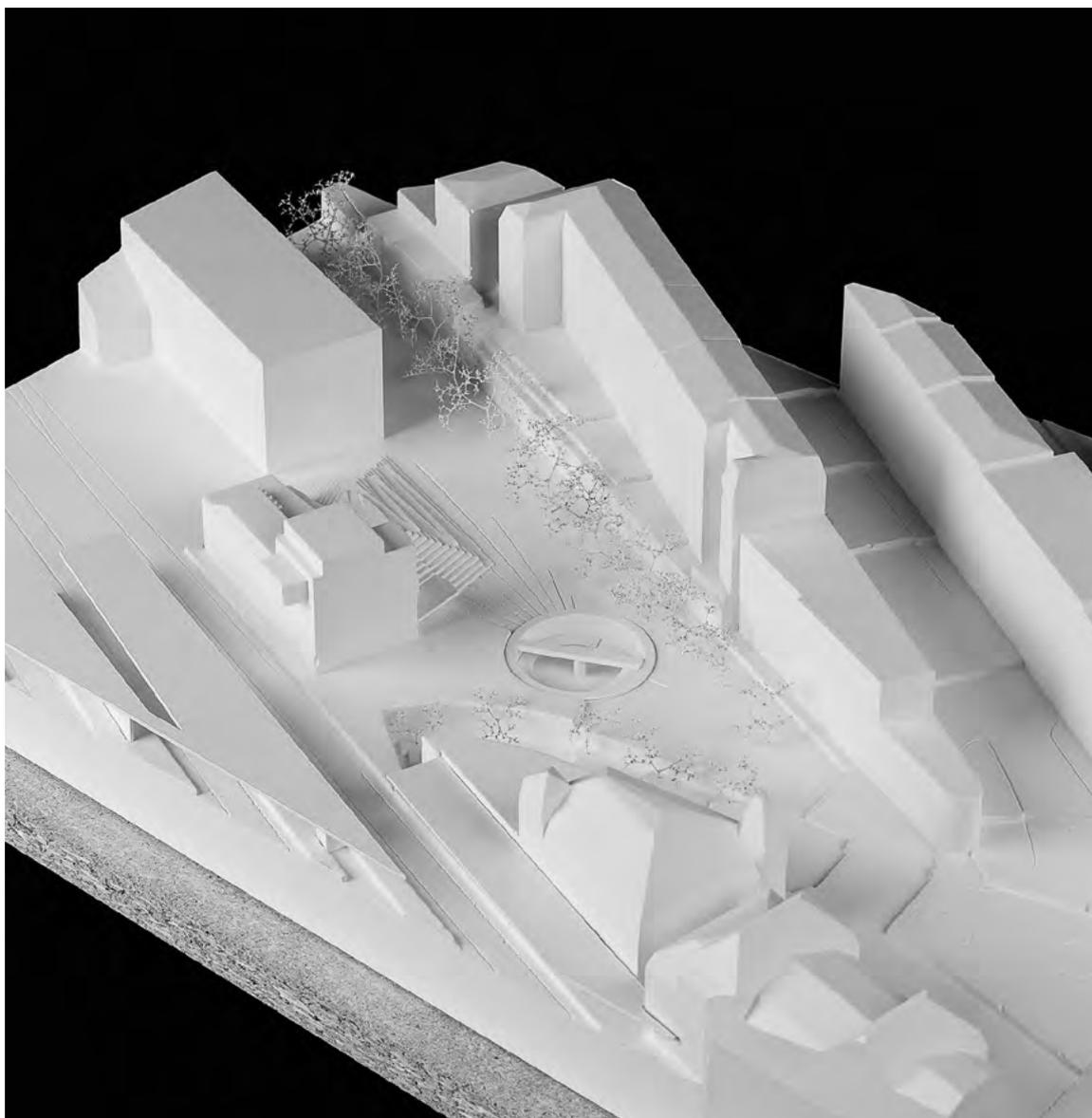




34. DE L'OMBRE
À LA LUMIÈRE

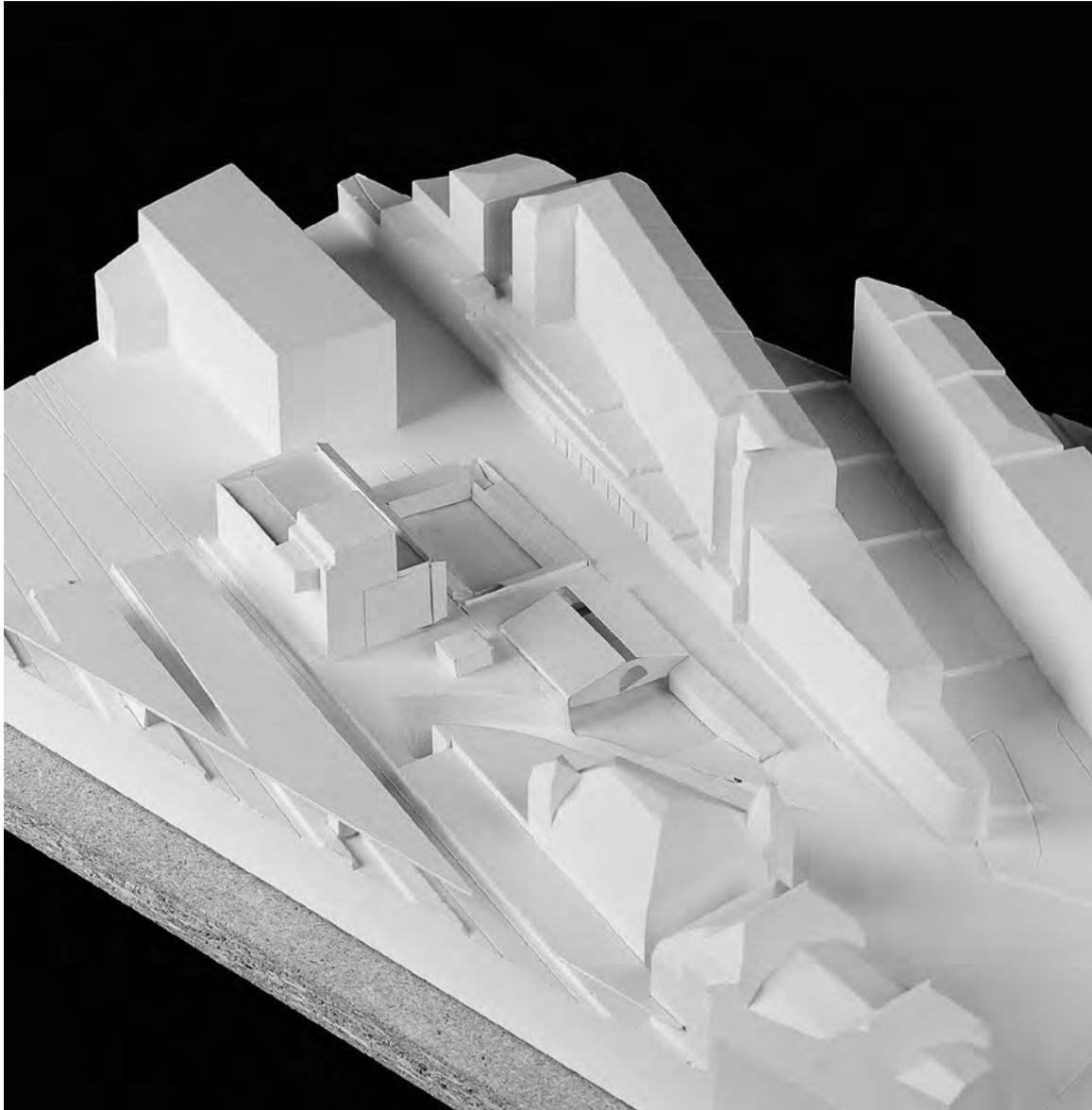
ARCHITECTE
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL
RUE DE LAUSANNE 69
1202 GENÈVE

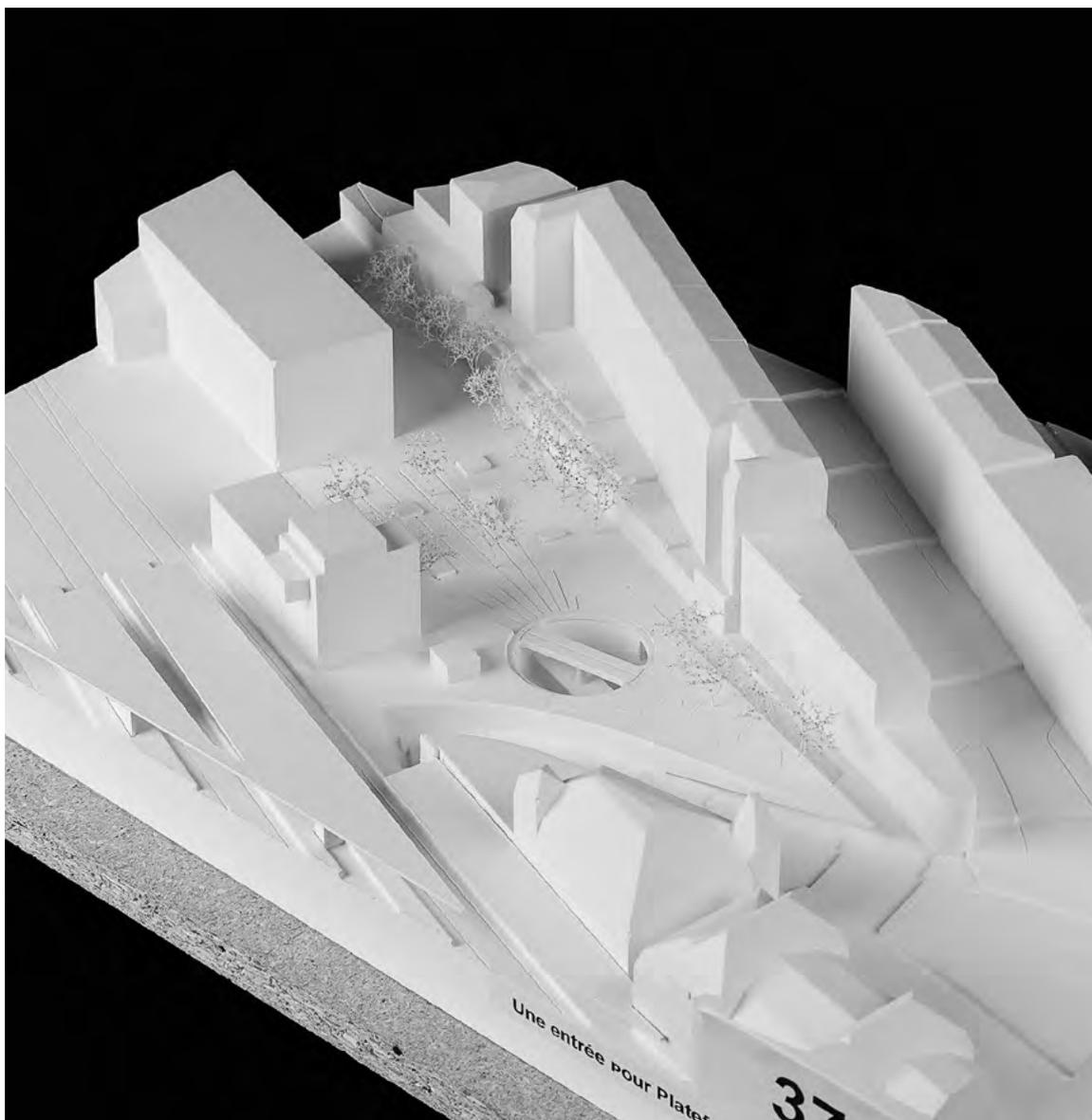




36. YIPPEE KI YAY

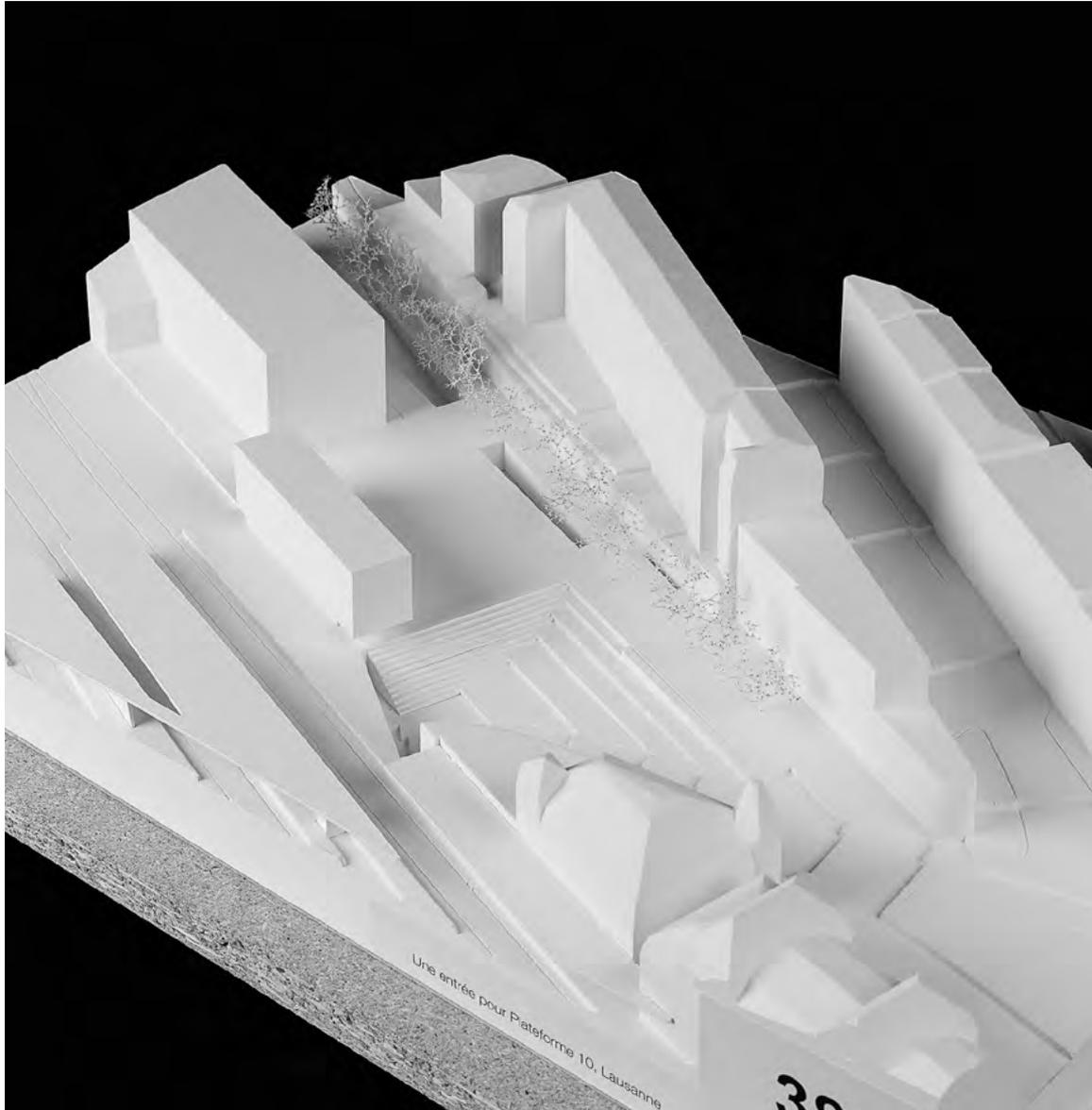
ARCHITECTE
DETRITUS
AVENUE DE RIANT MONT 5
1004 LAUSANNE

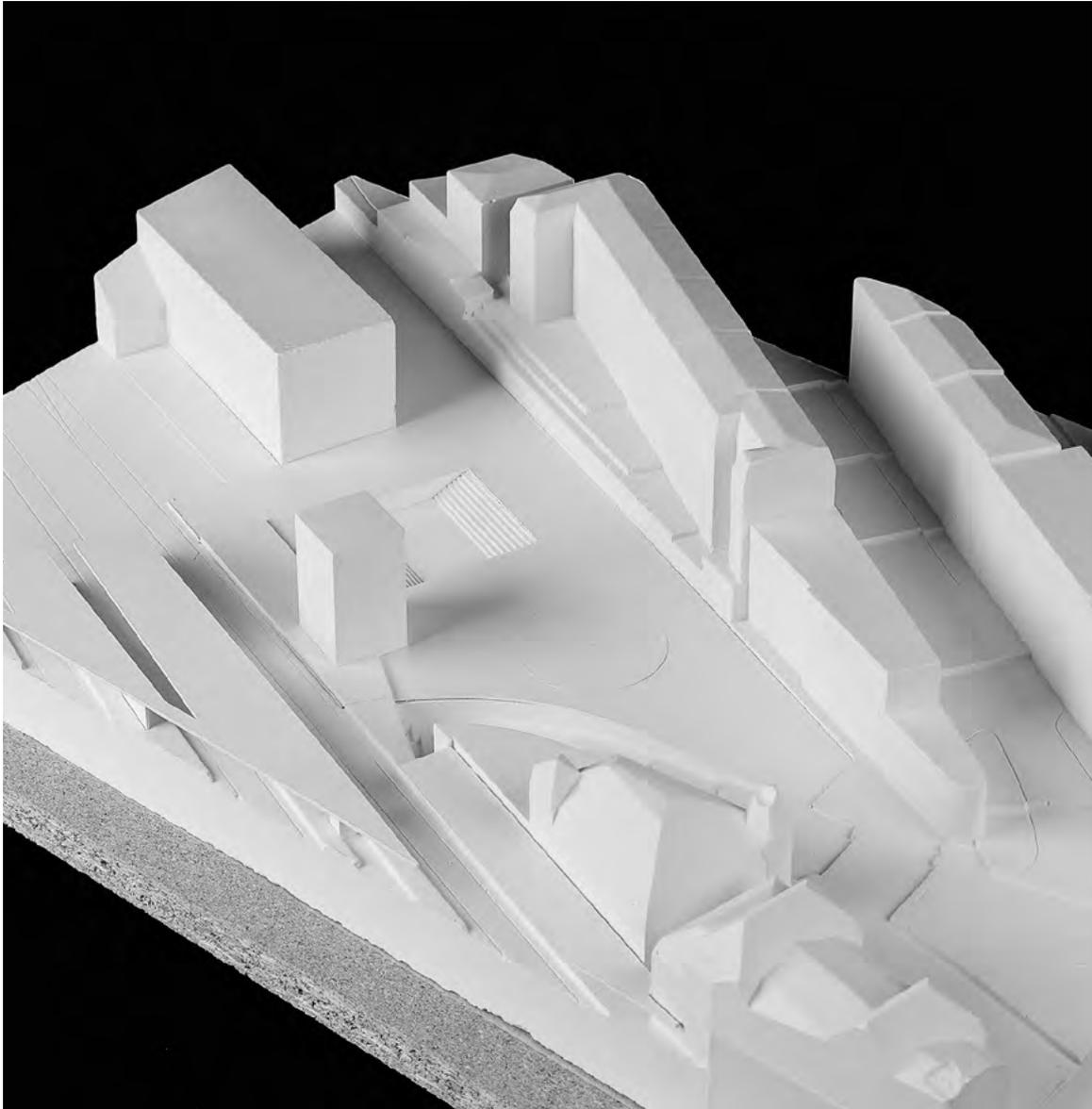




38. PLAN SÉQUENCE

ARCHITECTE
HOMA ARCHITETTI SAGL
VIA STAZIONE 3
6600 MURALTO





9. Liste des participants

01. **LE PARAPLUIE** p.55
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN

02. **FORUM** p.37
APOLINARIO SOARES SÂRL LAUSANNE

03. **SPOLIA** p.56
ANDREA FIORONI LAUSANNE

04. **THE EXHIBITIONIST** p.57
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÂRL LAUSANNE

05. **(1128) ASTRID** p.58
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÂRL PARIS /FR
OLIVIER PILET

06. **UBIK** p.59
OMBUDFILMS SÂRL NEUCHÂTEL
ANDRÉ KUENZY

07. **APPOLON** p.60
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
LR ARCHITECTES LAUSANNE
YVES CHRISTINET

08. **FOURMILIÈRE** p.61
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÂRL DELÉMONT
DIEGO COMAMALA

09. **PERCEFOREST** p.62
MARINE DE DARDEL GENÈVE

10. **PLAQUE TOURNANTE** p.63
MAURO MALISIA MURALTO

11. **QUAI DES ARTS** p.64
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE
BLAISE TARDIN

12. **LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ** p.65
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE

13. **ULTRAMARINE** p.66
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT MSC ETH ZURICH

14. **ÉQUILIBRE** p.67
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR

15. **BILLBORD AND BLACKBOX** p.41
DÜRIG AG ZURICH
JEAN-PIERRE DÜRIG

16. **CENOTES** p.68
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE

17. **ENCYCLIE** p.69
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR

18. **ORANGE MÉCANIQUE** p.29
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE
ARCHITECTES PARIS /FR

19. **INTERFACE SYNTHÉTIQUE** p.70
STUDIO DAVID KLEMMER ZURICH

20. **ORANGE** p.71
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZURICH
THOMAS TOFFEL

21. **ESPACE 360** p.72
STUDIO SML SÂRL LAUSANNE
MAX COLLOMB

22. **KENNY** p.25
RUBEN VALDEZ LAUSANNE

23. **THEATRE OF DREAMS** p.73
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN ZURICH

24. **DIMOSIO** p.74
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE LAUSANNE

25. **EUREKA** p.45
STUDIOPEZ SÂRL BÂLE
PEDRO PENNA

26. **GIRAFE** p.75
TAMA 3D SÂRL LIGNEROLLE
ANNA MARIA SIMATOU

27. **A NEW LIFE** p.76
ELARLAB PARIS /FR
DANIEL GRAIGNIC

28. **TIOUMEN** p.77
COCI STUDIO SÂRL LAUSANNE
CAROLE FROIDEVAUX

29. **LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE** p.49
PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE
IVAN LOPES

30. **FESTIVAL PLAZA** p.78
SAAS SÂRL CAROUGE
JONAS LOLAND BERGEN /NO
GUILLAUME YERSIN

31. **LIGNE & POINT** p.79
URBANITÉ(S) GENÈVE
DAVID CHINEA

32. **HOMO BOTANICUS** p.80
ASSOCIATI SÂRL CAROUGE
MIKAËL SACHS

33. **46610** p.81
CAROLE LUZON FRIBOURG

34. **DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE** p.82
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÂRL GENÈVE

35. **DRYADES** p.83
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE
VALENTIN KUNIK

36. **YIPPEE KI YAY** p.84
DETRITUS LAUSANNE
BASTIAN MARZOLI

37. **D-COLLAGES** p.85
ARK. ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE
ZIAD KAZAN

38. **PLAN SÉQUENCE** p.86
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO
DARIO MARTINELLI

39. **CAVEA** p.87
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO

40. **ORGAN2/ASLP** p.33
ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH

COMPOSITION DU JURY**PRÉSIDENT**

OLIVIER STEIMER

VICES-PRÉSIDENTS

FABRIZIO BAROZZI

ARCHITECTE MCBA

MANUEL AIRES MATEUS

ARCHITECTE ELMU

MEMBRES**PROFESSIONNELS**

NICOLE CHRISTE

ARCHITECTE, VILLE DE LAUSANNE

CHRISTIANE VON ROTEN

ARCHITECTE, PRÉSIDENTE SIA VD

ARIANE WIDMER PHAM

ARCHITECTE,

VICE-PRÉSIDENTE FONDATION P10

CHARLOTTE TRUWANT

ARCHITECTE, TRUWANT + RODET

PHILIPPE PONT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DGIP

EMMANUEL VENTURA

ARCHITECTE CANTONAL DGIP

CRAIG VERZONE

ARCHITECTE PAYSAGISTE VWA

NON-PROFESSIONNELS

GRÉGOIRE JUNOD

SYNDIC VILLE DE LAUSANNE

OLIVIER AUDEMARS

PRÉSIDENT FONDATION P10

PATRICK GYGER

DIRECTEUR PLATEFORME 10

NICOLE MINDER

CHEFFE DE SERVICE SERAC

PHILIPPE BISCHOF

DIRECTEUR FONDATION PRO HELVETIA

YVES JACOT

CHEF DÉVELOPPEMENT GARE,

CFF IMMOBILIER

SUPPLÉANTS**PROFESSIONNELS**

CARLOS VILADOMS

ARCHITECTE FHV

YANICK AEBY

SERVICE DE L'URBANISME,

VILLE DE LAUSANNE

OLIVIER ANDREOTTI

ADJ. ARCHITECTE CANTONAL DAI-DGIP

NON-PROFESSIONNELS

TATYANA FRANCK

DIRECTRICE EL

CHANTAL PROD'HOM

DIRECTRICE MU

BERNARD FIBICHER

DIRECTEUR MCBA

ASTRID DINGER

CHEFFE DES PROJETS LAUSANNE,

CFF INFRASTRUCTURE

BERNARD DECAUZAT

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

PLATEFORME 10

SPÉCIALISTES CONSEILS

MAURICE LOVISA

CONSERVATEUR CANTONAL DGIP

THIERRY CHANARD

ARCHITECTE-URBANISTE

GEA VALLOTTON-CHANARD

GRÉGORY CODEREY

CHEF DE PROJET, CFF INFRASTRUCTURE

GÉRALD MABBOUX

CHEF DE PROJET, CFF IMMOBILIER

YVES NOIRJEAN

DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DGTL

BERNARD ZURBUCHEN

ARCHITECTE, M+B ZURBUCHEN HENZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

Place de la Riponne 10, CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Ariel Huber

RÉSULTAT DU CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142**UNE ENTRÉE POUR PLATEFORME 10, LAUSANNE**

PLACE DE LA GARE, LAUSANNE

22. KENNY 1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX
RUBEN VALDEZ LAUSANNE**18. ORANGE MÉCANIQUE** 2^E RANG / 2^E PRIX
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE
ARCHITECTES PARIS / FR**40. ORGAN2/ASLP** 3^E RANG / 3^E PRIX
ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH**02. FORUM** PROJET INDEMNISÉ
APOLINARIO SOARES SÄRL LAUSANNE**15. BILLBOARD AND BLACKBOX** PROJET INDEMNISÉ
DÜRIG AG ZURICH**25. EUREKA** PROJET INDEMNISÉ
STUDIOPEZ SÄRL BÂLE**29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE** PROJET INDEMNISÉ
PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE**BUREAUX PARTICIPANTS NON PRIMÉS, NON CLASSÉS**
(ORDRE ALPHABÉTIQUE)ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE
ANDREA FIORONI LAUSANNE
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN
ARGE DAVID MOSER / SÉBASTIAN BAUMANN ZURICH
ARK. ARCHITECTES SÄRL LAUSANNE
ASSOCIATI SÄRL CAROUGE
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÄRL PARIS / FR
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE
CAROLE LUZON FRIBOURG
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÄRL LAUSANNE
COCI STUDIO SÄRL LAUSANNE
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÄRL DELÉMONT
DETRITUS LAUSANNE
ELARLAB PARIS / FR
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS / FR
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT MSC ETH ZURICH
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE
OMBUDFILMS SÄRL NEUCHÂTEL
MARINE DE DARDEL GENÈVE
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÄRL GENÈVE
MAURO MALISIA MURALTO
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS / FR
NICOLAS ADRIEN, ARCHITECTE LAUSANNE
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZURICH
SAAS SÄRL CAROUGE
+ JONAS LOLAND BERGEN / NO
STUDIO DAVID KLEMMER ZURICH
STUDIO SML SÄRL LAUSANNE
TAMA 3D SÄRL LIGNEROLLE
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
+ LR ARCHITECTES LAUSANNE
URBANITÉ(S) GENÈVE